
**Agence de Gestion des
Routes (AGEROUTE)**

**Agence Japonaise de
Coopération internationale**

PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION

POUR

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE TROIS

ECHANGEURS A ABIDJAN



Février 2019

Oriental Consultants Global Co., Ltd.

INGÉROSEC Corporation

Table de matière

CHAPITRE 1	Introduction	1
1.1	Objectifs et contexte du projet.....	1
1.2	Zone du projet.....	2
1.3	Objectifs du Plan d' Action de Réinstallation.....	6
CHAPITRE 2	Impacts potentiels du projet.....	7
2.1	Composante du projet	7
2.2	Plans détaillés.....	8
2.3	Résumé des impacts potentiels du projet	16
CHAPITRE 3	Recensement et études socio-économiques	21
3.1	Méthodologie de recensement et de l'enquête socio-économique.....	21
3.2	Résultat du recensement et de l'enquête socio-économique	21
CHAPITRE 4	Cadre juridique et politique de l'acquisition de terres et la de réinstallation des populations.	32
4.1	Lois et réglementation applicables en Côte d'Ivoire.....	32
4.2	Politique de réinstallation involontaire de la JICA.....	33
4.3	Analyse des écarts	34
4.4	Date limite d'éligibilité ou date butoir.....	39
4.5	Eligibilité	39
4.6	Matrice de mesure de compensation	39
CHAPITRE 5	Évaluation et compensation des pertes.....	43
5.1	Méthode de base d'estimation du montant de compensation	43
5.2	Évaluation des pertes.....	44
CHAPITRE 6	Cadre institutionnel de l'acquisition des terres et de la réinstallation.....	48
6.1	Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE)	48
6.2	Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier (MEER)	48
6.3	Organisation institutionnelle.....	49
6.4	Processus de mise en œuvre du PAR	52
CHAPITRE 7	Mécanisme de gestion des plaintes.....	54
7.1	Mécanisme de gestion des plaintes.....	54
7.2	Règlement amiable des conflits	55
7.3	Résolution par procédure judiciaire	56
CHAPITRE 8	Activité de suivi.....	57
8.1	Suivi interne	57

8.2	Suivi externe	57
CHAPITRE 9	Coût et budget.....	59
9.1	Coût estimatif de la mise en œuvre du PAR.....	59
CHAPITRE 10	Consultation et information publique	61
10.1	Contexte et objectifs de la consultation	61
10.2	Résultat de la consultation des PAP	63
CHAPITRE 11	Calendrier d'exécution.....	89
11.1	Calendrier provisoire.....	90
ANNEXES	91

Liste des tableaux

Tableau 2.1.1: Intersections cibles et aperçu du projet	7
Tableau 2.3.1: Résumé des UAP et PAP	17
Tableau 2.3.2: Résumé du terrain à acquérir	18
Tableau 2.3.3: Inventaire des bâtiments touchés.....	19
Tableau 2.3.4: Résumé des résidents affectés	19
Tableau 2.3.5: Inventaire des structures secondaires affectées	19
Tableau 2.3.6 Résumé des activités économiques affecté.....	20
Tableau 2.3.7: Résumé des employés affecté par le projet	20
Tableau 3.1.1: Nombre de UAP	21
Tableau 3.2.1: Répartition des UAP par genre	21
Tableau 3.2.2: Ethnicité des UAP	22
Tableau 3.2.3: Religion des UAP	22
Tableau 3.2.4: Niveau d'alphabétisation des UAP	23
Tableau 3.2.5: Niveau d'étude des UAP.....	23
Tableau 3.2.6: Type de profession des UAP	24
Tableau 3.2.7: Répartition des UAP par revenu annuel	25
Tableau 3.2.8: Répartition des UAP par dépense annuelle	25
Tableau 3.2.9: Vulnérabilité des UAP	26
Tableau 3.2.10: Acceptabilité du projet.....	27
Tableau 3.2.11: Liste des parcelles dont le propriétaire n'est pas connu	28
Tableau 3.2.12: UAP qui refusent de répondre aux enquêtes	29
Tableau 3.2.13: Liste des propriétaires absents.....	29
Tableau 4.3.1: Comparaisons entre les lois de la Côte d'Ivoire et les lignes directrices de la JICA.....	34
Tableau 4.6.1: Matrice d'éligibilité et de mesure de compensation	40
Tableau 5.2.1: Estimation de la valeur des terrains affectées.....	44
Tableau 5.2.2: Estimation de la valeur des bâtiments et des structures secondaires affectés	45
Tableau 5.2.3: Estimation du coût des locataires affectés.....	45

Tableau 5.2.4: Estimation du coût des activités économiques affectées	46
Tableau 5.2.5: Coût estimatif des employés affectés	46
Tableau 5.2.6: Estimation du coût des UAP vulnérables	47
Tableau 5.2.7: Estimation des frais de transport	47
Tableau 6.3.1: Composition du Comité de Pilotage interministériel (CP).....	50
Tableau 6.3.2 : Composition du Comité technique et de suivi conjoint (CS).....	50
Tableau 6.3.3: Composition de la Cellule d'Exécution (CE).....	51
Tableau 6.3.4: Organismes d'appui à la CE.....	51
Tableau 9.1.1: Budget de mise en œuvre du PAR.....	59
Tableau 10.1.1: Objectifs des réunions de consultation du PAR.....	61
Tableau 10.1.2: Calendrier des consultations du PAR menées	62
Tableau 10.2.1: Participants de la 1ère réunion de consultation	63
Tableau 10.2.2: Opinions et réponses majeures de la 1ère séance de consultation du PAR	64
Tableau 10.2.3: Participants de la 2ème réunion de consultation	67
Tableau 10.2.4: Opinions et réponses majeures de la 2ème séance de consultation du PAR	68
Tableau 10.2.5: Participants de la 3ème réunion de consultation	70
Tableau 10.2.6: Opinions et réponses majeures de la 3ème séance de consultation du PAR	71
Tableau 10.2.7: Participants de la 4ème réunion de consultation	74
Tableau 10.2.8: Opinions et réponses majeures de la 4ème séance de consultation du PAR	75
Tableau 10.2.9: Participants de la 5ème réunion de consultation	79
Tableau 10.2.10: Opinions et réponses majeures de la 5ème séance de consultation du PAR	80
Tableau 10.2.11: Participants de la 6ème réunion de consultation	84
Tableau 10.2.12: Opinions et réponses majeures de la 6ème séance de consultation du PAR	85
Tableau 10.2.13: Participants de la 4ème réunion de consultation	87
Tableau 10.2.14: Opinions et réponses majeures de la 7ème séance de consultation du PAR	88
Tableau 11.1.1: Calendrier de mise en œuvre des activités du PAR	90

Liste des figures

Figure 1.2.1: Carte de localisation du projet	2
Figure 1.2.2 : Carte de localisation de l'intersection de l'École de Police	3
Figure 1.2.3 : Carte de localisation de l'intersection de la Riviera 3	4
Figure 1.2.4 : Carte de localisation de l'intersection de la Palmeraie.....	5
Figure 2.1.1: Localisation des trois Intersections cibles	7
Figure 2.2.1:Plan d'implantation du carrefour de l'École de police (1)	8
Figure 2.2.2:Plan d'implantation du carrefour de l'École de police (2)	9
Figure 2.2.3: Profil en long du carrefour de l'École de police (1).....	9
Figure 2.2.4: Profil en long du carrefour de l'École de police (2).....	10
Figure 2.2.5: Profil en long du carrefour de l'École de police (3).....	10
Figure 2.2.6: Plan d'implantation du carrefour Riviera 3 (1)	11
Figure 2.2.7: Plan d'implantation du carrefour Riviera 3 (2)	11
Figure 2.2.8: Profil en long du carrefour Riviera 3 (1).....	12
Figure 2.2.9: Profil en long du carrefour Riviera 3 (2).....	12
Figure 2.2.10: Plan d'implantation du carrefour Palmeraie.....	13
Figure 2.2.11: Profil en long du carrefour Palmeraie (1)	13
Figure 2.2.12: Profil en long du carrefour Palmeraie (2).....	14
Figure 2.2.13: Coupe transversale typique à l'intersection de l'École de police.....	14
Figure 2.2.14: Coupe transversale typique à l'intersection de la Riviera 3	15
Figure 2.2.15: Coupe transversale typique à l'intersection de la Riviera Palmeraie	15
Figure 3.2.1: Terrains et bâtiments dont les propriétaires sont inconnus/ refusent de répondre.....	27
Figure 3.2.2: Délocalisation de la Gare de taxi.....	30
Figure 6.3.1: Structure de mise en œuvre du PAR (CE)	49
Figure 6.4.1: Procédure des activités du PAR.....	53
Figure 7.1.1: Mécanisme de gestion des plaintes.....	55
Figure 8.2.1: Cadre de suivi	58

CHAPITRE 1 Introduction

1.1 Objectifs et contexte du projet

La République de Côte d'Ivoire, première puissance économique de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), qui comprend 8 pays d'Afrique de l'Ouest francophones et le deuxième plus grand membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) derrière le Nigeria, qui représente un marché d'environ 300 millions de consommateurs, joue un rôle de premier plan dans la croissance économique et la stabilité de l'Afrique de l'Ouest.

Le Grand Abidjan, au centre de l'économie ivoirienne, est une plaque tournante des activités économiques de l'UEMOA, avec le port d'Abidjan ayant le plus grand trafic de marchandises dans la région. De par son réseau routier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire, le Grand Abidjan est un point névralgique du transport dans toute la région, ce qui lui confère également un rôle essentiel de point de départ des corridors internationaux orientés vers les pays de l'interland dont le Burkina Faso, Mali et Niger. Depuis le « miracle économique ivoirien » des années 1970, le Grand Abidjan est également devenu un centre économique soutenant l'ensemble de la région. Ce qui a entraîné une migration des populations des provinces et des pays voisins, ainsi que la formation d'une grande population et d'une zone urbaine. Dès la fin des années 1990, le pays a connu une crise pendant plus d'une décennie. Depuis la fin de la crise en 2011, l'économie a rebondi rapidement et plus fortement avec un taux de croissance annuel de 8 à 9%. Les prévisions pour les années 2017-2021 indiquent une croissance moyenne de 7,5%.

L'investissement public en infrastructures routières en Côte d'Ivoire a augmenté à partir de 1970 sous l'impulsion d'importants investissements directs, mais la crise a ralenti la construction de nouvelles routes et l'entretien du réseau routier existant. Dans le contexte de l'urbanisation croissante, le trafic sur l'ensemble du Grand Abidjan a dépassé les limites de sa capacité routière, et des embouteillages chroniques sévissent partout. Pour ces raisons, la planification des transports pour un développement urbain durable et le développement d'infrastructures de bonne qualité sont définies dans les priorités du Plan National de Développement (PND, 2016-2020) du pays.

Dans ce contexte, le « Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA) » a été mis en œuvre avec le soutien de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée « JICA ») de 2013 à 2015, dans le cadre d'une coopération technique, sous la forme d'un plan d'étude de développement. Le « Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA) » développé à travers cette coopération est considéré comme un plan fondamental pour le développement urbain du Grand Abidjan. Le plan directeur propose 118 projets, dont 51 sont considérés comme des projets prioritaires. Parmi les 51 projets prioritaires, le Gouvernement ivoirien considère l'amélioration des intersections du Boulevard François Mitterrand (ci-après dénommé "Boulevard Mitterrand"), soumis à des conditions de circulation médiocres et qui relie le centre-ville à la zone résidentielle de Riviera en tant que projet à mettre en œuvre de toute urgence.

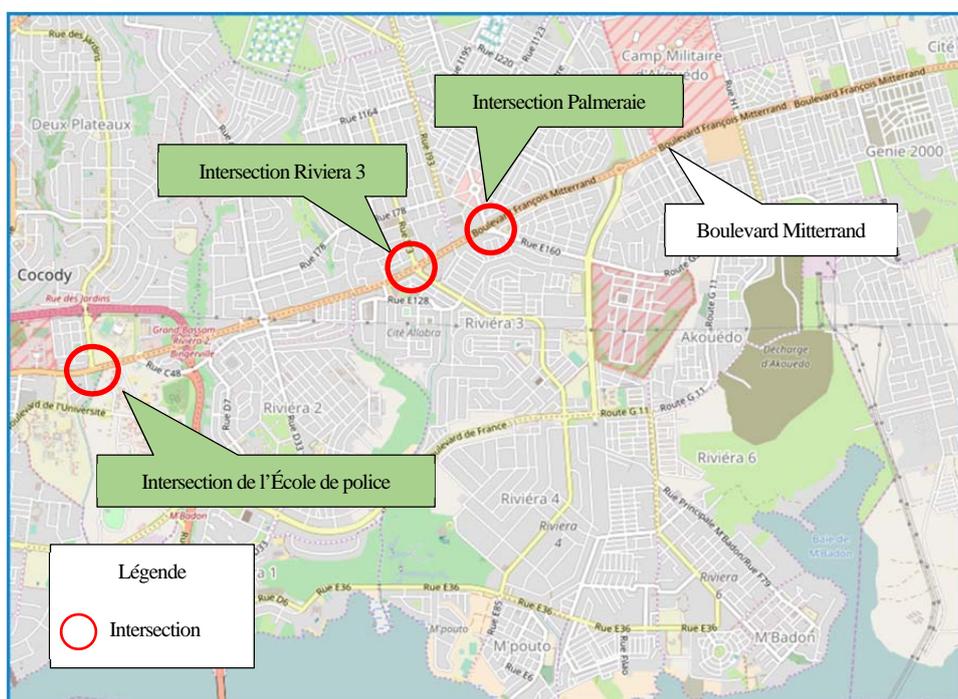
Ainsi, le Gouvernement ivoirien a conclu un accord de prêt avec le Gouvernement japonais à l'effet de réaliser le « Projet de construction de trois échangeurs à Abidjan » (ci-après dénommé « Projet ») en vue de décongestionner et d'améliorer le trafic dans la capitale économique en proie à une forte

croissance démographique et surtout à un important volume de circulation le long du Boulevard Mitterrand.

Le présent plan d'action de réinstallation pour le Projet (ci-après dénommé « PAR ») a été élaboré pendant les phases d'études de faisabilité et d'avant-projet détaillé, permettant ainsi de définir l'emprise pour la réalisation de trois échangeurs sur le boulevard Mitterrand qui traverse le Grand Abidjan.

1.2 Zone du projet

Les 3 intersections soumises à cette étude sont situées sur le boulevard François Mitterrand comme indiqué dans la Figure 1.2.1.



Source: JICA Study Team

Figure 1.2.1: Carte de localisation du projet



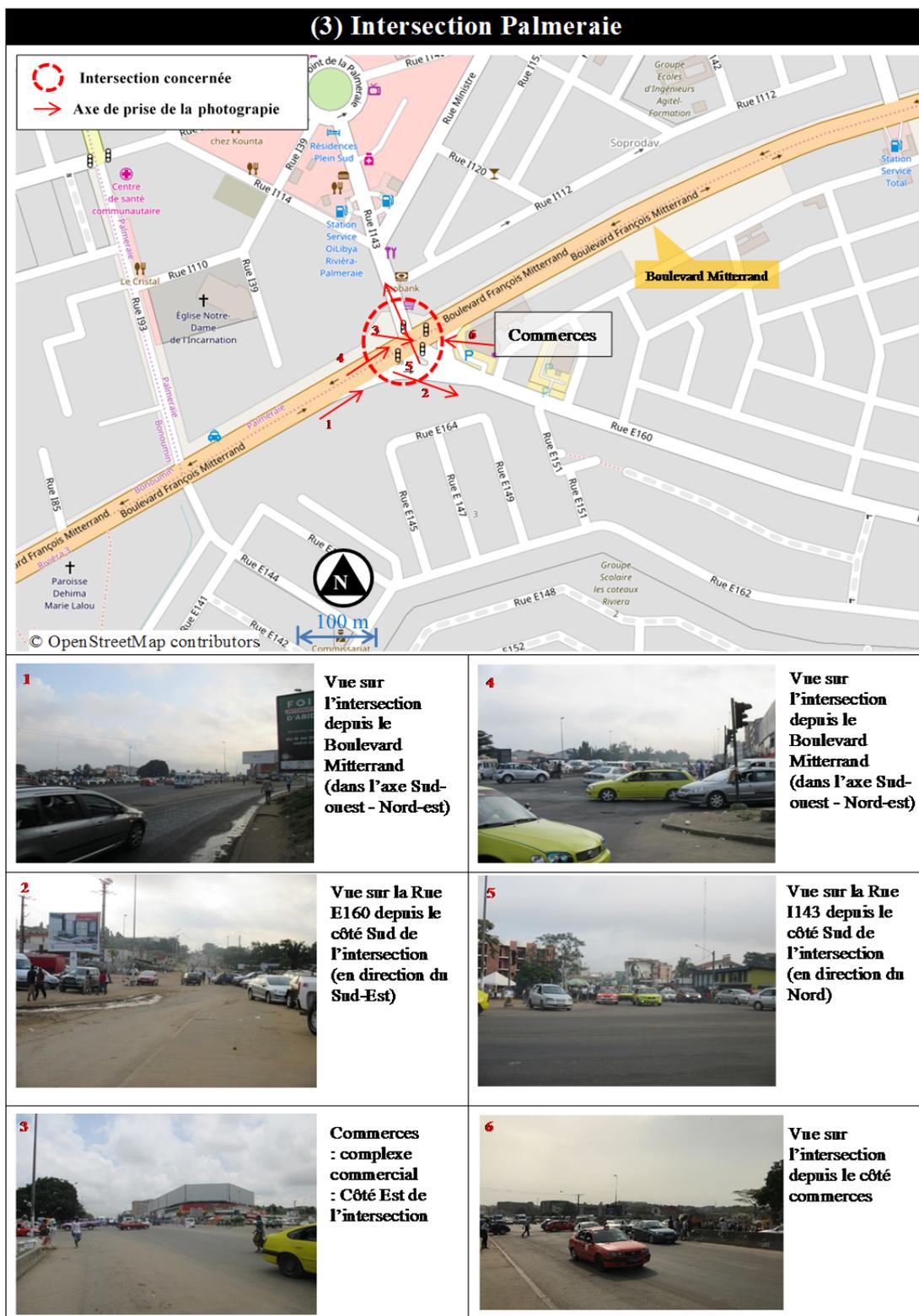
Source: JICA Study Team

Figure 1.2.2 : Carte de localisation de l'intersection de l'École de Police



Source: JICA Study Team

Figure 1.2.3 : Carte de localisation de l'intersection de la Riviera 3



Source: JICA Study Team

Figure 1.2.4 : Carte de localisation de l'intersection de la Palmeraie

1.3 Objectifs du Plan d'Action de Réinstallation

Selon les directives de la JICA sur les considérations environnementales et sociales (avril 2010) et la politique de sauvegarde 4.12 de la Banque mondiale (PO 4.12 de la Banque mondiale), des plans d'action de réinstallation doivent être élaborés lorsqu'un projet implique l'acquisition des terres ou la réinstallation involontaire des populations.

Sur la base de l'enquête préliminaire effectué sur le site, l'acquisition de terres et la réinstallation a été prévues et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) a été réalisé. Ce plan comprend le recensement démographique et socio-économique, l'estimation des pertes de biens, le calcul des coûts et le budget de l'indemnisation et de la réinstallation.

Ce PAR traite des impacts négatifs sur les actifs et les moyens de subsistance des personnes affectées résultant de la mise en œuvre du projet.

L'objectif principal de ce PAR est de veiller à ce que les conditions de vie des personnes affectées ne se détériorent pas à la suite du projet.

Les principes clés de ce PAR sont les suivants :

- a) Les impacts sociaux et environnementaux négatifs sont évités, minimisés ou atténués ;
- b) Les parties prenantes, et plus important encore les personnes affectées par le projet (ci-après dénommé « PAP »), bénéficieront du projet ;
- c) Tous les PAP qui risquent de perdre leur maison, leur terre ou d'autres moyens de subsistance en raison de la mise en œuvre du projet reçoivent une compensation et une assistance suffisantes qui les aideront à améliorer ou à restaurer le niveau de vie antérieur au projet ; et
- d) Les activités de réinstallation sont mises en œuvre avec la divulgation appropriée de l'information, la consultation et la participation informée de ces PAP.

CHAPITRE 2 Impacts potentiels du projet

2.1 Composante du projet

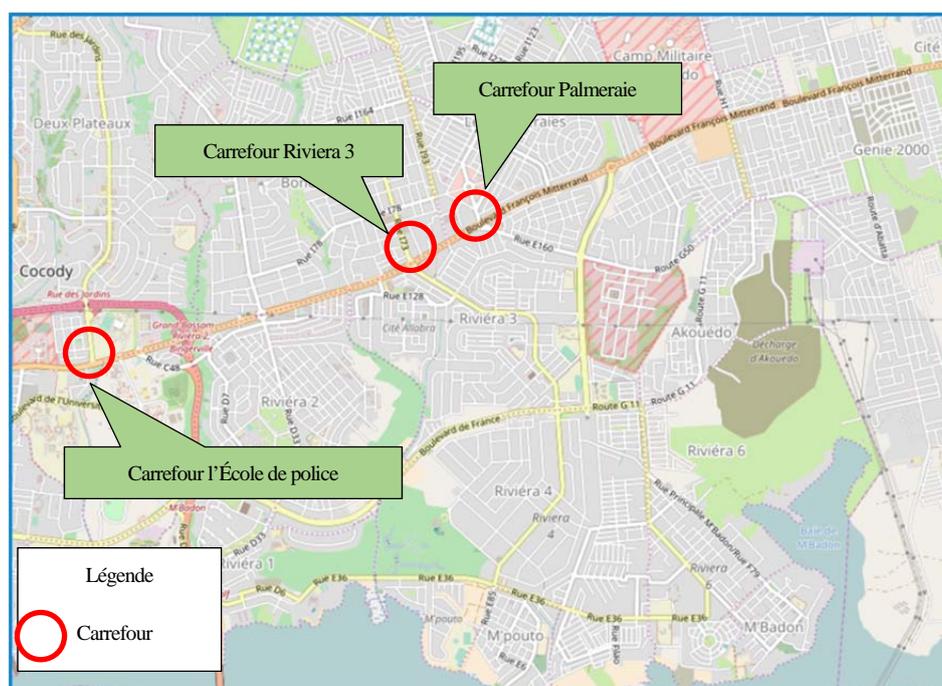
Les emplacements et les caractéristiques des échangeurs sont indiqués ci-dessous. Toutes les intersections cibles sont situées dans la commune de Cocody dans la région d'Abidjan.

La structure de type « survol (Flyover) » a été adoptée pour les trois échangeurs.

Tableau 2.1.1: Intersections cibles et aperçu du projet

Intersection	Structure	Nombre de voies	Structure
1. Carrefour de l'École de police	Survol	6 voies	Pont de type poutre-caisson métallique + dalle composite à 5 travées continues, L=170 m
			Extension du ponceau existant (1 ponceau)
			Contre-allée à 1 voie (2 voies au niveau de l'intersection)
2. Carrefour de Riviera 3	Survol	6 voies	Pont de type poutre-caisson métallique + dalle composite à 5 travées continues, L=221 m
			Construction d'une passerelle pour piétons
			Extension de ponceaux existants (2 ponceaux)
3. Carrefour de Palmeraie	Survol	6 voies	Pont de type poutre-caisson métallique + dalle composite à 6 travées continues, L=266 m
			Construction d'une passerelle pour piétons (entre le carrefour Riviera 3 et le carrefour Palmeraie)
			Parc de stationnement (pour 30 véhicules du côté nord, et 15 véhicules du côté sud)
			Contre-allée à 1 voie (2 voies au niveau de l'intersection)

Source: JICA Study Team



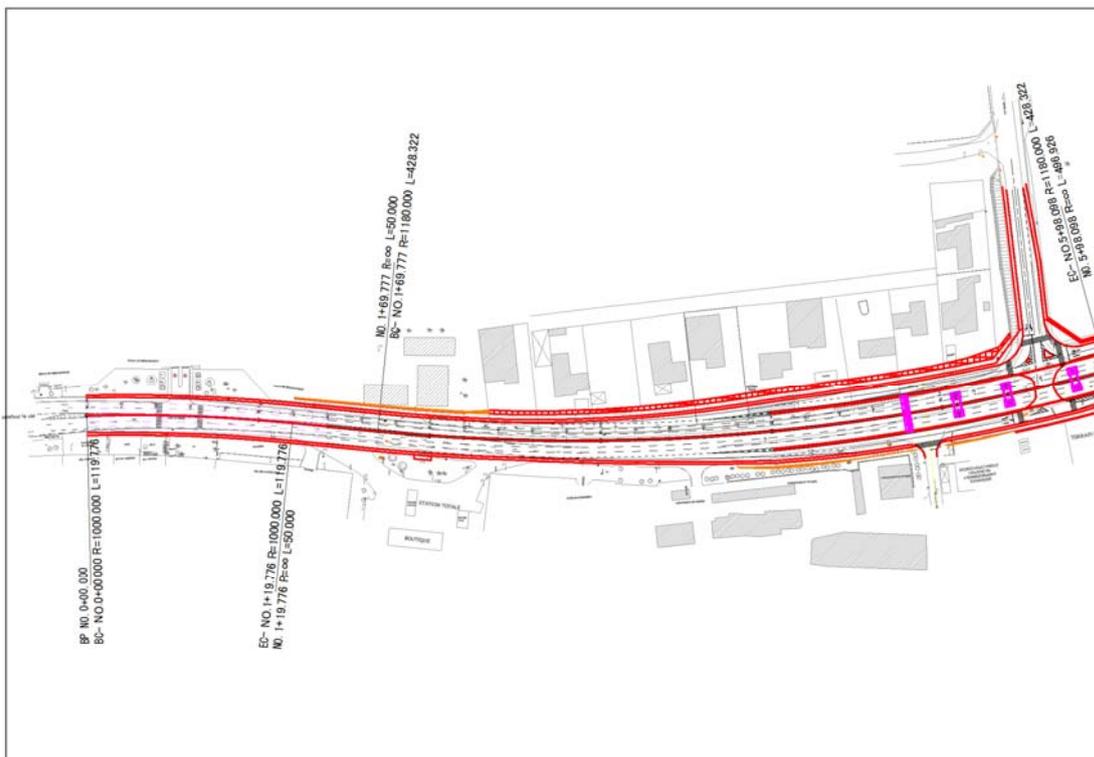
Source: JICA Study Team

Figure 2.1.1: Localisation des trois Intersections cibles

2.2 Plans détaillés

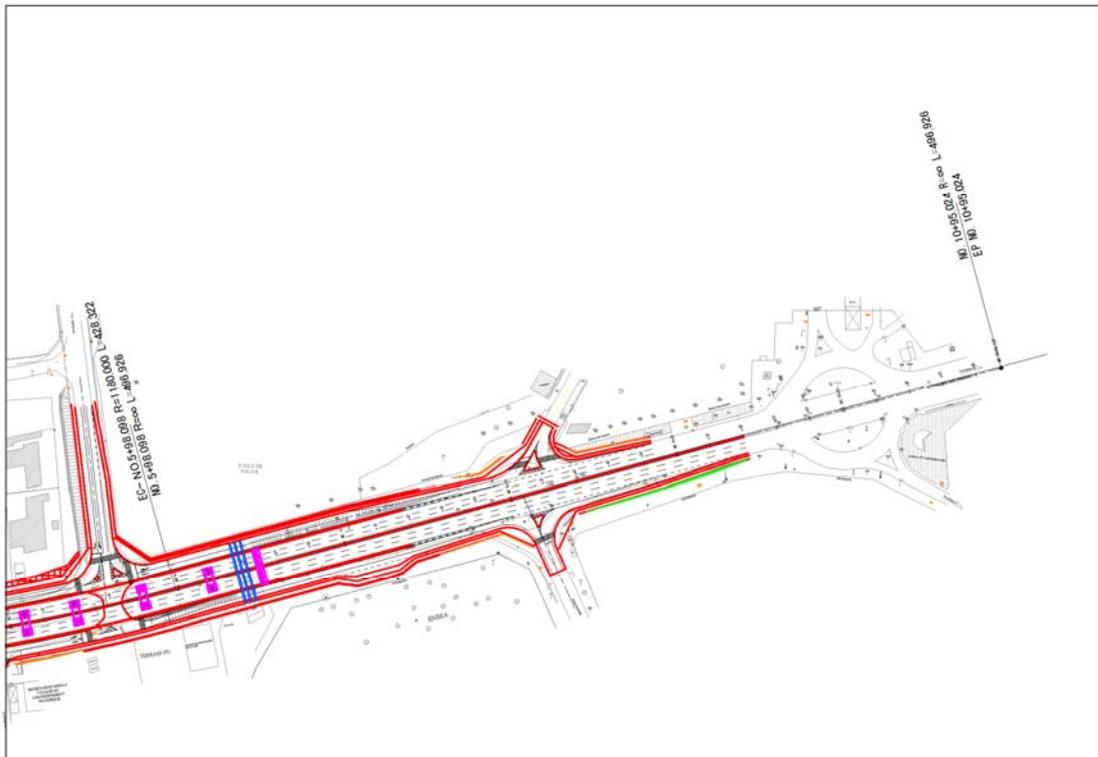
2.2.1 Carrefour de l'École de police

Le plan d'implantation du carrefour de l'École de police est indiqué à la Source : JICA Study Team
Figure 2.2.1 et à la Figure 2.2.2.



Source : JICA Study Team

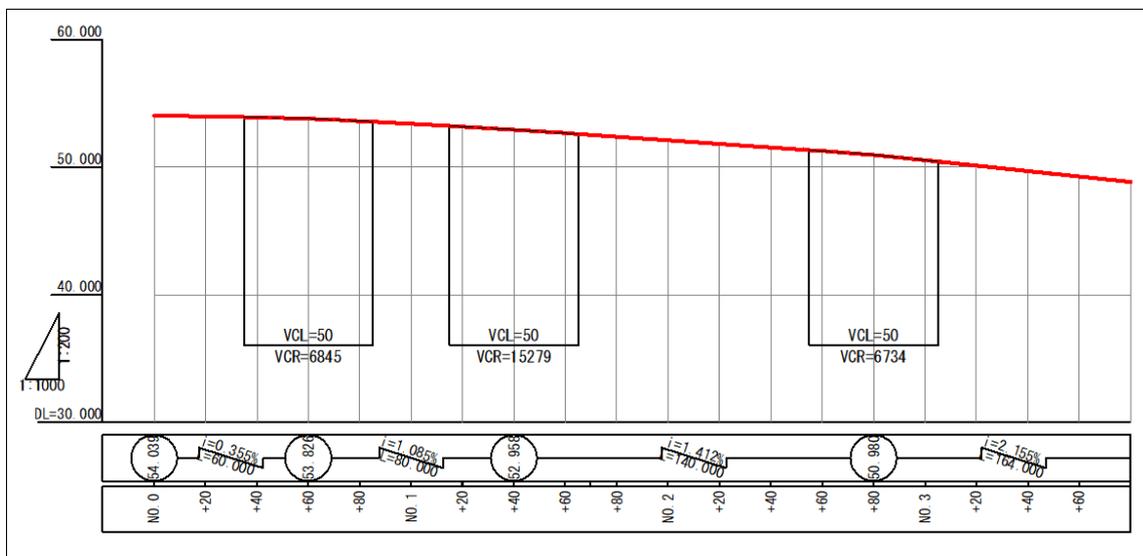
Figure 2.2.1: Plan d'implantation du carrefour de l'École de police (1)



Source : JICA Study Team

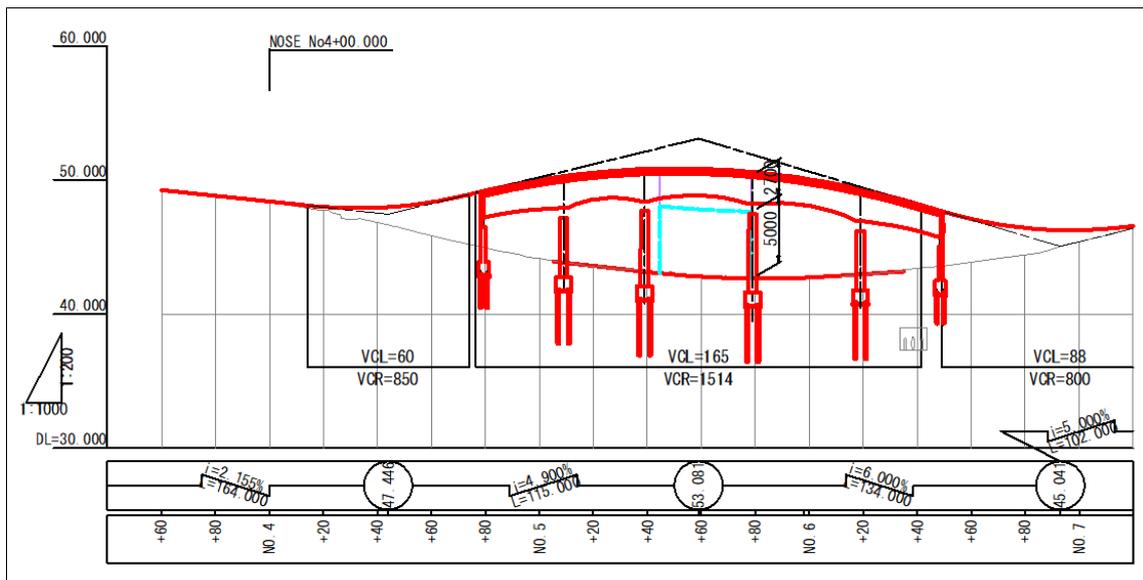
Figure 2.2.2: Plan d'implantation du carrefour de l'École de police (2)

Les profils en long du carrefour de l'École de police sont indiqués de la Figure 2.2.3 à la Figure 2.2.5.



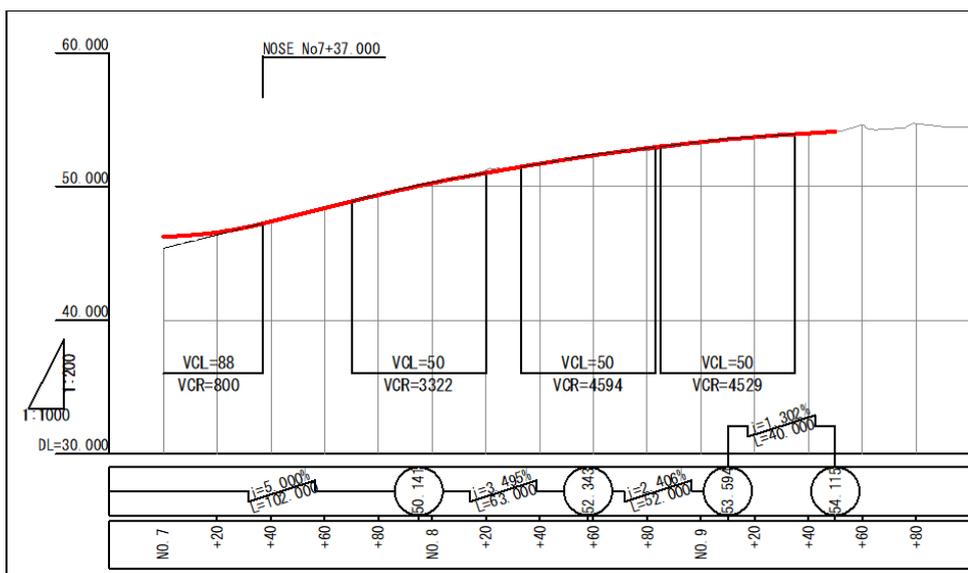
Source : JICA Study Team

Figure 2.2.3: Profil en long du carrefour de l'École de police (1)



Source JICA Study Team

Figure 2.2.4: Profil en long du carrefour de l'École de police (2)

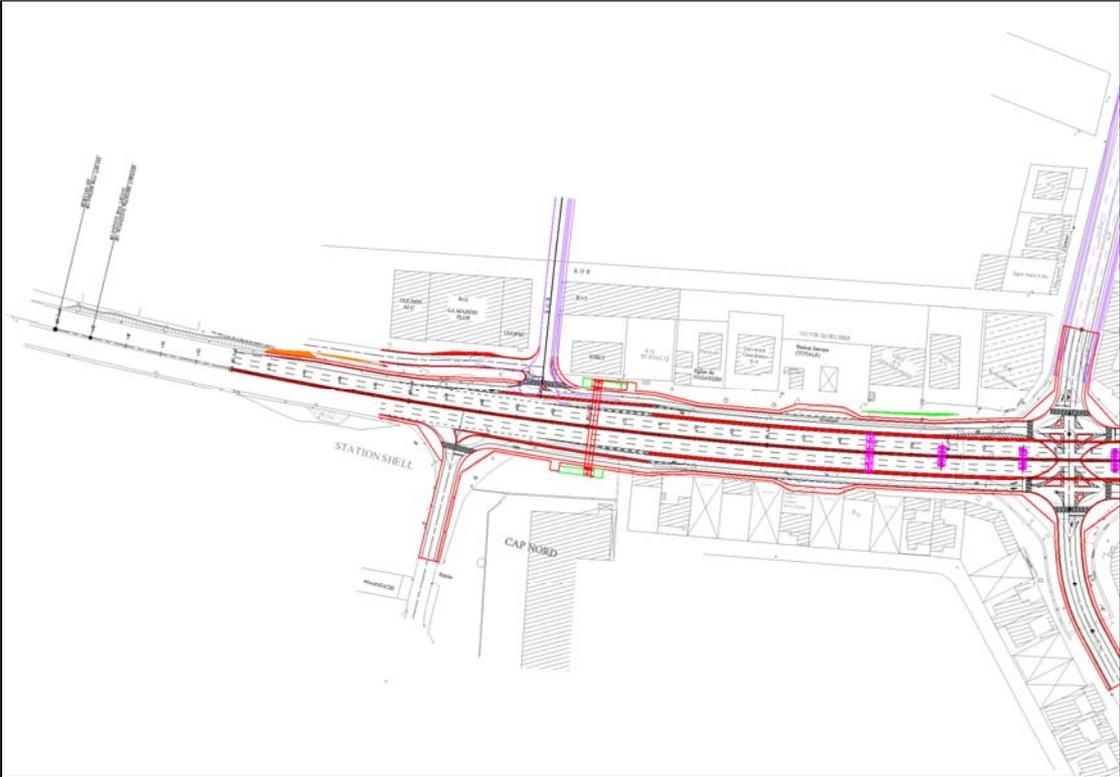


Source : JICA Study Team

Figure 2.2.5: Profil en long du carrefour de l'École de police (3)

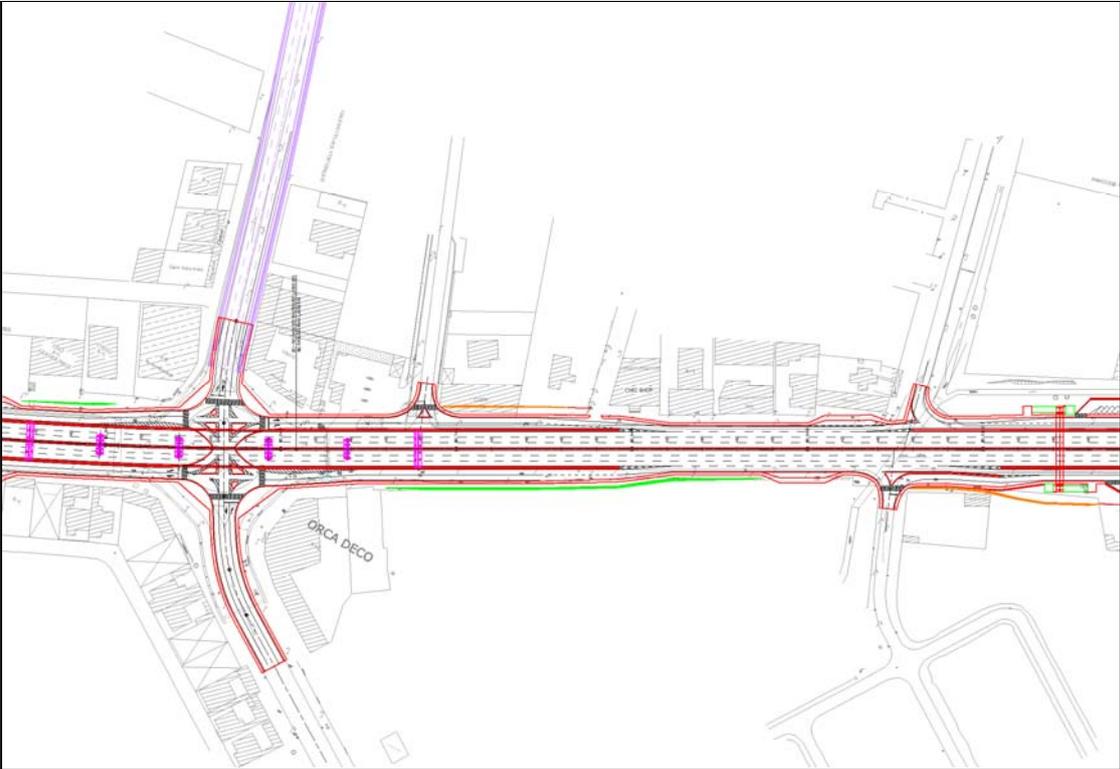
2.2.2 Carrefour Riviera 3

Le plan d'implantation des alentours du carrefour Riviera 3 est illustré à la Figure 2.2.6 et à la Figure 2.2.7.



Source : JICA Study Team

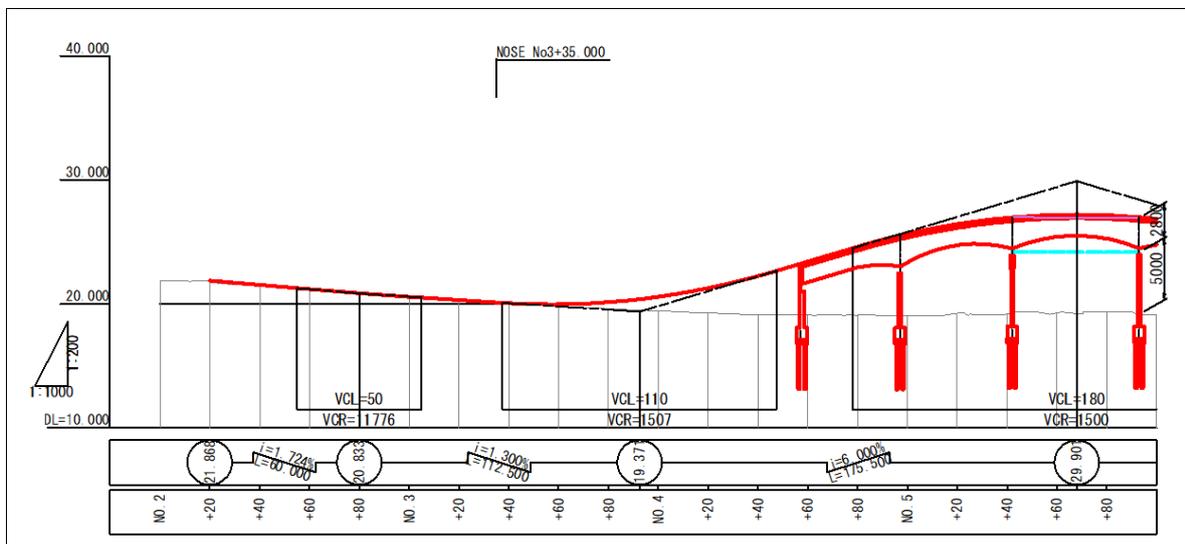
Figure 2.2.6: Plan d'implantation du carrefour Riviera 3 (1)



Source : JICA Study Team

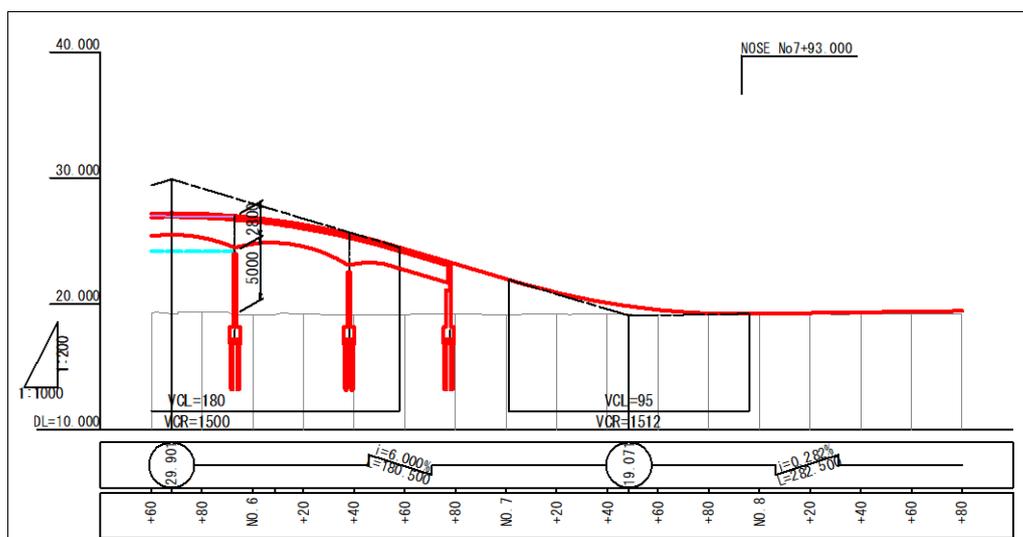
Figure 2.2.7: Plan d'implantation du carrefour Riviera 3 (2)

Le profil en long du carrefour Riviera 3 est illustré à la Figure 2.2.8 et à la Figure 2.2.9.



Source : JICA Study Team

Figure 2.2.8: Profil en long du carrefour Riviera 3 (1)

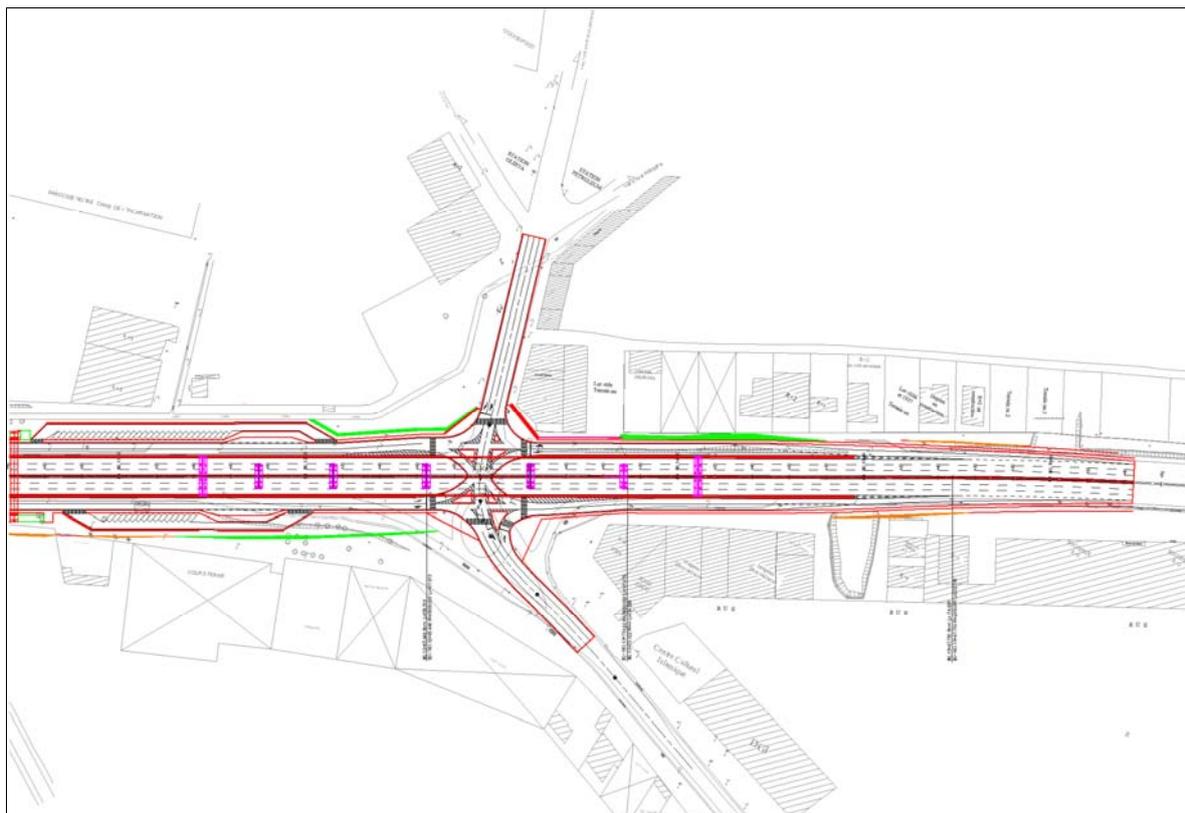


Source : JICA Study Team

Figure 2.2.9: Profil en long du carrefour Riviera 3 (2)

2.2.3 Carrefour Palmeraie

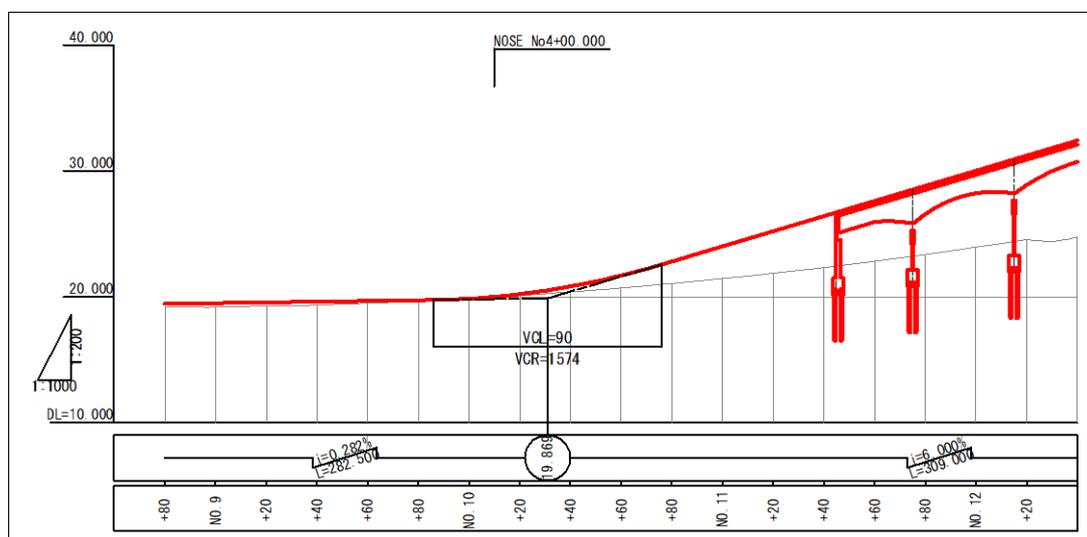
Le plan d'implantation des alentours du carrefour Riviera 3 est illustré à la Figure 2.2.10.



Source : JICA Study Team

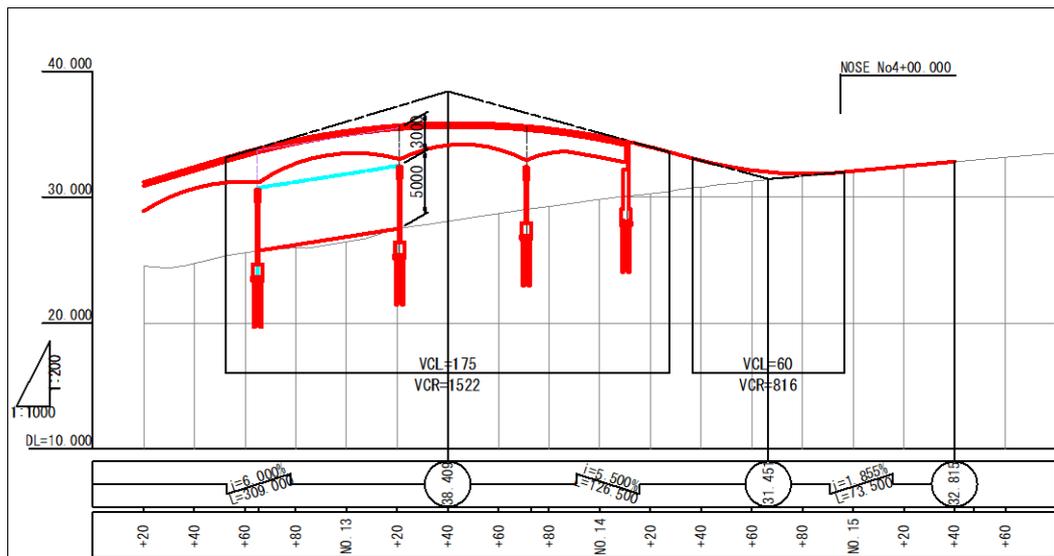
Figure 2.2.10: Plan d'implantation du carrefour Palmeraie

Le profil en long du carrefour Palmeraie est illustré à la Figure 2.2.11 et à la Figure 2.2.12.



Source : JICA Study Team

Figure 2.2.11: Profil en long du carrefour Palmeraie (1)



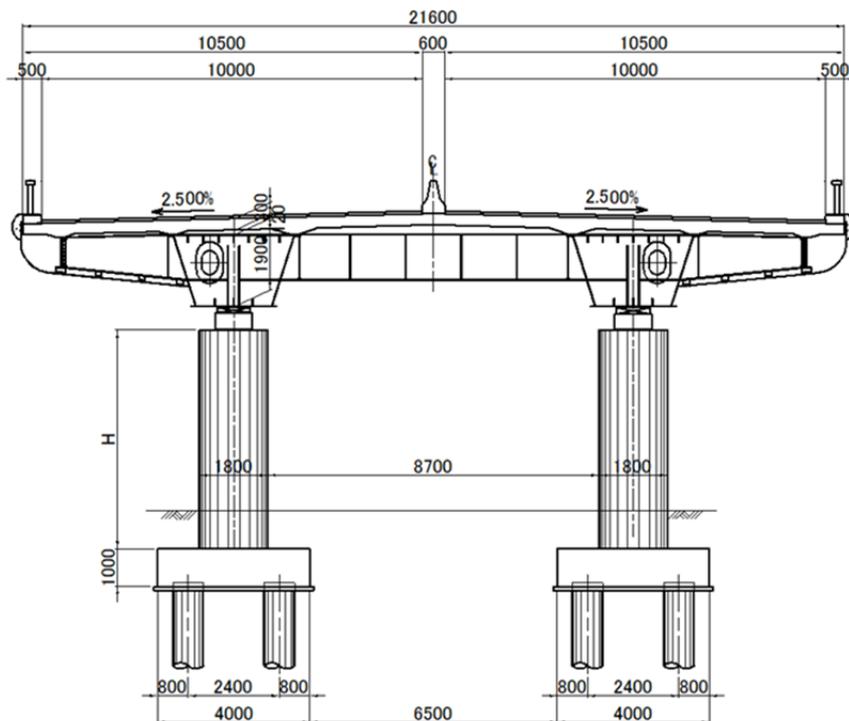
Source : JICA Study Team

Figure 2.2.12: Profil en long du carrefour Palmeraie (2)

2.2.4 Coupes transversales typiques

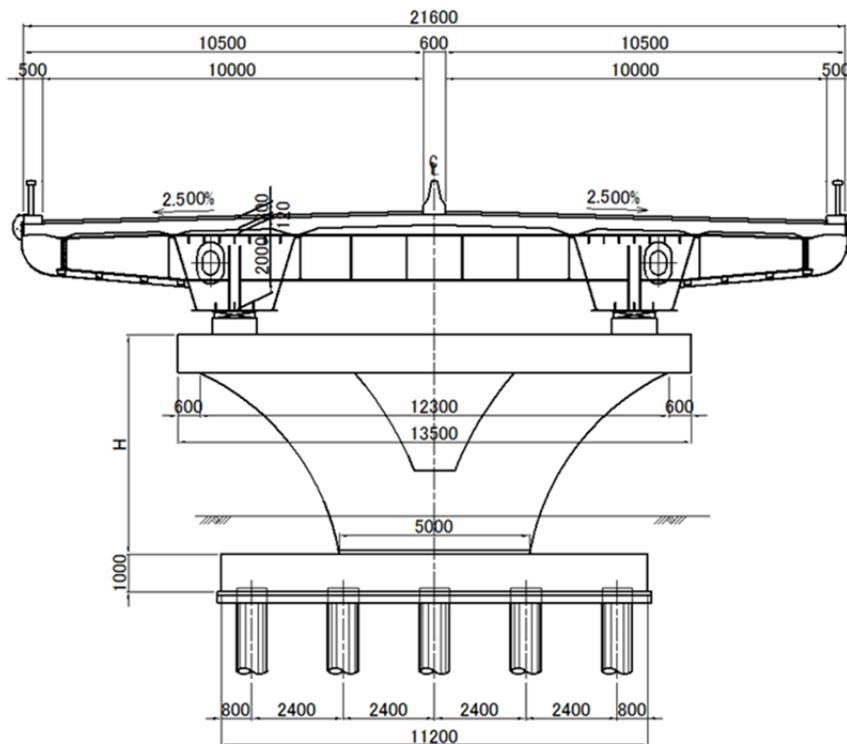
Les coupes transversales typiques de chaque intersection sont indiquées dans les Figure 2.2.13, Figure 2.2.14 et Figure 2.2.15.

Le nombre de voies sur les survols est de 6 pour les 3 intersections (l'Intersection de l'École de police, l'Intersection de la Riviera 3 et l'Intersection Palmeraie).



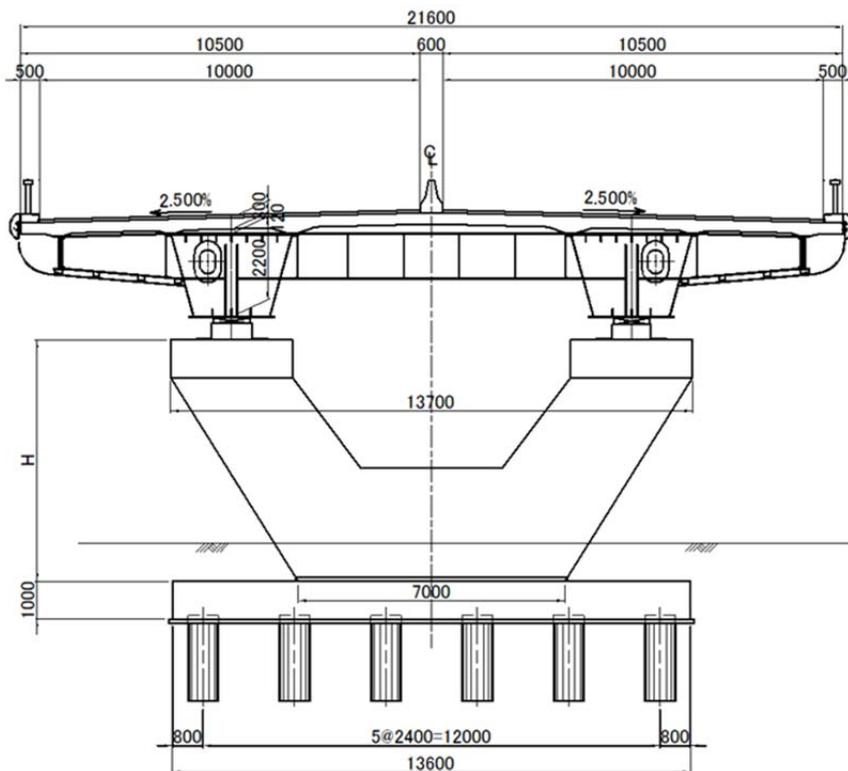
Source: JICA Study Team

Figure 2.2.13: Coupe transversale typique à l'intersection de l'École de police



Source: JICA Study Team

Figure 2.2.14: Coupe transversale typique à l'intersection de la Riviera 3



Source: JICA Study Team

Figure 2.2.15: Coupe transversale typique à l'intersection de la Riviera Palmeraie

2.3 Résumé des impacts potentiels du projet

2.3.1 Résumé des unités et des personnes affectées par le projet

Cette étude du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) a été réalisée sur la base de la conception préliminaire élaborée lors des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé du projet de construction de trois intersections à Abidjan. Presque toutes les unités affectées par les trois échangeurs sur le boulevard Mitterrand ont été sondées à l'aide des questions socio-économiques. À la suite de l'enquête et en dehors d'une activité économique ayant refusé de fournir les informations, un nombre total de 324 unités ou 439 personnes sont considérées respectivement comme des Unités Affectées par le Projet (UAP¹) ou des Personnes Affectées par le Projet (PAP).

Il a été constaté que 67 UAP perdent leurs propriétés telles que la terre, les bâtiments et les structures secondaires. Bien que 248 UAP ne perdent aucune propriété physique, mais elles exercent des activités économiques dans les structures mobiles en tant que commerçants à l'intérieur de la zone d'impact du projet. Ainsi, leurs activités économiques seront perturbées par le projet. En outre, 7 UAP sont locataires de bâtiment, par conséquent, ils doivent être déplacés en raison de l'impact du projet sur le bâtiment où ils résident ou où ils exercent des activités à l'intérieur.

Un aperçu par catégorie des UAP et des PAP est décrit dans Tableau 2.3.1.

¹ UAP: Unité (s) Affectée (s) par le Projet: unités du ménage ou d'une entreprise commerciale qui est touchée par le projet et qui a droit à une compensation en tant qu'unité.

Tableau 2.3.1: Résumé des UAP et PAP

Intersection Type d'impact	Nombre d'UAP				Nombre de PAP			
	École de police	Riviera 3	Palmeraie	Total	École de police	Riviera 3	Palmeraie	Total
Terrain	0	6	0	6	0	6	0	6
Terrain avec bâtiment	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrain avec structures secondaires	12	6	2	20	12	6	2	20
Terrain avec bâtiment et structures secondaires	2	3	4	9	2	4	10	16
Bâtiment	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiment avec structures secondaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Structures secondaires	1	24	7	32	1	41	7	49
Locataire de terrain	0	0	0	0	0	0	0	0
Locataire de bâtiment	4	3	0	7	21	10	0	31
Structure déplaçable	0	133	115	248	0	157	158	315
Total	19	175	128	322	36	224	177	437

Source: JICA Study Team

2.3.2 Inventaire des biens affectés

(1) Terrain

Les résultats de l'enquête menée montrent que le projet affectera au total 36 parcelles de terrain (35 propriétaires) pour une superficie totale de 6 445,8 m². Il s'agit des terrains privés et des terrains appartenant à des structures étatiques. Ainsi, 14 parcelles avec une superficie de 4314,3 m² sont affectées à l'Ecole de Police dont 10 avec une superficie de 2756,4 m² appartiennent à des privés et 4 parcelles avec une superficie de 1557,9 m² appartiennent aux structures étatiques (Ecole Nationale de Police, Ecole de Gendarmerie d'Abidjan, l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody et le cabinet du secrétariat des droits de l'Homme). A l'intersection de la Riviera 3, 16 parcelles de terrain (15 propriétaires) avec une surface de 1 733 m² et à l'intersection de la Palmeraie 6 parcelles avec une superficie de 398,5 m² sont affectées par le projet. Les parcelles de terrains affectées aux intersections de la Riviera 3 et de la Palmeraie sont exclusivement des terrains privés.

Le nombre de parcelles affectées et leurs superficies respectives sont indiqués dans le Tableau 2.3.2.

Tableau 2.3.2: Résumé du terrain à acquérir

Intersections	Nombre de parcelle de terrain à acquérir	Superficie des terrains affectés	Remarques
		(m ²)	
Ecole de Police (zone privée)	14	4 314,3	Cela comprend les parcelles des structures étatiques
Riviera3	16*	1 733	
Palmeraie	6	398,5	
Total	36	6 445,8	

* Note: Chic Shop possède deux parcelles affectées.

Source: JICA Study Team

(2) Bâtiments

Dans la zone du projet, il y a au total de 9 bâtiments qui seront touchés par le projet. Il s'agit de deux (02) bâtiments à l'intersection de l'Ecole de Police, de trois (03) bâtiments à l'intersection de la Riviera 3 et de quatre (04) bâtiments à l'intersection de la Palmeraie. Sur les 9 bâtiments au total, un bâtiment situé à l'Ecole de Police est constitué de magasins et de bureaux et l'autre appartient à l'école de gendarmerie, les 3 bâtiments à l'intersection de la Riviera 3 sont constitués de magasins en construction ou en exploitation. Au niveau de la Palmeraie, les 4 bâtiments sont affectés sont composés de 03 résidences et d'un point de contrôle de la police qui appartient à un privé.

Par ailleurs, sur les 9 bâtiments identifiés, 1 bâtiment situé à l'intersection de la Palmeraie a des résidents à l'intérieur qui sont au nombre de 06 résidents et qui doivent être réinstallés avec la mise en œuvre de ce projet.

Le résumé des nombres et des types bâtiments affectés dans chaque site du projet ainsi que le nombre

de résidents à délocaliser sont présentés respectivement dans le Tableau 2.3.3 et le Tableau 2.3.4.

Tableau 2.3.3: Inventaire des bâtiments touchés

Intersections	Nombre de bâtiments affectés	Type de bâtiment
Ecole de Police	2	1 magasins privé, 1 bâtiment de l'Ecole de gendarmerie
Riviera3	3	3 magasins
Palmeraie	4	3 résidences et 1 point de contrôle de police
Total	9	

Source: JICA Study Team

Tableau 2.3.4: Résumé des résidents affectés

Intersections	Nombre de bâtiments affectés ayant des résidents	Nombre de résidents affectés
Ecole de Police	0	0
Riviera3	0	0
Palmeraie	1	6
Total	1	6

Source: JICA Study Team

(3) Structures secondaires

Le Tableau 2.3.5 montre l'inventaire des structures secondaires affectées. Sur les sites du projet, il y a au total 61 structures secondaires affectées dont 15 situées à l'intersection de l'Ecole de Police avec 11 appartenant aux privés et 4 à des structures étatiques. A l'intersection de la Riviera 3 et à l'intersection de la Palmeraie, il a été dénombré respectivement 33 et 13 structures secondaires qui appartiennent exclusivement à des privés. Les types de structure secondaire varient mais il s'agit principalement de clôture, de parking en dalle, d'espace vert, des box, piscine, etc.

Tableau 2.3.5: Inventaire des structures secondaires affectées

Intersections	Nombre de structures secondaires affectées	Type de structures secondaires
Ecole de Police	15	Espace vert, clôture, piscine, parking
Riviera3	33	Espace vert, clôture, parking, box, cabane, dallage
Palmeraie	13	Espace vert, clôture, parking, box, dallage
Total	61	

Source: JICA Study Team

(4) Activités économiques

Vu que le boulevard François Mitterrand est une rue importante à Abidjan et que les activités

commerciales y sont très actives, les impacts sur les activités économiques ont également été identifiés. Le Tableau 2.3.6 présente le résumé des activités économiques susceptibles d'être affectées, composé principalement de magasins ou restaurants.

Au total, il y a 267 activités économiques affectées par le projet qui sont classées en 2 catégories : les activités économiques dans les structures permanentes et les activités économiques dans les structures déplaçables. À l'intersection de l'Ecole de police, seules 4 activités dans les structures permanentes sont concernées. A la Riviera 3, 13 activités exercées dans les structures permanentes et 133 activités dans les structures déplaçables sont affectées, et 2 activités dans les structures permanentes et 115 activités dans les structures déplaçables sont affectées à la Palmeraie. Les activités économiques dans les structures permanentes ont à la fois un impact physique sur la structure et un impact économique sur les activités. Cependant, les activités économiques dans les structures déplaçables ne présentent aucun impact physique sur leur propriété, mais il peut y avoir un impact économique. Les structures déplaçables fonctionnent généralement avec les tables mobiles, les parasols etc.

Certaines activités économiques emploient des personnes, donc la phase de mise en œuvre du projet pourrait également occasionner des impacts sur les employés. Comme le montre le Tableau 2.3.7, les activités économiques avec des employés sont au total 52 unités. Le nombre total d'employés susceptibles d'être affectés est de 109.

Tableau 2.3.6 Résumé des activités économiques affecté

Intersections	Nombre d'activités économiques affectées opérant dans une structure permanente	Nombre d'activités économiques affectées opérant dans une structure déplaçable	Total
Ecole de Police	4	0	4
Riviera3	13	133	146
Palmeraie	2	115	117
Total	19	248	267

Source: JICA Study Team

Tableau 2.3.7: Résumé des employés affecté par le projet

Intersections	Nombre d'activités économiques affectées ayant des employés	Nombre d'employés affectés
Ecole de Police	3	17
Riviera3	23	49
Palmeraie	26	43
Total	52	109

Source: JICA Study Team

CHAPITRE 3 Recensement et études socio-économiques

3.1 Méthodologie de recensement et de l'enquête socio-économique

L'objectif du PAR est de fournir les outils pratiques en vue d'organiser la réinstallation consensuelle des personnes affectées par le projet (PAP) et de proposer les mesures de compensation appropriées y afférentes. Ceci afin d'éviter le risque d'appauvrissement qui implique des situations dans lesquelles le bien-être et les moyens de subsistance des PAP sont dégradés en raison de la mise en œuvre du projet.

Le recensement et l'enquête socio-économique des UAP ont été menés depuis le 7 novembre 2017 et actualisés avec la date butoir du 31 octobre 2018 au niveau de Palmeraie et de Riviera 3 et du 30 novembre 2018 au niveau d'École Police.

La cible du recensement et de l'enquête socio-économique était toutes les UAP concernées. Le nombre total des enquêtés est indiqué dans le Tableau 3.1.1.

Tableau 3.1.1: Nombre de UAP

Intersection	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Nombre d'U AP	19	5,9%	175	54,3%	128	39,8%	322	100,0%

Source: JICA Study Team

3.2 Résultat du recensement et de l'enquête socio-économique

3.2.1 Profil des unités affectées par le projet

(1) Genre

Le Tableau 3.2.1: Répartition des UAP par genre Tableau 3.2.1 montre le nombre d'UAP et leur genre selon l'enquête socio-économique effectuée. Il indique qu'il y a au total 128 UAP masculins et 168 UAP féminins. Le sexe de 8 UAP n'est pas renseigné car certaines UAP sont une sorte d'organisation.

Tableau 3.2.1: Répartition des UAP par genre

Intersection	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Genre des UAP								
UAP Homme	8	42,1%	60	34,3%	60	46,9%	128	39,7%
UAP Femme	7	36,8%	94	53,7%	67	52,3%	168	52,2%
Inconnu	0	0,0%	8	4,6%	0	0,0%	8	2,5%
Refus	0	0,0%	2	1,1%	0	0,0%	2	0,6%
Absent	0	0,0%	7	4,0%	1	0,8%	8	2,5%
Non renseigné	4	21,1%	4	2,3%	0	0,0%	8	2,5%
Total	19	100%	175	100%	128	100%	322	100%

Source: JICA Study Team

(2) Ethnicité

La répartition des UAP par origine ethnique est présentée dans le Tableau 3.2.2. Il est constaté que les Akan représentent la plus grande proportion dans chaque intersection ainsi que le site total du projet. Ensuite viennent les Mandé suivi des Krou et des Gour. L'origine ethnique de 12 UAP n'est pas renseigné car certaines UAP sont une sorte d'organisation ou d'autres ne l'ont pas répondu.

Tableau 3.2.2: Ethnicité des UAP

Intersection Ethnicité des UAP	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Akan	5	26.3%	58	33.1%	28	21.9%	91	28.3%
Krou	2	10.5%	8	4.6%	17	13.3%	27	8.4%
Mandé	3	15.8%	23	13.1%	25	19.5%	51	15.8%
Gour	3	15.8%	11	6.3%	4	3.1%	18	5.6%
Autre	2	10.5%	52	29.8%	51	39.8%	105	32.6%
Inconnu	0	0.0%	8	4.6%	0	0.0%	8	2.5%
Refus	0	0.0%	2	1.1%	0	0.0%	2	0.6%
Absent	0	0.0%	7	4.0%	1	0.8%	8	2.5%
Non renseigné	4	21.1%	6	3.4%	2	1.6%	12	3.7%
Total	19	100%	175	100%	128	100%	322	100%

Source: JICA Study Team

(3) Religion

Le Tableau 3.2.3 montre la distribution des UAP par religion. Ainsi, 127 UAP sont musulmans et 161 UAP sont chrétiens. Seulement 1 UAP est bouddhistes. La religion de 15 UAP n'est pas renseigné car certaines UAP sont une sorte d'organisation ou d'autres ne l'ont pas répondu.

Tableau 3.2.3: Religion des UAP

Intersection Religion of PAUs	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Musulman	1	5.3%	58	33.1%	68	53.1%	127	39.4%
Chrétien	12	63.2%	93	53.1%	56	43.8%	161	50.0%
Bouddhiste	0	0.0%	0	0.0%	1	0.8%	1	0.3%
Autres	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Inconnu	0	0.0%	8	4.6%	0	0.0%	8	2.5%
Refus	0	0.0%	2	1.1%	0	0.0%	2	0.6%
Absent	0	0.0%	7	4.0%	1	0.8%	8	2.5%
Non renseigné	6	31.5%	7	4.0%	2	1.6%	15	4.7%
Total	19	100%	175	100%	128	100%	322	100%

Source: JICA Study Team

(4) Niveau d'alphabétisation

Le niveau d'alphabétisation étudié est présenté au Tableau 3.2.4. Bien que 42.2% des UAP aient un niveau d'alphabétisation élevé, 18.3% des UAP ne savent pas parler, écrire et lire. 15.5% des UAP ont un niveau modéré et ils savent parler mais ne savent ni écrire ni lire parfaitement. Au cas où les personnes qui reçoivent l'assistance seraient analphabètes, la négociation doit être faite oralement ou en présence d'un membre alphabétisé de sa famille.

Tableau 3.2.4: Niveau d'alphabétisation des UAP

Intersection Niveau d'alphabétisation des UAP	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Ne sait pas parler, écrire et lire	0	0.0%	21	12.0%	38	29.7%	59	18.3%
Sait parler mais ne sait ni écrire, ni lire	0	0.0%	39	22.3%	11	8.5%	50	15.5%
Sait parler mais sait écrire et lire à peine	0	0.0%	21	12.0%	21	16.4%	42	13.0%
Sait parfaitement parler, écrire et lire	14	73.7%	66	37.7%	56	43.8%	136	42.2%
Inconnu	0	0.0%	8	4.6%	0	0.0%	8	2.5%
Refus	0	0.0%	2	1.1%	0	0.0%	2	0.6%
Absent	0	0.0%	7	4.0%	1	0.8%	8	2.5%
Non renseigné	5	26.3%	11	6.3%	1	0.8%	17	5.4%
Total	19	100%	175	100%	128	100%	322	100%

Source: JICA Study Team

(5) Niveau d'étude

Le niveau d'étude des UAP dans les trois sites du projet est présenté dans le Tableau 3.2.5. On constate que 32,3% des UAP n'ont aucun niveau scolaire. 20,2% des UAP ont au moins terminé l'école primaire et 11,5% sont allés à l'école secondaire (1er cycle). Par ailleurs, 6,5% des UAP ont obtenu le baccalauréat et 11,5% ont terminé leurs études supérieures.

Tableau 3.2.5: Niveau d'étude des UAP

Intersection Niveau d'étude des UAP	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Aucun niveau d'étude	0	0.0%	59	33.7%	45	35.2%	104	32.3%
Ecole primaire	0	0.0%	29	16.7%	36	28.1%	65	20.2%
Ecole secondaire (1er cycle)	0	0.0%	23	13.1%	14	10.9%	37	11.5%
Ecole secondaire (2nd cycle)	1	5.3%	13	7.4%	15	11.7%	29	9.0%
Université	2	10.5%	10	5.7%	9	7.0%	21	6.5%
Diplômé	11	57.9%	20	11.4%	6	4.7%	37	11.5%

Intersection Niveau d'étude des UAP	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Autres	0	0.0%	0	0.0%	1	0.8%	1	0.3%
Inconnu	0	0.0%	8	4.6%	0	0.0%	8	2.5%
Refus	0	0.0%	2	1.1%	0	0.0%	2	0.6%
Absent	0	0.0%	7	4.0%	1	0.8%	8	2.5%
Non renseigné	5	26.3%	4	2.3%	1	0.8%	10	3.1%
Total	19	100%	175	100%	128	100%	322	100%

Source: JICA Study Team

(6) Profession

Le Tableau 3.2.6 montre les types de profession des UAP. A l'exception de l'intersection de l'Ecole de Police, l'activité commerciale constitue plus de 75% des professions à l'intersection de la Riviera 3 et à l'intersection de la Palmeraie puisque ces deux emplacements se situent dans une zone commerciale. A l'Ecole de police, le plus grand nombre de UAP sont des retraités et il représente 26,3% du nombre total.

Tableau 3.2.6: Type de profession des UAP

Intersection Profession des UAP	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Dépendant	0	0.0%	1	0.6%	0	0.0%	1	0.3%
Etudiant	0	0.0%	1	0.6%	0	0.0%	1	0.3%
Employé occasionnel	0	0.0%	0	0.0%	19	14.9%	19	5.9%
Employé (Contrat à long terme)	3	15.8%	2	1.1%	1	0.8%	6	1.9%
Agriculture	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Verger	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Elevage	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Pêche	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Artisanat	0	0.0%	5	2.9%	1	0.8%	6	1.9%
Fonctionnaire	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Propriétaire de magasin	1	5.3%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.3%
Retraité	5	26.3%	0	0.0%	3	2.3%	8	2.5%
Commerçant	1	5.3%	138	78.9%	97	75.8%	236	73.3%
Autres	3	15.8%	3	1.7%	3	2.3%	9	2.8%
Inconnu	0	0.0%	8	4.6%	0	0.0%	8	2.5%
Refus	0	0.0%	2	1.1%	0	0.0%	2	0.6%
Absent	0	0.0%	7	4.0%	1	0.8%	8	2.5%
Non renseigné	6	31.5%	8	4.6%	3	2.3%	17	5.3%
Total	19	100%	175	100%	128	100%	322	100%

Source: JICA Study Team

(7) Répartition des UAP par revenu annuel

Le revenu familial annuel des UAP au niveau des trois intersections est indiqué au Tableau 3.2.7. À l'intersection de l'École de police, 8 soit 42,1% des UAP gagnent annuellement plus de 10 000 000 FCFA. Il est constaté qu'un grand nombre 81 soit 46,3% des UAP dans la zone de la Riviera 3 gagnent moins de 2.000.000 FCFA. Dans la zone de la Palmeraie, 48 soit 37,5% des UAP gagnent moins de 2 000 000 FCFA et 40 UAP soit 31,3% gagnent 2 000 001 à 4 000 000 FCFA.

Tableau 3.2.7: Répartition des UAP par revenu annuel

Intersection Revenu annuel des UAP	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
0-2 000 000	0	0.0%	81	46.3%	48	37.5%	129	40.1%
2 000 001 – 4 000 000	0	0.0%	33	18.9%	40	31.3%	73	22.7%
4 000 001 – 6 000 000	1	5.3%	13	7.4%	13	10.2%	27	8.4%
6 000 001 – 8 000 000	1	5.3%	8	4.6%	4	3.1%	13	4.0%
8 000 001 – 10 000 000	0	0.0%	3	1.7%	5	3.9%	8	2.5%
Plus de 10 000 000	8	42.1%	5	2.9%	15	11.7%	28	8.7%
Inconnu	0	0.0%	8	4.6%	0	0.0%	8	2.5%
Refus	0	0.0%	2	1.1%	0	0.0%	2	0.6%
Absent	0	0.0%	7	4.0%	1	0.8%	8	2.5%
Non renseigné	9	47.3%	15	8.5%	2	1.5%	26	8.0%
Total	19	100%	175	100%	128	100%	322	100%

Source: JICA Study Team

(8) Répartition des UAP par dépenses annuelles

Les dépenses familiales annuelles des UAP au niveau des trois intersections sont indiquées dans le Tableau 3.2.8. À l'intersection de l'École de police, 5 soit 26,3% des UAP dépensent plus de 10 000 000 FCFA. On constate qu'une proportion élevée des UAP de l'intersection de la Riviera 3 et de l'intersection de la Palmeraie dépensent moins de 2 000 000 FCFA. Il représente respectivement 80 UAP équivalent à 45,7% à la Riviera 3 et 79 UAP équivalent à 61,7% au niveau de la Palmeraie.

Tableau 3.2.8: Répartition des UAP par dépense annuelle

Intersection Dépenses annuelles des UAP	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
0-2 000 000	0	0.0%	80	45.7%	79	61.7%	159	49.4%
2 000 001 – 4 000 000	1	5.3%	43	24.6%	30	23.4%	74	23.0%
4 000 001 – 6 000 000	0	0.0%	13	7.4%	10	7.8%	23	7.1%
6 000 001 – 8 000 000	2	10.5%	3	1.7%	1	0.8%	6	1.9%
8 000 001 – 10 000 000	1	5.3%	1	0.6%	1	0.8%	3	0.9%
Plus de 10 000 000	5	26.3%	4	2.3%	5	3.9%	14	4.3%
Inconnu	0	0.0%	8	4.6%	0	0.0%	8	2.5%
Refus	0	0.0%	2	1.1%	0	0.0%	2	0.6%

Intersection Dépenses annuelles des UAP	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Absent	0	0.0%	7	4.0%	1	0.8%	8	2.5%
Non renseigné	10	52.6%	14	8.0%	1	0.8%	25	7.8%
Total	19	100%	175	100%	128	100%	322	100%

Source: JICA Study Team

(9) Vulnérabilité

Les ménages vulnérables dans le cadre du présent projet sont définis comme (1) ménages gérés par une femme, (2) ménages dont le revenu est en-dessous du seuil de pauvreté, (3) ménage géré par une personne handicapée ou ménages comprenant un membre handicapé, (4) personnes âgées (plus de 61 ans).

Le Tableau 3.2.9 montre que 110 UAP, qui correspondent à 92,4% des UAP vulnérables, sont dirigées par des femmes, 7 des UAP équivalent à 5,9% des UAP totales sont classées comme ménages gérés par des personnes âgées et 2 UAP correspondant à 1,7% des UAP totales vivent en dessous du seuil de pauvreté. Dans l'ensemble, 37,0% des UAP font partie de la catégorie des ménages vulnérables de ce projet.

Tableau 3.2.9: Vulnérabilité des UAP

Intersection Vulnérabilité des PAU	École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Ménage géré par une femme	2	33.3%	50	98.0%	58	93.5%	110	92.4%
Ménage géré par une personne handicapée	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Ménage géré par une personne âgée (plus de 61 ans)	4	66.7%	1	2.0%	2	3.2%	7	5.9%
Ménage vivant en dessous du seuil de pauvreté	0	0.0%	0	0.0%	2	3.2%	2	1.7%
Ménage comprenant une personne handicapée	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Total	6	100%	51	100%	62	100%	119	100%

NB : Selon l'Institut national de la statistique (INS), les dépenses totales de 22 110 FCFA par adulte et par mois sont définies comme étant le seuil de pauvreté

Source: JICA Study Team

(10) Acceptabilité du projet

Dans l'ensemble, les UAP ont exprimé leur approbation du projet. Ainsi, environ 89,1% des UAP ont donné une réponse positive ou accepté le projet. Cependant, environ 3,1% des UAP ont donné une réponse négative ou refusé le projet. Ceux qui ont donné un avis négatif ont exprimé des préoccupations ou des inquiétudes principalement sur la perte de leurs actifs propres ou la perte des clients pour les activités commerciales pendant la période de construction. Il a également été souligné

que le développement du projet pourrait détériorer l'environnement immédiat à travers le bruit, la pollution et les embouteillages. Le reste des UAP n'ont pas donné de réponse par le fait qu'ils ont refusé de répondre aux questionnaires ou du fait de leur absence au cours de la période d'enquête, etc.

Tableau 3.2.10: Acceptabilité du projet

Réponse	Intersection		École de police		Riviera 3		Palmeraie		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
Oui	12	63.2%	151	86.3%	124	96.9%	287	89.1%		
Non	4	21.1%	5	2.9%	1	0.8%	10	3.1%		
Inconnu	0	0.0%	8	4.6%	0	0.0%	8	2.5%		
Refus	0	0.0%	2	1.1%	0	0.0%	2	0.6%		
Absent	0	0.0%	7	4.0%	1	0.8%	8	2.5%		
Non renseigné	3	15.7%	2	1.1%	2	1.5%	7	2.1%		
Total	19	100%	175	100%	128	100%	322	100%		

Source: JICA Study Team

(11) Propriétaires sans information

Les propriétaires de certains terrains et bâtiments n'ont pas été renseignés par l'enquête compte tenu qu'ils refusent de répondre aux enquêtes, qu'il n'existe pas d'information sur le propriétaire ainsi qu'ils sont toujours absents durant l'enquête.

La localisation des terrains et des bâtiments dont les propriétaires sont inconnus et ceux qui n'ont pas répondu est indiquée dans la Figure 3.2.1.



Source : JICA Study Team

Figure 3.2.1: Terrains et bâtiments dont les propriétaires sont inconnus/ refusent de répondre

A. Inconnus

Les parcelles et les infrastructures suivantes sont affectées par les travaux mais les propriétaires de ces biens demeurent inconnus malgré les investigations auprès des services compétents (Ministères, Cadastre, Mairie de Cocody).

Les coordonnées, la superficie affectée, les codes et les indemnités estimatifs des parcelles sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.2.11: Liste des parcelles dont le propriétaire n'est pas connu

Intersection	Code	Superficie affectée	Indemnisations	Etat actuel	Coordonnées	
					X	Y
Riviera 3	R60	51.2 m2	6 144 000	Terrain nu	393,176.6208	592,324.5543
					393,157.1598	592,291.9359
					393,162.1528	592,309.6899
					393,174.4543	592,323.3056
					393,181.1100	592,316.7507
					393,188.9136	592,321.2399
					393,216.8296	592,272.6932
					393,203.8303	592,265.2112
					393,211.3123	592,252.2119
					393,210.7224	592,236.9648
					393,179.1279	592,257.1605
					393,163.8453	592,270.0606
Riviera 3	R61	46.1 m2	5 532 000	Terrain nu	393,185.0159	592,330.4814
					393,190.0237	592,321.8250
					393,181.3673	592,316.8183
					393,176.3596	592,325.4746
Riviera 3	R62	32.3 m2	3 876 000	Terrain nu	393,203.2909	592,340.7587
					393,221.8010	592,312.6695
					393,223.3635	592,313.5224
					393,233.7083	592,296.8520
					393,235.8647	592,293.3017
					393,236.0462	592,293.0027
393,216.5566	592,279.7487					
Riviera 3	R63	64.2 m2	7 704 000	Terrain nu	393,252.9743	592,325.0844
					393,203.2909	592,340.7587
					393,203.1252	592,341.0086
					393,231.2239	592,356.5506
					393,258.7335	592,317.2842
					393,263.4082	592,310.5196
					393,258.1336	592,307.1782
					393,237.8171	592,294.5185
					393,235.8647	592,293.3017
					393,233.7083	592,296.8520
					393,223.3635	592,313.5224
393,221.8010	592,312.6695					
Riviera 3	R64	89.6 m2	10 752 000	Terrain nu	393,434.2185	592,471.0506
					393,443.2610	592,447.4410
					393,449.3988	592,422.2016
					393,441.1503	592,406.0797
					393,444.7045	592,401.1410
					393,304.9026	592,178.9660
					393,210.7224	592,236.9648
					393,211.3123	592,252.2119
					393,203.8303	592,265.2112
					393,216.8296	592,272.6932
					393,213.7971	592,277.9551
					393,266.3491	592,312.7932
					393,234.7083	592,358.5224
					393,434.2185	592,471.0506
Riviera 3	R6	Niche	91,000	Niche		

Intersection	Code	Superficie affectée	Indemnisations	Etat actuel	Coordonnées	
					X	Y
		compteurs		compteurs CIE		
Riviera 3	R49	204.4 m2	24,528,000	Propriétaire de Terrain Vivo Energy	393,173.0199 393,194.2251 393,151.7280 393,132.6275	592,436.6133 592,383.9553 592,360.1338 592,424.6564
Riviera 3	RIV3/044	Infrastructu re de téléphone	148,500	Infrastructure de téléphone	393,434.59	592,518.31

Source: JICA Study Team

Les coûts des activités économiques et des employés affectés de l'infrastructure de téléphone doivent être comptés mais, ils n'ont pas été identifiés durant l'étude socio-économique.

Les coûts des activités et des employés doivent être ajoutés lors de la négociation si besoin est.

B. Refus

Les UAP suivants ont catégoriquement refusé de répondre aux questionnaires (fiches d'enquête socio-économique) qui leur ont été soumis durant la phase des études. Les copies de lettres d'information déchargée par les concernés sont annexées à ce présent PAR.

Tableau 3.2.12: UAP qui refusent de répondre aux enquêtes

Intersection	Code	Nom de propriétaire	Superficie affectée	Bâtiments ou structures affectés	Indemnisations immobilières
Riviera 3	R50	CCB	347.0 m2	Bâtiment principal	312 424 800
Riviera 3	R56	Dieng Ousseni	-	Parking, clôture	6 299 100

Source: JICA Study Team

Les coûts des activités économiques et des employés affectés de CCB doivent être comptés mais, ils n'ont pas été identifiés durant l'étude socio-économique.

En ajoutant aux indemnités ci-dessus, ces coûts des activités et des employés sont nécessaires lors de la négociation.

C. Absent

Durant l'étude socio-économique, les propriétaires des infrastructures suivantes étaient absents. Certaines informations nécessaires pour le calcul des indemnités n'ont pas été complétées dans le présent PAR à savoir les compensations pour la perte de revenu et de salaire et l'assistance de vulnérabilité.

En ajoutant aux indemnités immobilières, les autres compensations doivent être complétés lors de la négociation si besoin est.

Tableau 3.2.13: Liste des propriétaires absents

Intersection	Code	Nom de propriétaire	Nom de personne responsable	Structures affectés	Indemnités immobilières
Riviera 3	RIV3/036	Lonaci	EHOUNOU (Gestionnaire des box Lonaci Palmeraie) Contact : 0798 93 00	Kiosque	175,000
Riviera 3	RIV3/037	Cabinet	KONAN RUTH (Gestionnaires)	Kiosque	217,000

Intersection	Code	Nom de propriétaire	Nom de personne responsable	Structures affectés	Indemnités immobilières
		Orange	box orange) Contact : 4971 07 86		
Riviera 3	RIV3/039	Sotra	SOTRA BUS	Bus station	585,000
Riviera 3	RIV3/026	CI Telecom	CI TELECOM	Kiosque	175,000
Riviera 3	RIV3/027	Lonaci	EHOUNOU (Gestionnaire des box Lonaci Palmeraie) Contact : 0798 93 00	Kiosque	175,000
Riviera 3	RIV3/028	Cabinet Orange	KONAN RUTH (Gestionnaires box orange) Contact : 4971 07 86	Kiosque	217,000
Riviera 3	RIV3/029	Moov CI	MOOV CI	Kiosque	375,000
Palmeraie	PALM17	MTN Box	Mme DIABY 46 70 07 05 (MTN)	Kiosque	175,000

Source: JICA Study Team

(12) Site temporaire de Taxi durant les travaux

La gare de taxi wôrô-wôrô située au nord-ouest du carrefour de la Palmeraie sera délocalisée temporairement durant les travaux vers un autre site défini par AGEROUTE. Ce site temporaire est actuellement un terrain nu situé au nord de la gare existante et détenu en pleine propriété par une société immobilière. La superficie totale du site est de 19 000m² dont 2 700m² correspond à la superficie de la gare actuelle qui sera aménagée par AGEROUTE et mis à la disposition des chauffeurs de taxis.

Sur ce terrain de 2 700m², il n'y a aucun bâtiment ni commerçant qui sont installés et l'étude du PAR pour ce terrain n'est pas nécessaire.

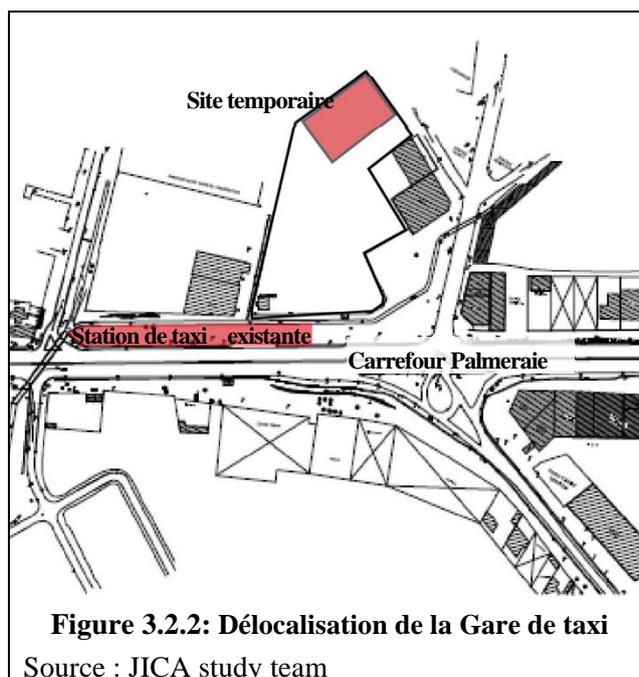


Figure 3.2.2: Délocalisation de la Gare de taxi

Source : JICA study team

La gare existante est gérée par le syndicat de taxi de Cocody où 250 taxis sont enregistrés, et d'environ 30 à 50 taxis y restent toujours. A la gare, une trentaine de commerçants vendent les nourritures et les produits quotidiens aux chauffeurs de taxis et aux usagers (passagers).

Dans le cadre du présent projet, les taxis enregistrés au syndicat et les vendeurs feront l'objet de délocalisation temporaire. Ils continueront leurs activités économiques sur le site temporaire durant les travaux et retourneront après l'achèvement à la nouvelle gare aménagée par le présent projet.

Les boutiques sur la gare actuelle sont souvent simples, dotées d'un parasol et des tables. Les vendeurs n'ayant pas beaucoup d'équipements, une délocalisation simple est prévue. Comme le site temporaire se

situé à proximité de la gare actuelle, il n'y a vraiment pas de perte des revenus des personnes affectées et ni de changement du style d'activités.

Cependant si AGEROUTE n'indique pas finalement ce site et choisit un autre site temporaire sur lequel il y a des commerçants et des habitants, AGEROUTE doit assurer l'étude socio-économique sur ce site afin de compléter le PAR.

(13) Propriétaire déclaré

La gare actuelle de taxi wôro-wôro est officiellement classée comme un domaine public .

Cependant un PAP a déclaré son droit de propriétaire ayant les dossiers fournis par la Mairie de Cocody.

La recherche a été faite, mais il n'y avait aucun document officiel qui prouve l'authenticité de ces dossiers et son droit de propriétaire de terrain.

(14) Site de dépôt de matériels

La localisation des sites de dépôt de matériel et des autres sites nécessaires durant les travaux comme le bureau du contractant dépend du choix du Contractant sélectionné par la soumission. Au cas où il y aurait des habitants ou des commerçants sur le site sélectionné par le Contractant, le PAR doit être actualisé par le Contractant sous la supervision d'AGEROUTE.

CHAPITRE 4 Cadre juridique et politique de l'acquisition de terres et la de réinstallation des populations

La réalisation des projets d'aménagement peut aboutir dans certains cas à des expropriations, des acquisitions de terres, ainsi qu'à des cessations temporaires ou définitives d'activités qui peuvent causer une perte de revenus ou de moyens de subsistance.

Ces désagréments nécessiteront des indemnisations et probablement des déplacements des populations et la réinstallation de celles-ci.

Cette section du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) présente une analyse de la législation Ivoirienne et des standards internationaux applicable.

4.1 Lois et réglementation applicables en Côte d'Ivoire

L'analyse du contexte juridique national est basée sur les textes législatifs et réglementaires suivants :

- a) Constitution de Novembre 2016 ;
- b) Décret du 25 novembre 1930 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique modifié par les décrets du 24 août 1933 et du 8 février 1949 ;

4.1.1 Constitution de la Côte d'Ivoire

La loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la Côte d'Ivoire est la loi fondamentale d'où découle la consécration du droit de propriété au profit des populations. Il est mentionné à son article 11 que : « le droit de propriété est garanti à tous. Nul ne doit être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la condition d'une juste et préalable indemnisation ». Le droit détiend toute personne à posséder un terrain est ainsi élevé au rang de principe constitutionnel.

La Constitution consacre aussi à son article 13 que : « le droit de tout citoyen à la libre entreprise est garanti dans les limites prévues par la loi. L'État veille à la sécurité de l'épargne, des capitaux et des investissements ». Conformément à cet article, il incombe ainsi à la Côte d'Ivoire de protéger l'investissement des populations, dans la mesure où celles-ci se sont conformées à la réglementation pour pouvoir s'installer.

4.1.2 Décret du 25 novembre 1930 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique modifié par les décrets du 24 août 1933 et du 8 février 1949

L'expropriation pour cause d'utilité publique est un mode original d'acquisition des terrains par les personnes publiques dans un but d'utilité publique. Elle peut être définie comme une technique juridique d'appropriation caractérisée par la contrainte qu'elle exerce sur ses destinataires et justifiée par sa finalité d'intérêt général. C'est un mode d'acquisition forcée.

L'expropriation pour cause d'utilité publique permet ainsi à la personne publique d'acquérir un bien immobilier que son propriétaire refuserait de vendre. Cette procédure est organisée par le décret du 25 novembre 1930 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique modifié par les décrets du 24

août 1933 et du 8 février 1949. Il est inscrit à son article 1er que : « L'expropriation pour cause d'utilité publique s'opère par autorité de justice ». Cela se justifie car le juge est le gardien de la propriété privée.

Conformément à l'article 3 : « Le droit d'expropriation résulte : 1° de l'acte qui autorise les opérations projetées telles que : construction de routes de chemins de fer ou ports, travaux urbains, travaux militaires, aménagement et conservation de forêts, restauration de chemins en montagne, protection de sites ou de monuments historiques, aménagement de forces hydrauliques et distribution d'énergie, installation de services publics, création ou entretien du domaine public, travaux d'assainissement, d'irrigation et de dessèchement etc ; 2° de l'acte qui déclare expressément l'utilité publique desdites opérations qui est soit une loi ou un décret soit un arrêté et qu'il ne déclare pas l'utilité publique, cette déclaration résultera d'un arrêté : dans tous les autres cas, la déclaration d'utilité publique est prononcée par arrêté ».

Le déclenchement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique est opérationnalisé par un arrêté qui désigne les propriétés auxquelles l'expropriation est applicable lorsque cette désignation ne résulte pas de l'acte déclaratif d'utilité publique. L'article 7 du décret indique que : « l'arrêté prévu à l'article 5 est publié au Journal officiel et dans les journaux d'annonces légales de la situation des lieux s'il en existe. Il est notifié sans délai, par l'autorité administrative aux propriétaires intéressés, occupants et usagers notoires ».

4.2 Politique de réinstallation involontaire de la JICA

Outre les textes nationaux ci-dessus, la politique de réinstallation de la JICA a été prise en compte dans cette étude. Les lignes directrices de la JICA se rapportent à la politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale (PO 4.12 de la Banque mondiale) pour la préparation du plan d'action de réinstallation. Ainsi, l'OP 4.12 de la Banque mondiale est également prise en compte.

La JICA a des politiques sur la réinstallation, qui sont stipulées dans les Lignes directrices de la JICA sur les considérations environnementales et sociales (avril 2010). Le principe clé des politiques de la JICA sur la réinstallation involontaire est résumé ci-dessous :

- a) La réinstallation involontaire et la perte des moyens de subsistance doivent être évitées lorsque cela est possible en explorant toutes les alternatives viables.
- b) Lorsque le déplacement de population est inévitable, des mesures efficaces pour minimiser l'impact et compenser les pertes devraient être prises.
- c) Les personnes qui doivent être réinstallées involontairement et les personnes dont les moyens de subsistance sont entravés ou dont les pertes sont insuffisantes doivent être suffisamment indemnisés et soutenus pour pouvoir améliorer ou au moins restaurer leur niveau de vie, leurs revenus et leurs niveaux de production.
- d) La compensation doit être basée sur le coût de remplacement intégral autant que possible.
- e) Une compensation et d'autres formes d'assistance doivent être fournies avant le déplacement.

- f) Pour les projets qui impliquent une réinstallation involontaire à grande échelle, des plans d'action de réinstallation doivent être préparés et mis à la disposition du public. Il est souhaitable que le plan d'action de réinstallation comprenne des éléments énoncés dans la Politique de sauvegarde de la Banque mondiale, PO 4.12, Annexe A.
- g) Lors de la préparation d'un plan d'action de réinstallation, des consultations doivent être engagées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action de réinstallation.
- h) Des mécanismes de réclamation appropriés et accessibles doivent être établis pour les personnes affectées et leurs communautés. En plus des politiques ci-dessus, la JICA applique également les politiques suivantes stipulées dans l'OP 4.12 de la Banque mondiale.
- i) Les personnes affectées doivent être identifiées et enregistrées le plus tôt possible afin d'établir leur éligibilité au moyen d'une enquête de base initiale (y compris le recensement de la population qui sert de date d'éligibilité, d'inventaire des biens et d'enquête socioéconomique), de préférence à l'étape d'identification du projet, pour éviter un afflux ultérieur d'envahisseurs d'autres personnes qui souhaitent prendre de l'avance de tels avantages.
- j) L'éligibilité des avantages inclut, les PAPs qui ont des droits légaux formels à la terre (y compris les droits fonciers coutumiers et traditionnels reconnus par la loi), les PAP qui n'ont pas de droits légaux d'atterrir au moment du recensement mais qui ont ces terres ou biens et les PAP qui n'ont aucun droit légal reconnaissable sur la terre qu'ils occupent.
- k) La préférence devrait être donnée aux stratégies de réinstallation basées sur la terre pour les personnes déplacées dont les moyens de subsistance sont basés sur la terre.
- l) Fournir un soutien pour la période de transition (entre le déplacement et le rétablissement des moyens de subsistance).
- m) Une attention particulière doit être accordée aux besoins des groupes vulnérables parmi les personnes déplacées, en particulier celles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, sans terre, personnes âgées, femmes et enfants, minorités ethniques, etc.
- n) Pour les projets impliquant l'acquisition de terres ou la réinstallation involontaire de moins de 200 personnes, un plan de réinstallation abrégé doit être préparé.

4.3 Analyse des écarts

Les comparaisons entre les lois/règlementations en vigueur en Côte d'Ivoire et les lignes directrices de la JICA (Avril 2010) sur les considérations environnementales et sociales sont présentées dans le Tableau 4.3.1.

Tableau 4.3.1: Comparaisons entre les lois de la Côte d'Ivoire et les lignes directrices de la JICA

No	Lignes directrices de la JICA (A)	Lois et lignes directrices de la Côte d'Ivoire (B)	Ecart entre (A) et (B)	Politique du projet
1	La réinstallation involontaire et la perte des	Constitution du 8 novembre 2016 (article 11) ; Loi n °	Il existe des réglementations	Même que JICA GL

No	Lignes directives de la JICA (A)	Lois et lignes directives de la Cote d'Ivoire (B)	Ecart entre (A) et (B)	Politique du projet
	moyens de subsistance doivent être évitées lorsque cela est possible en explorant toutes les alternatives viables. (JICA GL)	96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement (articles 35 et 39); Décret du 25 novembre 1930 sur le système d'expropriation pour des raisons d'utilité publique (articles 1 et 13); Décret n ° 96-894 du 8 novembre 1996 sur l'EIE (article 2). La réinstallation involontaire et la perte des moyens de subsistance doivent être évitées ou minimisées.	pour éviter ou minimiser la réinstallation involontaire et la perte de moyens de subsistance.	
2	Lorsque le déplacement de population est inévitable, des mesures efficaces pour minimiser l'impact et compenser les pertes doivent être prises. (JICA GL)	Une compensation est accordée aux propriétaires fonciers pour l'acquisition de terres conformément au décret du 25 novembre 1930 sur le système d'expropriation pour cause d'utilité publique.	Il n'y a pas de stipulation de compensation ou de support pour les occupants du domaine public.	Le projet prend des mesures efficaces pour minimiser les impacts et compenser la perte des occupants du domaine public.
3	Les personnes qui doivent être réinstallées involontairement et celles dont les moyens de subsistance seront entravés ou perdus doivent être suffisamment indemnisées et soutenues pour pouvoir améliorer ou au moins restaurer leur niveau de vie, leurs possibilités de revenus et leurs niveaux de production aux niveaux d'avant-projet. (JICA GL)	Selon l'arrêté du 25 novembre 1930 sur la réglementation du système d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'indemnisation ne sera versée qu'aux biens impactés directement par l'expropriation, et non aux biens affectés indirectement ou aux biens dont l'impact est incertain. (Décret du 25 novembre 1930 sur le système d'expropriation pour cause d'utilité publique, art.13).	Il n'y a aucune stipulation de compensation ou de soutien pour améliorer ou au moins restaurer le niveau de vie, les opportunités de revenus, et les niveaux de production aux niveaux d'avant-projet dans les lois et directives de la Côte d'Ivoire.	Le projet considère l'assistance pour améliorer ou restaurer les moyens de subsistance.
4	La compensation doit être basée sur le coût de remplacement intégral autant que possible. (JICA GL)	La Constitution énonce le principe de l'indemnisation équitable. Selon le décret du 25 novembre 1930 sur le système d'expropriation pour cause d'utilité publique, le prix de compensation est calculé sur la base de la valeur de l'immeuble identifié à partir de la déclaration d'utilité publique.	Il n'y a pas de lois et de directives de la Côte d'Ivoire stipulant que l'indemnisation doit être payée en totalité.	Le coût de remplacement est adopté pour le coût de la compensation.
5	La compensation et	La Constitution et le décret	Il n'y a pas de	Même que JICA

No	Lignes directives de la JICA (A)	Lois et lignes directives de la Cote d'Ivoire (B)	Ecart entre (A) et (B)	Politique du projet
	d'autres types d'assistance doivent être fournis avant le déplacement. (JICA GL)	du 25 novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique énoncent le principe de l'indemnisation préalable. Toutefois, en cas de désaccord sur le prix d'indemnisation, l'administration peut prendre possession de la propriété avant paiement.	différence.	GL
6	Pour les projets qui impliquent une réinstallation involontaire à grande échelle, des plans d'action de réinstallation doivent être préparés et mis à la disposition du public. (JICA GL)	N'est pas applicable	Il n'y a pas de règlement demandant de préparer un plan d'action de réinstallation.	Le projet prépare un plan d'action de réinstallation et le met à la disposition du public.
7	Lors de la préparation d'un plan d'action de réinstallation, des consultations doivent avoir lieu avec les personnes affectées et leurs communautés sur la base d'informations suffisantes mises à leur disposition à l'avance. (JICA GL)	N'est pas applicable	Il n'y a pas de réglementation demandant d'organiser des consultations avec les PAP.	Le projet tient des consultations avec les personnes affectées et leurs communautés sur des informations suffisantes mises à leur disposition à l'avance.
8	Lorsque des consultations ont lieu, les explications doivent être données sous une forme, une manière et un langage compréhensibles pour les personnes affectées. (JICA GL)	N'est pas applicable	Idem	Le projet prend en compte les explications appropriées lors des consultations.
9	La participation appropriée des personnes affectées doit être encouragée dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action de réinstallation. (JICA GL)	N'est pas applicable	Il n'y a pas de réglementation demandant la participation des PAP à la planification, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action de réinstallation.	Le projet prend en compte la participation appropriée des personnes affectées.
10	Des mécanismes de	Selon le décret du 25	Les lois en vigueur	Des procédures

No	Lignes directives de la JICA (A)	Lois et lignes directives de la Cote d'Ivoire (B)	Ecart entre (A) et (B)	Politique du projet
	réclamation appropriés et accessibles doivent être établis pour les personnes affectées et leurs communautés. (JICA GL)	novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, toute personne qui se sent lésée par le processus d'évaluation / compensation sera invitée à soumettre une demande directement à l'administration du projet. L'appel à la cour est également possible si le chemin amiable échoue (décret du 25 novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, art.9, art.11 et 12)	en Côte d'Ivoire prévoient des procédures de réclamation adaptées pour les populations et les communautés affectées, mais, en général, l'appel auprès du tribunal n'est pas recommandé. En outre, le contenu des procédures concrètes n'y est pas inscrit.	de réclamation utilisant les procédures actuelles seront examinées de manière à ce que les réclamations soient traitées par le biais de procédures de réclamation adéquates pour les populations et les communautés affectées.
11	Les personnes affectées doivent être identifiées et enregistrées le plus tôt possible afin d'établir leur éligibilité au moyen d'une enquête de base initiale (y compris le recensement de la population servant de date limite d'éligibilité, d'inventaire des biens et d'enquête socioéconomique), de préférence lors de l'identification du projet. étape, pour empêcher un afflux ultérieur d'invasions d'autres qui souhaitent prendre de l'avance de tels avantages. (PO 4.12 de la BM Para. 6)	Décret du 25 Novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique stipule de procéder à une enquête de base et les personnes touchées sont directement adressées après la déclaration d'utilité publique. (Décret du 25 novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, article 7) Le décret ne stipule pas la date limite, mais les activités telles que l'utilisation des terres et la construction sans autorisation ne sont pas autorisés un an après la déclaration d'utilité publique. (Décret du 25 novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, article 4)	Les propriétaires concernés par l'expropriation sont identifiés, mais il n'y a aucune indication quant à la date limite et aux détails de l'enquête de référence, comme l'enquête socio-économique.	Le projet identifie et enregistre les personnes affectées à l'étape d'identification du projet. L'enquête de référence comprend l'identification des personnes touchées, la date butoir, l'inventaire des biens et l'enquête socio-économique.
12	L'éligibilité des avantages inclut, les PAPs qui ont des droits légaux formels à la terre (y compris les droits fonciers coutumiers et traditionnels reconnus par la loi), les PAPs qui n'ont pas de droits légaux d'atterrir au moment du recensement mais qui	Le décret du 25 novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique stipule que l'éligibilité des prestations est la propriété légale du propriétaire. Il peut inclure ceux qui détiennent des droits similaires sur la base d'autres droits légaux tels	Il n'y a pas de réglementation stipulant que l'éligibilité des prestations inclut les PAP qui n'ont pas de droits légaux dans les lois et les directives de la Côte d'Ivoire.	Le projet considère l'éligibilité à l'aide pour tous les ménages dont les sources de revenus ou les actifs sont confirmés comme étant

No	Lignes directives de la JICA (A)	Lois et lignes directives de la Cote d'Ivoire (B)	Ecart entre (A) et (B)	Politique du projet
	revendiquent ces terres ou des actifs et les PAP qui n'ont aucun droit légal reconnaissable à la terre qu'ils occupent. (PO 4.12 de la BM Para. 15)	que le droit coutumier. (Décret du 25 novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, art.8 et 15).		affectés par la mise en œuvre du projet.
13	La préférence doit être donnée aux stratégies de réinstallation basées sur la terre pour les personnes déplacées dont les moyens de subsistance sont basés sur la terre. (BM OP 4.12 Para. 11)	N'est pas applicable	Il n'y a pas de réglementation stipulant des stratégies de réinstallation à basée sur la terre.	Le projet considère les stratégies de réinstallation basée sur la terre.
14	Fournir un soutien pour la période de transition (entre le déplacement et la restauration des moyens de subsistance). (PO 4.12 de la BM 12, para.6)	Selon l'arrêté du 25 novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'indemnisation ne sera versée qu'aux biens impactés directement par l'expropriation, et non aux biens affectés indirectement ou aux biens dont l'impact est incertain. (Décret du 25 novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, art.13).	Il n'y a pas de réglementation stipulant de fournir un soutien pour la période de transition.	Le projet considère le soutien pendant la période de transition
15	Une attention particulière doit être accordée aux besoins des groupes vulnérables parmi les personnes déplacées, en particulier celles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, sans terre, personnes âgées, femmes et enfants, minorités ethniques, etc. (PO 4.12 de la BM Para. 8)	N'est pas applicable	Il n'y a pas de règlement stipulant d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables.	Le projet accorde une attention particulière aux groupes vulnérables.
16	Pour les projets impliquant l'acquisition de terres ou la réinstallation involontaire de moins de 200 personnes, un plan de réinstallation abrégé doit être préparé. (PO 4.12 de la BM Para.25)	N'est pas applicable	Il n'y a pas de réglementation stipulant l'élaboration d'un PAR pour un projet de réinstallation involontaire de moins de 200 personnes.	Même que JICA GL

Source: JICA Study Team

4.4 Date limite d'éligibilité ou date butoir

La date limite d'éligibilité ou la date butoir est reconnue par les institutions internationales telles que la Banque Mondiale et la JICA. C'est un outil pour déterminer l'admissibilité au droit d'assistance ou de compensation. La date butoir est mis en place afin d'éviter l'afflux de population dans la zone du projet. Les personnes qui empiètent sur la zone du projet après la date butoir n'ont droit à aucune compensation ou autre forme d'assistance à la réinstallation. Bien que le recensement commence normalement à la date butoir, la date butoir pourrait également être la date à laquelle la zone du projet a été délimitée, avant le recensement, à condition qu'il y ait eu une diffusion publique efficace des informations sur la zone délimitée, conformément à la OP 4.12.

Sur la base de ce concept, les dates butoirs pour ce projet ont été fixées au **7 novembre 2017** pour l'étude de faisabilité et le **31 Octobre 2018 pour les intersections de Riviera 3 et de la Palmeraie et au 30 Novembre 2018** pour l'intersection de l'école de police en ce qui concerne l'avant-projet détaillé. Ces dates ont été annoncées officiellement lors des réunions d'information publique sur le PAR. En effet, lors de ces réunions, les PAP ont été informées que toutes les structures construites après la date butoir ne pourront prétendre à aucune compensation du Projet, et que tout le monde doit cesser de construire de nouveaux bâtiments dans la zone délimitée. Le même contenu a été communiqué aux PAP qui ont participé aux cinq (5) réunions d'information du PAR organisées les 26 janvier, 4 avril, 29 mai, 24 octobre et 22 novembre 2018 la conception du projet ayant été révisée deux fois après la première réunion du PAR. L'information a été diffusée en continu pour prévenir l'afflux de population supplémentaire. En fin, la dernière consultation publique a eu lieu le 16 janvier 2019 afin d'informer les résultats et les procédures de la négociation aux PAP.

4.5 Eligibilité

Les PAP qui ont droit à une indemnisation sont les suivantes : (a) ceux qui perdent des terres ou d'autres type de biens avec des titres fonciers / droits fonciers traditionnels, (b) ceux qui possèdent les bâtiments ou autres structures, (c) ceux qui sont locataires, (d) et les salariés. Mais l'admissibilité à la compensation est limitée par la date butoir déclaré les 7 novembre 2017, 31 octobre et 30 novembre 2018.

4.6 Matrice de mesure de compensation

Le Tableau 4.6.1 présente les conditions d'éligibilité et les principales mesures de compensation proposées aux PAP en fonction du type d'impact. Il est à noter que selon le type d'impact, les PAP peuvent être éligibles à une ou plusieurs mesures de compensation.

Tableau 4.6.1: Matrice d'éligibilité et de mesure de compensation

Type de perte	Application	Personne habilitée	Mesure de compensation	Observations
1. Foncier	Perte partielle ou entière du terrain	Propriétaire / occupant qui a des titres fonciers reconnus par l'Etat ou qui a un droit reconnaissable sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation en espèce au coût de remplacement total • La valeur du terrain est fixée à 120 000 FCFA / m² 	<ul style="list-style-type: none"> • La compensation des terres est calculée sur la base du barème donné sur la « Valeur marchande du terrain du District d'Abidjan » en cours d'approbation par le MCLU et convenue avec le ménage ciblé par le biais de consultations. • Si le terrain est partiellement affecté et que la superficie restante est inférieure au 1000 m² ou quart de la superficie originale, le propriétaire peut demander l'expropriation de la totalité du terrain. • Indemnisation en espèces dans le cadre de la procédure commune d'expropriation
2. Structure (Bâtiments)	Perte partielle ou entière de la structure	Propriétaire de la structure	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation en espèces au coût de remplacement intégral de la structure affectée, y compris les matériaux, la main-d'œuvre et le transport des matériaux sans amortissement. • En outre, l'assistance pour l'indemnité de perturbation pour le déplacement et le transport : une somme forfaitaire de 100 000 F CFA 	<ul style="list-style-type: none"> • Si les structures sont partiellement affectées, le propriétaire peut demander l'expropriation de toute la structure • Indemnisation en espèces du bâtiment ou de la structure perdu
		Locataire de la structure	<ul style="list-style-type: none"> • 4 mois du loyer actuel • Assistance pour l'indemnité de perturbation pour le déplacement et le transport : une somme forfaitaire de 100 000 F CFA 	
3. Autre structure	Perte partielle ou entière de la structure	Propriétaire de la structure	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation en espèces au coût de remplacement intégral de la structure affectée 	

Type de perte	Application	Personne habilitée	Mesure de compensation	Observations
	affectée			
4. Perte d'activité économique	Propriétaire de l'activité économique	Propriétaire de l'activité économique située directement dans l'emprise du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation pour perte temporaire de revenus : (montant forfaitaire de 4 mois équivalent à la période de recouvrement, calculée sur la base du bénéfice net moyen) 	
5. Perte d'emploi pour les employés	Perte d'emploi pour les employés	Employé d'une activité située directement dans l'emprise du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation pour la perte de salaire : 4 mois de salaires déclarés pour la mise au chômage temporaire ou de la durée de suspension de l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant est payé directement à l'employé
6. Structure déplaçable	Entreprise déplaçable/ Propriétaire de la structure déplaçable	Entreprise déplaçable / propriétaire d'entreprise déplaçable dont le lieu de travail doit être délocalisé	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation pour perte temporaire de revenu : 4 mois de revenu 	
7. Assistance aux personnes vulnérables	Ménage vulnérable affecté	Ménages dirigés par des femmes, personnes handicapées, personnes âgées (âgées de plus de 61 ans), ménages pauvres en dessous du seuil de pauvreté ou ménages, y compris handicapés.	<ul style="list-style-type: none"> • Une assistance unique en espèce pour chaque ménage vulnérable : 132 660 F CFA équivalent à 6 mois de seuil mensuel de pauvreté en Côte d'Ivoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon l'Institut National de la Statistique (INS) http://www.ins.ci/n/, les dépenses totales de 22 110 CFA par adulte et par mois sont définies dans le seuil de pauvreté.
8. Délocalisation temporaire de la gare de taxi wôrô-wôrô	Parc de stationnement public au carrefour Palmeraie	Taxis enregistré au syndicat de taxi de Cocody qui stationnent au parc existant. Commerçants qui sont sur le parc existant.	<ul style="list-style-type: none"> • Les usagers de la gare actuelle de taxi au carrefour Palmeraie seront déplacés pendant la durée des travaux sur un site de réinstallation temporaire désigné par l'AGEROUTE et regagneront leur 	<ul style="list-style-type: none"> • Les commerçants à la gare de taxis existante se situent en dehors des zones affectées par les travaux. Cependant, ils sont déplacés vers le site temporaire avec les taxis pour qu'ils continuent d'exercer leurs activités dans les mêmes

Type de perte	Application	Personne habilitée	Mesure de compensation	Observations
			site initial réaménagé dans le cadre du présent projet après l'achèvement des travaux.	conditions que celles actuelles en évitant des pertes de revenus.

Source: JICA Study Team

CHAPITRE 5 Évaluation et compensation des pertes

5.1 Méthode de base d'estimation du montant de compensation

Dans ce PAR, les coûts approximatifs sont estimés en fonction des résultats de l'inventaire des pertes, de l'enquête socio-économique et d'autres informations connexes. Les méthodes de base de calcul sont les suivantes.

5.1.1 Foncier

L'indemnisation en espèces pour la perte de terres est calculée en fonction des prix actuels du marché. L'étude sur le foncier a été réalisée sur la base de barème donné dans le document "Valeur marchande des terrains du district d'Abidjan" en cours d'approbation par le MCLU et convenue avec le ménage ciblé par le biais de consultations. Cela a permis de fixer le prix à 120 000 FCFA le mètre carré

5.1.2 Bâtiments/Structures secondaires

La compensation de bâtiment et des structures secondaires est calculée sur la base du coût de remplacement/prix du marché des matériaux de construction. Il faut noter que la dépréciation de l'actif et la valeur des matériaux de récupération ne sont pas prises en compte. Cette enquête a été menée en se référant à la méthode de calcul du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme.

5.1.3 Locataire de structures (Bâtiments)

La compensation pour perte de structures louées est fixée à 4 mois de loyer calculé sur la base des frais de location de la structure impactée par le projet.

5.1.4 Activités économiques

La compensation pour perte d'activité économique ou de revenu pour la période de transition est fixée à un montant en espèces équivalent à 4 mois de revenus ou de bénéfices réalisés par l'activité économique.

5.1.5 Emploi

L'assistance en espèces pour la perte de revenu ou salaire des employés est fixée à un montant en espèces correspondant à 4 mois de salaire actuel. Le calcul a été effectué sur la base de la masse salariale des entreprises concernées.

5.1.6 Ménages vulnérables

Les allocations pour les ménages dirigés par une femme, une personne handicapée, une personne âgée (plus de 61 ans), un ménage comprenant un membre handicapé et un ménage vivant en dessous du

seuil de pauvreté sont estimées à assistance en espèces de 132 660 FCFA.

5.1.7 Indemnité de déménagement et de transport (Indemnités de déplacement et de transport)

L'indemnité de déménagement et de transport pour ceux qui ont besoin de déplacement est fixée à 100 000 FCFA. Ce montant est basé sur le coût de location des véhicules à utiliser pour le déménagement et le déplacement, qui varient selon la distance entre 10 000 et 25 000 FCFA.

5.2 Évaluation des pertes

L'évaluation des pertes des biens affectés conformément à la méthodologie décrite ci-dessus est présentée dans les paragraphes suivants.

5.2.1 Evaluation des terrains

Le site du projet est situé dans la commune de Cocody considérée comme le quartier résidentiel d'Abidjan. Les terrains évalués sont de haut et moyen standing situés dans une zone fortement urbanisée. Le coût unitaire des terrains de 120 000 FCFA le mètre carré a été estimé sur la « Valeur marchande du terrain du District d'Abidjan » en cours d'approbation par le MCLU

Sur la base de ce coût unitaire au mètre carré, la valeur totale estimée de l'acquisition des terrains publics et privés affectés par le projet est de 773 496 000 FCFA. La répartition de ce coût par intersection est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.2.1: Estimation de la valeur des terrains affectées

Intersections	Nombre de parcelles de terrain	Dimension	Coût estimatif
	(No.)	(m2)	(FCFA)
Ecole de Police (zone privée)	10	2 756,4	330 768 000
Ecole de Police (domaine public)	4	1 557,9	186 948 000
Riviera3	16	1 733	207 960 000
Palmeraie	6	398,5	47 820 000
Sous-total (sans domaine public)	32	4 887,9	586 548 000
Total	36	6 445,8	773 496 000

Source: JICA Study Team

5.2.2 Evaluation des bâtiments et des structures secondaires

L'évaluation des bâtiments et des structures secondaires affectés a été faite dans cette étude. Le coût a été évalué individuellement pour chaque structure en fonction du coût de remplacement. La valeur

estimée des bâtiments est de 576 429 713 FCFA et celle des structures secondaires est de 703 295 138 FCFA. Le Tableau 5.2.2 montre la répartition du coût par intersection.

Tableau 5.2.2: Estimation de la valeur des bâtiments et des structures secondaires affectés

Intersections	Nombre de bâtiments affectés	Coût estimatif	Nombre de structures secondaires	Coût estimatif
	(No.)	(FCFA)	(No.)	(FCFA)
Ecole de Police (zone privée)	1	38 424 804	11	142 725 225
Ecole de Police (domaine publique)	1	77 459 111	4	177 263 045
Riviera3	3	364 582 773	33	281 788 912
Palmeraie	4	95 963 025	13	101 517 956
Sous Total (sans de domaine public)	8	498 970 602	57	526 032 093
Total	9	576 429 713	61	703 295 138

Source: JICA Study Team

5.2.3 Coût d'indemnisation des locataires

Le coût d'indemnisation des locataires a été estimé sur la base du loyer du locataire et de l'enquête auprès des Unité Affectées par le Projet. L'indemnisation est fixée à 4 mois de loyer. Conformément à la base de calcul, les 7 locataires ont été identifiés et le coût d'indemnisation est de 3 260 000FCFA.

La compensation pour perte de structures louées est fixée à 4 mois de loyer calculé sur la base des frais de location de la structure impactée par le projet.

Tableau 5.2.3: Estimation du coût des locataires affectés

Intersections	Nombre de locataires affectés	Coût estimatif
	(No.)	(FCFA)
Ecole de Police	4	2 180 000
Riviera3	3	1 080 000
Palmeraie	0	0
Total	7	3 260 000

Source: JICA Study Team

5.2.4 Coût des activités économiques affectés

Le coût des dommages financiers sur les activités économiques de la mise en œuvre du projet est estimé sur la base de 4 mois de bénéfice générés selon l'enquête réalisée. Pour ce projet, 267 activités économiques au total seront affectées et le coût de restauration de cet impact est estimé à 413 585 955

FCFA, tel que présenté dans le Tableau 5.2.4.

Tableau 5.2.4: Estimation du coût des activités économiques affectées

Intersections	Nombre d'activités économiques affectées	Coût estimatif
	(No.)	(FCFA)
Ecole de Police	4	17 077 020
Riviera3	146	299 129 335
Palmeraie	117	97 379 600
Total	267	413 585 955

Source: JICA Study Team

5.2.5 Coût des employés affectés

Le coût d'assistance pour l'impact sur l'emploi causé par le projet est estimé sur la base du salaire actuel de l'employé multiplié par 4 mois. Pour ce projet, 109 employés sont identifiés et le coût de l'assistance est estimé à **38 778 000 FCFA**. La répartition du coût par intersection est présentée au Tableau 5.2.5.

Tableau 5.2.5: Coût estimatif des employés affectés

Intersections	Nombre d'activités économiques ayant des employés	Nombre d'employés affectés	Coût estimatif
	(No.)	(No.)	(FCFA)
Ecole de Police	3	17	4 000 000
Riviera3	23	49	26 334 000
Palmeraie	26	43	8 444 000
Total	52	109	38 778 000

Source: JICA Study Team

5.2.6 Coût d'assistance aux ménages vulnérables

Le coût de l'assistance aux ménages vulnérables a été estimé sur la base du coût d'assistance fixé à 132 660 FCFA, ce qui équivaut au seuil de pauvreté mensuel de 6 mois par adulte. Les personnes éligibles à cette allocation relèvent d'une ou de plusieurs catégories de vulnérabilité à savoir : ménages gérés par une femme, personnes handicapées, personnes âgées (plus de 61 ans), ménages comprenant un membre handicapé et un ménage vivant en dessous du seuil de pauvreté. Au total, 119 UAP ont été identifiées comme des UAP vulnérables et le coût a été estimé à **15 786 540 FCFA**. La répartition de l'allocation de vulnérabilité est présentée ci-dessous.

Tableau 5.2.6: Estimation du coût des UAP vulnérables

Intersections	Nombre d'UAP vulnérables	Coût estimatif
	(No.)	(FCFA)
Ecole de Police	6	795 960
Riviera3	51	6 765 660
Palmeraie	62	8 224 920
Total	119	15 786 540

Source: JICA Study Team

5.2.7 Coût du transport

Les indemnités de déménagement et de transport ont été évaluées en fonction du coût de location des véhicules pour le déplacement et le déménagement à Abidjan. Le coût variant en fonction de la distance, l'allocation a été fixée à 100 000 FCFA. Les UAP admissibles à ce coût de transport sont au nombre de 10 au total pour les 3 intersections et le coût de l'indemnité a été estimé à 1 000 000 FCFA. La répartition par intersection est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.2.7: Estimation des frais de transport

Intersections	Nombre d'UAP admissibles aux frais de transport	Coût estimatif
	(No.)	(FCFA)
Ecole de Police	4	400 000
Riviera3	5	500 000
Palmeraie	1	100 000
Total	10	1 000 000

Source: JICA Study Team

CHAPITRE 6 Cadre institutionnel de l'expropriation des terres et de la réinstallation

Le processus de réinstallation dans le cadre de ce projet nécessite la participation ou la collaboration de diverses institutions. Les paragraphes suivants présentent les institutions concernées et leurs responsabilités.

6.1 Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE)

L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) est une société d'Etat, régie par la Loi n° 97-519 du 4 septembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat. Elle a été créée par le décret 2001-592 du 19 septembre 2001.

L'AGEROUTE a pour mission d'apporter à l'Etat, son assistance pour la réalisation et la gestion du réseau routier dont il a la charge. A cet effet, l'agence est chargée, notamment :

- a) de l'exécution des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'ouvrage déléguée qui lui sont confiées par l'Etat ;
- b) du suivi des travaux ;
- c) de la surveillance du réseau.

En tant qu'organisme sous la tutelle du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER), l'AGEROUTE est responsable de la mise en œuvre globale et réussie du projet ainsi que de la préparation du présent PAR.

6.2 Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)

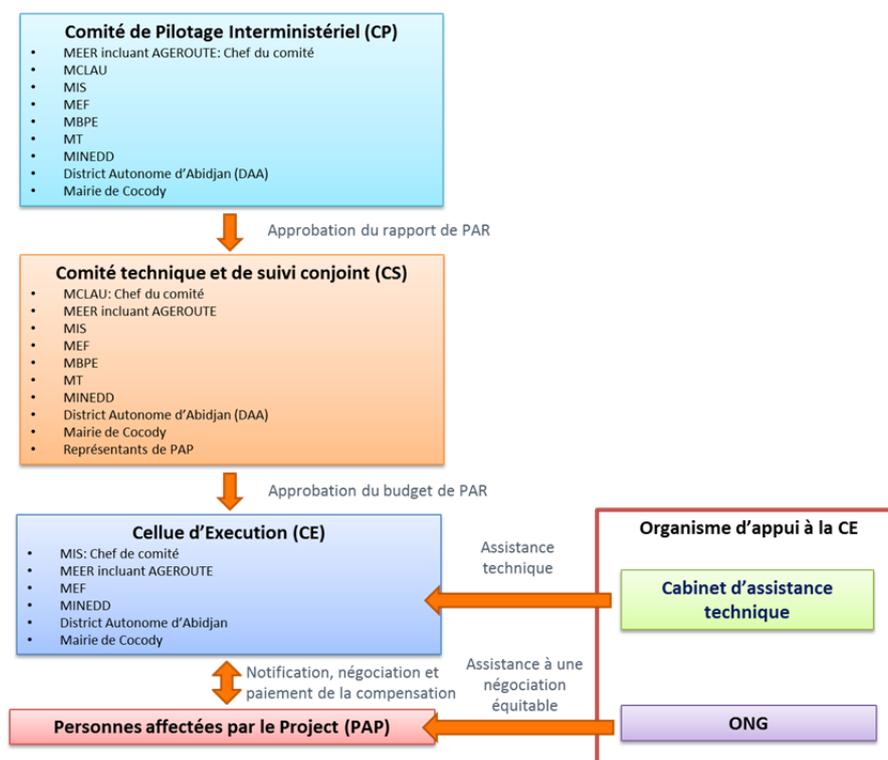
Le MEER est régi par le décret n° 2018-703 du 31 août 2018 portant intérim du ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier. Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'équipement du pays en infrastructures dans les domaines des travaux publics, dont notamment :

- a) les Routes et ouvrages d'art : la maîtrise d'ouvrage, le suivi de la conception et de la réalisation des infrastructures du réseau routier, ainsi que leur entretien, et la réglementation de leur gestion ;
- b) les Infrastructures d'hydraulique humaine : la maîtrise d'ouvrage, le suivi de la conception et de la réalisation des adductions d'eau publiques, des points d'eau villageois et des systèmes d'hydraulique villageoise améliorée ainsi que leur entretien et la réglementation de leur gestion ;
- c) les Infrastructures de transport aérien, ferroviaire, maritime et fluvio-lagunaire : la maîtrise d'ouvrage, le suivi de la conception et de la réalisation des infrastructures des aéroports, des ports, des chemins de fer nationaux et urbains et des infrastructures fluviales, ainsi que leur entretien et la réglementation de leur gestion.

Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER) est le Maître d'Ouvrage (MO) de ce projet. Lorsque le prêt d'APD entre le gouvernement du Japon et le gouvernement de la Côte d'Ivoire sera confirmé, le MEER sera responsable de la signature de l'accord de prêt pour le compte du Gouvernement de la Côte d'Ivoire. Le MEER sera le superviseur de l'AGEROUTE qui est le maître d'ouvrage délégué du projet. Il assume également la responsabilité de l'approbation et de la mise en œuvre du PAR y compris la coordination de toutes les organisations concernées par les activités du PAR.

6.3 Organisation institutionnelle

Pour que ce PAR soit mis en œuvre, en plus de l'organisation existante, la mise en place d'un nouveau comité institutionnel est nécessaire. La **Figure 6.3.1** présente le mécanisme institutionnel de la mise en œuvre du PAR. Le comité à mettre en place et leur responsabilité dans les activités du PAR sont décrits ci-dessous.



Source: JICA Study Team

Figure 6.3.1: Structure de mise en œuvre du PAR (CE)

6.3.1 Comité de Pilotage interministériel (CP)

Le Comité de pilotage interministériel (CP) sera mis en place dans le processus d'approbation du PAR et sa principale responsabilité est d'approuver le rapport du PAR. Le comité est présidé par le MEER et composé des membres des structures figurant au Tableau 6.3.1.

Les représentants de chaque structure seront invités par le MEER et le comité d'approbation du PAR se tiendra dans le processus d'approbation du PAR.

Tableau 6.3.1: Composition du Comité de Pilotage interministériel (CP)

No.	Structures	Observations
1	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)	<ul style="list-style-type: none"> • Chef du comité • AGEROUTE est inclus dans le MEER
2	Ministère de la Construction, de Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU)	
3	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)	
4	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	
5	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État	
6	Ministère des Transports (MT)	
7	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	
8	District Autonome d'Abidjan (DAA)	
9	Mairie de Cocody	

Source: JICA Study Team

6.3.2 Comité technique et de suivi conjoint (CS)

Le comité mixte technique et de suivi (CS) sera un autre comité à mettre en place pendant les activités du PAR. La principale tâche de ce comité consiste à approuver le budget du PAR et à autoriser les dépenses liées à la rémunération des PAP et les autres dépenses connexes liées à la mise en œuvre du PAR. Il a également des rôles de supervision et de suivi de la mise en œuvre du PAR tels que l'administration du calendrier et les progrès de la compensation des PAP. La composition de CS est donnée dans le Tableau 6.3.2.

Tableau 6.3.2 : Composition du Comité technique et de suivi conjoint (CS)

No.	Structures	Observations
1	Ministère de la Construction, de Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCAU)	• Chef du comité
2	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)	• AGEROUTE est inclus dans le MEER
3	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)	
4	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	
5	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE)	
6	Ministère des Transports (MT)	
7	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	
8	District Autonome d'Abidjan (DAA)	
9	Mairie de Cocody	
10	Représentant PAPs	

Source: JICA Study Team

6.3.3 Cellule d'Exécution (CE)

La Cellule d'Exécution (CE) sera également mise en place et composée des membres indiqués dans le Tableau 6.3.3. En plus de la CE, les organismes d'appui présentés au Tableau 6.3.4 seront nécessaires. La CE en collaboration avec les organismes d'appui aura pour tâche principale la mise en œuvre de PAR composée de point suivants :

- a) élaborer la liste finale des PAP pour le projet ;
- b) organiser les négociations et le paiement des compensations aux PAPs;
- c) préparer les documents nécessaires (procès-verbaux, certificats de compensation, documents d'archivage, autres concernés, etc.);
- d) assurer le suivi de la réinstallation des PAP et aider spécifiquement les groupes vulnérables avant, pendant et après le déplacement ;
- e) assister le Comité Technique de Suivi Conjoint sur toutes les questions relatives au PAR.

Un membre d'une organisation ne peut pas être à la fois Comité de Suivi (CS) et de la Cellule d'Exécution (CE).

Tableau 6.3.3: Composition de la Cellule d'Exécution (CE)

No.	Structure	Observations
1	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)	• Chef du comité
2	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)	• AGEROUTE est inclus dans le MEER
3	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	
4	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	
5	District Autonome d'Abidjan (DAA)	
6	Mairie de Cocody	

Source: JICA Study Team

Tableau 6.3.4: Organismes d'appui à la CE

No.	Structure	Observations
1	Cabinet d'Assistance Technique	Désigné par AGEROUTE
2	ONG	Désigné par AGEROUTE

Source: JICA Study Team

Les responsabilités assignées à chaque structure de la CE et les organismes d'appui sont les suivantes :

- Mairie de Cocody : La Direction des Services Techniques de la Mairie est chargée de l'organisation des réunions publiques, de l'information de la population.
- Ministère de l'Économie et des Finances : L'agence comptable du Trésor et le contrôle financier sont chargés du paiement et du contrôle des indemnités.
- Cabinet d'Assistance Technique (Cabinet d'appui à la CE) : est chargé d'établir les listes des personnes éligibles et leur indemnité, d'organiser les consultations publiques, d'établir les procès-verbaux de négociation, de suivi des opérations de paiement et de déplacement, ainsi que les actes de compensation (certificats, reçus, etc.). Enfin d'élaborer les rapports de mise en

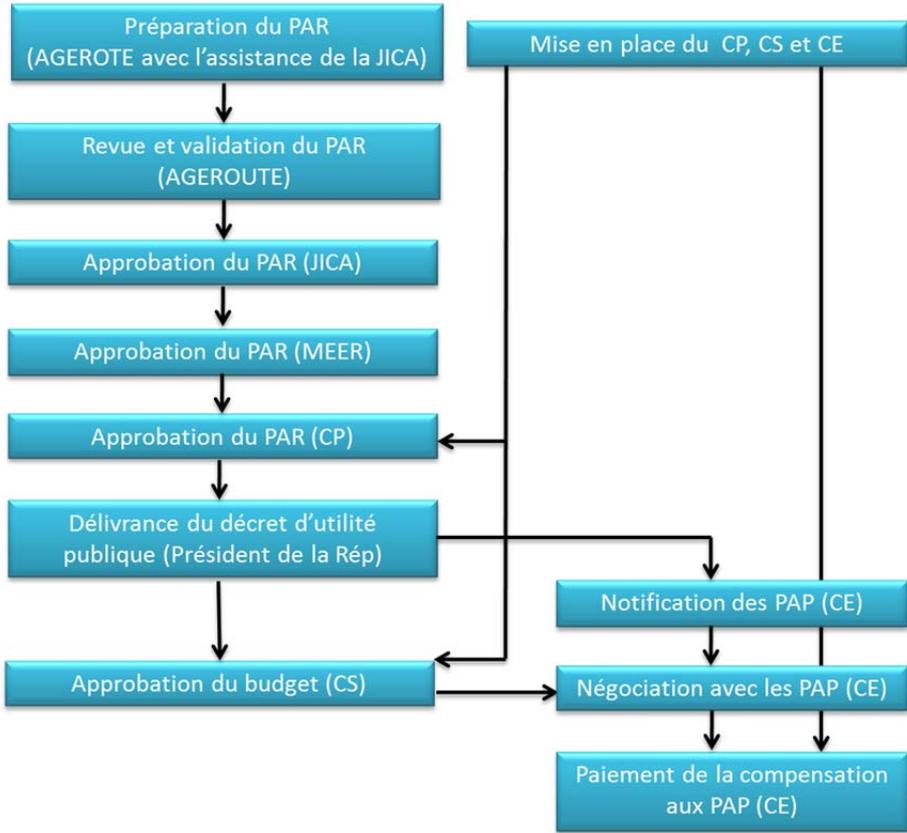
œuvre du PAR.

- ONG spécialisée : Le recours à cette ONG est un moyen nécessaire pour garantir un traitement équitable des droits des personnes affectées par le projet. Elle sera liée contractuellement à la Cellule d'Exécution du PAR et sa mission sera d'assister les PAPs et les personnes vulnérables au moment des négociations, la médiation et le suivi de la réinstallation. Elle sera chargée des tâches suivantes :
 - ✓ l'information de la population sur leur mécanisme d'indemnisation ;
 - ✓ la sensibilisation et l'information de chaque catégorie de personnes affectées par le projet ;
 - ✓ le recueil des doléances de la population et la négociation de ces doléances auprès de la CE;
 - ✓ le suivi interne des opérations d'indemnisation (notamment le suivi des négociations sur les indemnités, la signature des certificats de compensation et le contrôle de l'exécution des paiements) ;
 - ✓ le suivi social de personnes vulnérables identifiées ;
 - ✓ le contrôle interne en s'assurant que les paiements sont effectués avant le déplacement ;
 - ✓ l'accompagnement social de la mise en œuvre du PAR.

6.4 Processus de mise en œuvre du PAR

L'activité du PAR est réalisée en collaboration avec les organisations susmentionnées. Les étapes des activités du PAR peuvent être divisées en trois étapes. L'organigramme de ces étapes est illustré à la Figure 6.4.1.

1. Préparation du PAR : le PAR est préparé par l'AGEROUTE avec l'assistance de la JICA, ensuite examiné et approuvé au sein de l'AGEROUTE et soumis à la JICA.
2. Approbation du PAR et fixation du budget : L'organisation compétente valide le rapport du PAR et son budget. Le PAR sera finalement approuvé par le Décret Présidentiel (signé par le Président de la République de Côte d'Ivoire) conformément aux dispositions légales en Côte d'Ivoire.
3. Paiement de compensation : Après approbation du PAR et de son budget, la Cellule d'Exécution (CE) informe les PAP et explique les dispositions de compensation aux PAP. Les PAP peuvent négocier des dispositions avec la CE. Après un accord sur la compensation et la conclusion d'un accord sous forme écrite, la compensation est payée par la CE aux PAP.



Source: JICA Study Team

Figure 6.4.1: Procédure des activités du PAR

CHAPITRE 7 Mécanisme de gestion des plaintes

7.1 Mécanisme de gestion des plaintes

Au cours des opérations de réinstallation, des plaintes et conflits peuvent survenir. Ces plaintes et conflits peuvent être de plusieurs ordres. Il peut s'agir :

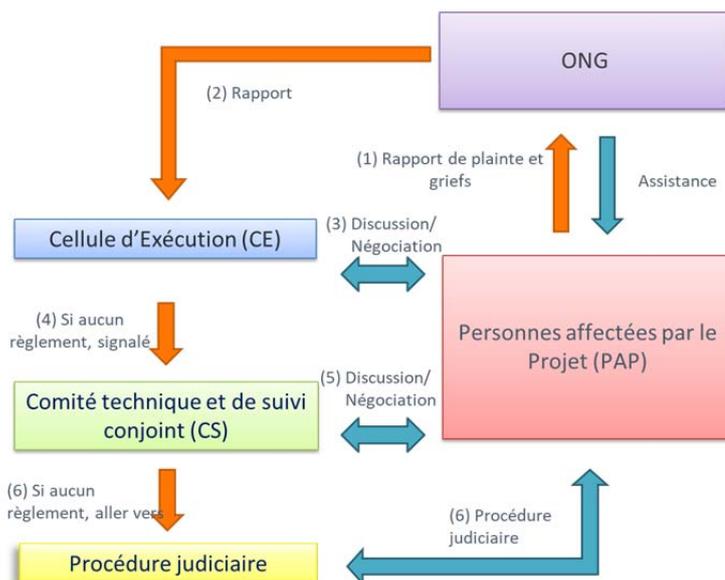
- d'erreurs dans l'identification des personnes et des biens affectés par le projet.
- de désaccord sur des parcelles, soit entre la personne affectée et l'agence d'expropriation, ou soit entre deux voisins;
- de conflit sur la propriété d'un bien; soit entre deux personnes affectées; soit entre deux villages.
- de désaccord sur l'évaluation de parcelle ou de bien.
- de problèmes familiaux (successions, divorces) qui soulèvent des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille concernant une propriété ou des parties d'une propriété ou encore d'un autre bien donné,
- de désaccord sur les mesures de réinstallation, sur l'emplacement d'un site de réinstallation ou le type de compensation ou d'habitat proposé ou encore les caractéristiques de la parcelle ou la qualité des nouvelles zones d'usage.
- Etc.

L'objectif fondamental de ce mécanisme est de résoudre ces plaintes liées à la réinstallation au niveau local en relation avec les personnes affectées afin de faciliter la mise en œuvre des plans d'action sociaux et environnementaux. Un mécanisme de règlement des conflits est élaboré pour s'assurer que :

- i) Toutes les plaintes liées à la réinstallation, à l'indemnisation et autres indemnités sont traitées de manière appropriée ;
- ii) Accès facile à ceux qui ont des plaintes liées à la réinstallation et à d'autres formes d'assistance ; et
- iii) Des mesures adéquates sont prises pour résoudre les problèmes soulevés.

Les plaintes liées à tout aspect du projet doivent être traitées de manière appropriée, facile et rapide.

La Figure 7.1.1 montre un schéma du mécanisme de règlement des plaintes avec les détails.



Source: JICA Study Team

Figure 7.1.1: Mécanisme de gestion des plaintes

7.2 Règlement amiable des conflits

L'option privilégiée pour le règlement des différents cas de plaintes et de doléances enregistrées et ceux qui peuvent survenir dans le cadre du présent PAR, est le traitement à l'amiable. A cet effet, le dispositif suivant sera adopté.

7.2.1 Cellule d'Exécution PAR (CE)

Au sein de la Cellule d'exécution (CE), une ONG est désignée pour recueillir les plaintes et doléances des personnes affectées par le projet (PAP).

La CE analyse la requête en premier lieu et la personne est ensuite invitée à un règlement à l'amiable.

Pendant les négociations, les plaintes collectées par les ONG et enregistrées par la CE seront traitées dans un délai de cinq jours ouvrables et les procès-verbaux des conclusions seront élaborés. En cas de désaccord, la demande est transmise au Comité Technique et de Suivi (CS).

7.2.2 Comité technique de suivi conjoint (CS)

La CE transmet au Comité Technique de Suivi Conjoint (CS) toutes les plaintes, griefs et réclamations qu'elle n'a pas pu traiter en son sein. Le Comité Technique de Suivi Conjoint, après examen, invite les concernés à une négociation à l'amiable. Le comité de suivi dispose de cinq jours ouvrables pour traiter les plaintes.

En cas de désaccord après toute discussion et négociation à l'amiable, le plaignant peut faire appel devant les tribunaux compétents.

7.3 Résolution par procédure judiciaire

Selon le décret du 25 novembre 1930 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, les PAP peuvent saisir le tribunal s'ils ne sont pas d'accord avec l'indemnisation proposée par le Gouvernement.

Cependant, une résolution à l'amiable du grief est préférable. Le système de gestion des plaintes doit privilégier ce recours au détriment de la voie judiciaire.

CHAPITRE 8 Activité de suivi

L'activité de suivi consiste respectivement en un suivi interne et externe. L'objectif principal de l'activité de suivi est de s'assurer que toutes les PAP qui ont perdu leurs maisons, leurs terres ou leurs autres moyens de subsistance ont reçu une compensation et une assistance suffisantes conformément aux politiques et procédures décrites dans le PAR.

8.1 Suivi interne

Le Comité Technique de Suivi (CS) conjoint en sera responsable. Le suivi sera entrepris avec l'appui de la Cellule d'exécution (CE). Les principales activités de suivi interne comprennent :

- a) Supervision et suivi réguliers de la mise en œuvre du PAR telle que conçue et planifiée en coordination avec la cellule d'exécution (CE)
- b) assurer le décaissement rapide et complet de la compensation et de l'assistance de chaque unité affectée par le projet (UAP) conformément aux accords entre la cellule d'exécution (CE) et les UAP ; et
- c) Enregistrer toutes les plaintes soulevées par les PAP et s'assurer que toutes les plaintes sont traitées rapidement.

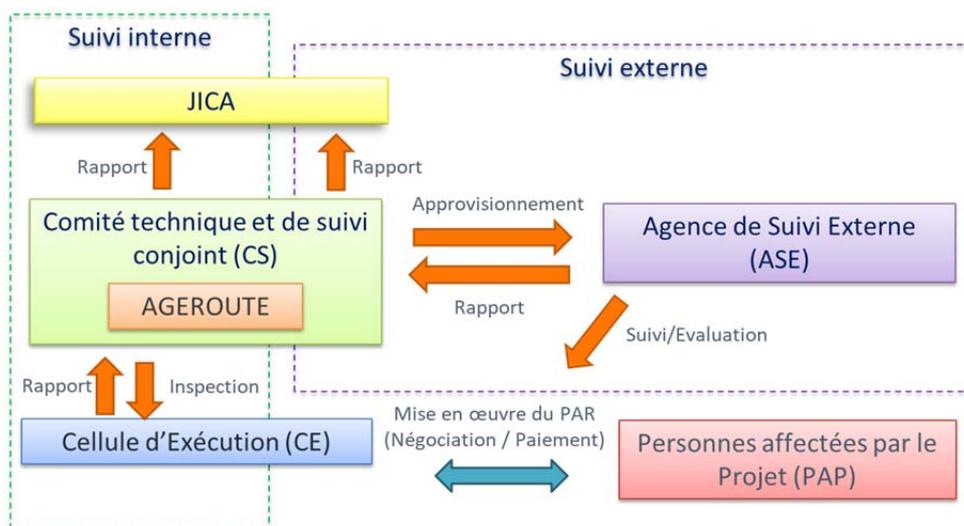
8.2 Suivi externe

Un suivi externe sera effectué périodiquement par un agent de suivi externe indépendant par l'examen et l'évaluation quant à la réalisation de l'objectif du PAR. Le Comité technique de suivi conjoint (CS) au nom d'AGEROUTE engagera une Agence de suivi externe (ASE) pour effectuer un suivi externe et une évaluation post-mise en œuvre du PAR.

Un suivi externe sera effectué après l'achèvement des activités du PAR, d'autres évaluations seront également entreprises lors de la mise œuvre du PAR. Les principales activités de suivi externe sont les suivantes :

- a) examiner et vérifier les résultats du suivi interne ;
- b) Identifier toute divergence entre l'assistance proposée et sa mise en œuvre effective ;
- c) Évaluer l'efficacité, l'impact et la durabilité des activités de réinstallation, en particulier en ce qui concerne les moyens de subsistance et la restauration et / ou l'amélioration des conditions de vie ; et
- d) Fournir des recommandations, si nécessaire concernant les activités de réinstallation pour atteindre les principes et les objectifs de la ligne directrice de la JICA, et les lois applicables.

Le mandat de l'ESA est joint en annexe. Les rapports de suivi externe seront soumis au Comité technique de suivi conjoint (CS) et seront transmis à AGEROUTE et à la JICA. La post évaluation sera réalisée dans un délai d'un an après la fin des activités de réinstallation.



Source: JICA Study Team

Figure 8.2.1: Cadre de suivi

CHAPITRE 9 Coût et budget

Les aspects liés aux coûts et au financement de la mise en œuvre du processus de réinstallation dans le cadre de cette étude de faisabilité sont présentés dans ce chapitre. Ce coût de mise en œuvre du PAR sera couvert par le gouvernement de la Côte d'Ivoire. Les fonds pour la mise en œuvre du PAR feront partie du coût du projet.

Les éléments du budget comprennent les coûts détaillés de l'acquisition des terres, de la réinstallation, de la restauration et de l'amélioration des moyens de subsistance et des revenus.

9.1 Coût estimatif de la mise en œuvre du PAR

Le coût estimatif de la mise en œuvre du PAR est de 5 064 169 000 FCFA. Le budget comprend la compensation des biens affectés et les allocations y afférentes, les coûts de suivi interne et externe, les coûts administratifs et les autres coûts à la charge du gouvernement de la Côte d'Ivoire. Le détail est indiqué dans le Tableau 9.1.1 ci-dessous.

L'AGEROUTE est responsable de la mise à disposition des fonds adéquats pour l'acquisition de terres et la réinstallation liées au projet.

Tableau 9.1.1: Budget de mise en œuvre du PAR

No.	Désignation	Budget estimatif
		(FCFA)
1	Compensation des PAP	
1.1	Compensation des terres privées	586 548 000
1.2	Compensation des terres publiques*1	186 948 000
1.3	Compensation des bâtiments	576 430 000
1.4	Compensation des structures secondaires	703 296 000
1.5	Compensation de la location de bâtiments et de terrain	3 260 000
1.6	Compensation pour les activités économiques affectées	413 586 000
1.7	Compensation pour les employés affectés	38 778 000
1.8	Assistance pour le déménagement et transport	1 000 000
1.9	Assistance de vulnérabilité	15 787 000
1.10	Coût additionnel de mise à jour à la phase de négociation *2	834 000 000
	Sous-total 1	3 359 633 000
1.11	Marge de négociation et d'imprévis (20%)	671 926 000
	S/TOTAL 1	4 031 559 000
2	Coût de mise en œuvre du PAR	
2.1	Recrutement d'ONG facilitatrices	72 000 000
2.2	Appui aux partenaires techniques	216 000 000
2.3	Evaluation externe	108 000 000
	S/TOTAL 2	396 000 000
3	Autres coûts supportés par le gouvernement de Côte d'Ivoire	
3.1	Coût de location pour le stationnement temporaire des taxis wôrô-wôrô	148 500 000
3.2	Coût de l'aménagement du stationnement temporaire des taxis wôrô-wôrô	76 670 000
3.3	Démolition et nivellement du sol	311 440 000
	S/TOTAL 3	536 610 000
4	Coûts administratifs	

No.	Désignation	Budget estimatif
		(FCFA)
4.1	Frais de communication	100 000 000
	S/TOTAL 4	100 000 000
5	Total Général	5 064 169 000

Source: JICA Study Team

* 1 : Les terrains publics sont les terrains appartenant à l'Ecole Police, à l'Ecole Gendarmerie, à l' Université Felix Houphouët Boigny et au Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la justice

* 2 : Ces coûts sont une estimation approximative afin de couvrir les compensations complémentaires auprès des PAP inconnus, refus et absents ainsi que les PAP supplémentaire en cas du changement du site temporaire de taxi ou du site de dépôts de matériels sélectionné par le Contractant.

En outre du budget ci-dessus, les compensations pour la perte économique le long du boulevard et les coûts pour la gestion du trafic routier et la relocalisation des biens publics sont aussi à la charge du Gouvernement ivoirien.

CHAPITRE 10 Consultation et information publique

10.1 Contexte et objectifs de la consultation

La consultation publique constitue une phase importante dans la mise en œuvre et la réussite du processus de réinstallation. C'est une activité qui consiste en des rencontres d'échanges en vue de recueillir les avis et suggestions des populations affectées par le projet. L'objectif recherché est d'impliquer suffisamment les populations afin d'obtenir leur adhésion au projet. Ainsi le projet doit informer, consulter et donner l'opportunité à ce que les Personnes Affectées par le Projet participent à toutes les étapes du processus de manière constructive.

Dans la mesure où le retrait des biens pour des raisons d'utilité publique est une intervention de l'Etat qui touche au bien-être des populations, il est obligatoire que les personnes affectées par le projet soient pleinement informées des intentions des autorités publiques.

La divulgation du projet et la consultation à un stade précoce constituent un bon moyen pour les PAP d'exprimer leurs opinions, leurs appréhensions et même leurs objections. Elle ouvre des espaces de discussion et permet à l'équipe de mise en œuvre d'aborder les problèmes soulevés, dont la plupart peuvent être intégrés dans le plan final de conception et de réinstallation.

En général, dans le processus de préparation du PAR, des réunions invitant les PAP sont prévues à deux niveaux, d'abord avant la préparation du PAR et ensuite après la préparation du PAR. Le Tableau 10.1.1 montre les objectifs généraux de la réunion à chaque niveau.

Tableau 10.1.1: Objectifs des réunions de consultation du PAR

Catégorie	Jalons et objectifs
1ère étape	Avant la préparation du PAR a. Informer les PAP sur : i) les activités et la portée des travaux du projet ; ii) les impacts négatifs attendus tels que la perte de biens et le déplacement ; iii) la politique de non-détérioration de la JICA et de la Banque mondiale, iv) les activités, le processus d'enquête du PAR et la déclaration de la date butoir b. Encourager les PAP à exprimer leurs idées, préoccupations et appréhensions, et d'autres questions connexes.
2ème étape	Après la préparation du PAR a. Informer les PAP sur les résultats de l'étude du PAR ; b. Informer les PAP sur la politique de compensation à suivre ; c. Demander aux PAP de faire part de leurs commentaires / objections sur le PAR ; d. Informer les PAP sur le calendrier et le processus futurs du PAR

Source: JICA Study Team

En ce qui concerne ce projet, sept (07) réunions d'information et de consultation publique ont été organisées à la Mairie de Cocody avec les PAP. Les trois premières réunions ont été organisées dans le cadre de l'étude de faisabilité et les trois autres dans le cadre de l'avant-projet détaillé. Ces différentes réunions ont eu lieu, pour certaines, avant la préparation du PAR et pour d'autres, après la collecte des données et la préparation du PAR.

Après la tenue de la première réunion le 7 novembre 2018, la conception du projet a fait l'objet de plusieurs amendements tant au niveau de la phase de faisabilité qu'au niveau de l'avant-projet détaillé changeant aussi les personnes affectées. Par conséquent, des réunions d'information et de consultation publique supplémentaires ont eu lieu entre la première et la dernière réunion afin d'informer le plus tôt possible les PAP concernés sur les modifications subies par le projet. Le calendrier des réunions est présenté dans le Tableau 10.1.2.

Tableau 10.1.2: Calendrier des consultations du PAR menées

Phase	No.	Catégorie de la réunion d'information	But de la réunion	Intersection cible	Date
Etude de faisabilité	1	1ère étape (Avant la préparation du PAR)	Informers les PAP sur le projet et le processus de l'étude et obtenir les opinions des PAP	Intersection de l'École de police Intersection de la Riviera 3 Intersection de la Palmeraie	7 Novembre 2017
	2	1ère étape (Avant la préparation du PAR)	Informers tous les PAP y compris les nouveaux sur le projet et le processus de l'étude et discuter dans la mesure où la conception des trois intersections a été modifiée.	Intersection de l'École de police Intersection de la Riviera 3 Intersection de la Palmeraie	26 Janvier 2018
	3	1ère étape (Avant la préparation du PAR)	Informers les nouveaux PAP de l'École de police sur le projet et le processus de l'étude et discuter dans la mesure où la conception de l'École de police a été légèrement révisée.	Intersection de l'École de police	4 Avril 2018
	4	2ème étape (Après la préparation du PAR)	Informers tous les PAP identifiés sur les résultats provisoires de l'étude du PAR et les processus/calendriers futurs du PAR et recueillir leurs opinions.	Intersection de l'École de police Intersection de la Riviera 3 Intersection de la Palmeraie	29 Mai 2018
Avant-projet détaillé	5	1ère étape avant-projet détaillé (Avant la préparation du PAR)	Informers les anciens et les nouveaux PAP sur la conception détaillée du projet et le processus du PAR.	Intersection de la Riviera 3 Intersection de la Palmeraie	24 Octobre 2018
	6	1ère étape de l'avant-projet détaillé (Avant la préparation du PAR)	Informers tous les PAP au niveau de l'école de police sur la conception détaillée et le processus du PAR.	Intersection de l'École de police	22 Novembre 2018
	7	2ème étape de l'avant-projet détaillé (Après la préparation du PAR)	Informers tous les PAP identifiés sur les résultats définitifs de l'étude du PAR et recueillir leurs opinions.	Intersection de l'École de police Intersection de la Riviera 3 Intersection de la Palmeraie	16 Janvier 2019

Source: JICA Study Team

10.2 Résultat de la consultation des PAP

10.2.1 1ère réunion de consultation et d'information publique du PAR

(1) Calendrier et lieu de la réunion

La première réunion de consultation du PAR a eu lieu en collaboration avec la Mairie de Cocody le 7 novembre 2017 à l'hôtel communal de Cocody, siège actuel de la Mairie de Cocody.

(2) Notification de la réunion

Le lieu et la date de la réunion de consultation et d'information publique du PAR ont été notifiés en envoyant directement des lettres d'invitation aux PAP avec l'aide de la Mairie de Cocody.

(3) Principaux participants

Le résumé des participants à la réunion est présenté au Tableau 10.2.1. La liste détaillée des participants figure à l'annexe .

Tableau 10.2.1: Participants de la 1ère réunion de consultation

Date et États	Principaux participants	Nombre total de participant
7 Novembre 2017 9 :00-	<ul style="list-style-type: none">• Mairie de Cocody• AGEROUTE• JICA CI• Equipe d'étude de la JICA• CECAF	Gouvernement : 5 AGEROUTE : 1 JICA CI : 1 Equipe d'étude de la JICA : 5 CECAF : 4 Personnes affectées : 131 (Homme : 64, Femme :67) Total : 147 (Homme :77, Femme :70)

Source: JICA Study Team

(4) Ordre du jour de la réunion et langage

L'AGEROUTE et CECAF ont présenté le résumé du projet, les loi et directives à suivre, le processus et le calendrier du PAR suivi des échanges avec les PAP conduit en français. La diapositive de présentation utilisée pour la réunion est présentée à l'annexe.

(5) Résumé des échanges

Les opinions du public, les préoccupations et les questions ont été soulevées pendant la réunion. Le Tableau 10.2.2 montre le résumé des opinions et des réponses échangées.

Tableau 10.2.2: Opinions et réponses majeures de la 1ère séance de consultation du PAR

No	Opinions et réponses majeures					
	Question/Commentaire		Réponse		Réaction de l'intervenant	Effet sur le projet (Proposition)
	Statut	Question	Statut	Réponse		
1	Personne Affectée (Homme)	Les travaux de construction commenceront quand ?	AGEROUTE	Nous ne pouvons pas donner une date de début exacte de la construction en ce moment. A l'état actuel, nous sommes à l'étude de faisabilité et le gouvernement de la Côte d'Ivoire et le gouvernement du Japon décideront du plan détaillé après cette étude de faisabilité. Par conséquent, la construction ne commencera pas avant la fin de 2018.	Réponse acceptée	-
2	Personne Affectée (Homme)	Nous avons été informés que la nouvelle route du projet aura une largeur de 80m. Quel sera l'impact réel et que va-t-il arriver aux personnes affectées?	AGEROUTE	Il n'y a pas de tel fait que la largeur de ce projet sera de 80m. Quand les enquêteurs commenceront l'enquête, l'étendue de l'impact vous sera expliquée individuellement. Si la propriété est identifiée comme affectée par l'enquête, le résultat sera reflété dans le rapport du PAR et la compensation sera versée dans la suite.	Réponse acceptée	-
3	Personne Affectée (Femme)	Je voulais souligner que nous n'avons pas été pris en compte lors de l'identification des PAP qui a été menée. Nous avons des activités économiques (vente de poisson dans les structures déplaçables) et notre activité se déroule le soir.	AGEROUTE	Les enquêteurs effectueront l'enquête à différents moments de la journée pendant plusieurs jours. Par conséquent, si de nouvelles personnes sont identifiées lors de l'enquête, ces personnes seront prises en compte en tant que personne affectée.	Réponse acceptée	-
4	Personne Affectée (Femme)	Aurons-nous un site de réinstallation ?	AGEROUTE	Nous prendrons en compte la méthode de compensation pendant l'enquête. Merci d'indiquer ce que vous souhaitez pendant l'étude.	Réponse acceptée	Au cours de l'enquête, la question sur la méthode de compensation a été posée aux enquêtés.

5	Personne Affectée (Homme)	Quand pouvons-nous obtenir la compensation ? Est-ce avant ou après la construction ?	AGEROUTE	La compensation sera payée avant le début de la construction. La compensation pour ce projet est supportée par le gouvernement de la Côte d'Ivoire. Des études sont faites pour permettre au gouvernement d'établir un budget à cette fin.	Réponse acceptée	-
6	Personne Affectée (Femme)	Quelle est la date de début de la construction ? La date de décembre 2018 est-elle confirmée ?	AGEROUTE	La procédure est encore longue. Premièrement, les études doivent être terminées. Ensuite, nous aviserons les autorités municipales et les listes des personnes affectées seront affichées à la mairie. Toutes les personnes affectées seront invitées et des négociations auront lieu. Après les négociations, le paiement des compensations sera effectué. Toutes ces tâches ne seront pas terminées avant décembre 2018. Nous vous invitons à fournir toutes les informations exactes pendant les enquêtes afin que vous soyez pris en compte.	Réponse acceptée	
7	Personne Affectée (Femme)	Le COI à prendre que l'équipe de topographe nous a indiqué est de 80 mètres. Donc, j'aimerais savoir si c'est à 80 mètres de chaque côté de la route ou seulement d'un côté.	CECAF	La largeur de la conception que nous prévoyons en ce moment est inférieure à 80 mètres. Nous pensons que 80m est le domaine des études topographiques et ce n'est pas la largeur requise pour l'acquisition des terres.	Réponse acceptée	-
8	Personne Affectée (Homme)	Un appartement situé à l'intersection de l'école de police existe depuis plus de 50 ans. Est-ce que ceux qui vivent dans cet appartement seront relocalisés et indemnisés ? Je crois que la première chose à faire est de déterminer l'emprise du projet	Secrétaire général de la mairie de Cocody AGEROUTE	Plusieurs équipes mènent les études afin de réussir le projet. Ces enquêtes doivent être menées afin que le projet profite à la population. Une fois l'enquête terminée, le résultat sera intégré dans le rapport. Les informations pertinentes pour vous seront expliquées par la suite. Les enquêteurs mèneront les enquêtes et identifieront l'impact exact sur les propriétés. En outre, des spécialistes procéderont à l'évaluation des biens affectés et les résultats de l'enquête seront intégrés dans le rapport du PAR. C'est pourquoi nous vous demandons de nous fournir tous les documents et informations nécessaires lors des enquêtes. Si l'impact est identifié, qu'il soit propriétaire de la	Réponse acceptée	-

				structure ou locataire qui réside ou loue pour des activités économiques, toutes les personnes affectées seront indemnisées de manière appropriée conformément à l'éligibilité.		
9	Personne Affectée (Homme)	Est-il possible pour vous d'indiquer le point focal à consulter si nécessaire ?	AGEROUTE	Vous devez contacter le Cabinet du CECAF ou l'AGEROUTE. C'est le point focal	Réponse acceptée	Après la réunion, les contacts d'AGEROUTE et de CECAF ont été donnés à la personne.
10	Personne Affectée (Homme)	La société CCB située après la station-service du Carrefour de la riviera 3 sera-t-elle affectée ?	AGEROUTE	Au cours de l'enquête, les enquêteurs vous visiteront individuellement et expliqueront l'impact. Si l'impact est identifié pendant l'enquête, la compensation sera évaluée et payée avant le début des travaux de construction. Par conséquent, nous aimerions vous demander de coopérer à l'enquête en fournissant les informations nécessaires aux enquêteurs.	Réponse acceptée	-
11	Personne Affectée (Homme)	Le problème est que maintenant, il y a de nouvelles constructions de magasins qui sont faites sur le Boulevard Mitterrand	AGEROUTE	L'état actuel sera confirmé lors de l'enquête à mener. Cependant, s'il vous plaît ne commencez pas de nouvelles constructions à partir de maintenant. Les biens non identifiés lors de l'enquête ne seront pas éligibles à la compensation.	Réponse acceptée	-
12	Personne Affectée (Femme)	Pendant la période d'enquête, je serai absent. Mon entreprise sera dirigée par ma sœur. Quelles sont les dispositions que je prends pour être prises en compte ?	AGEROUTE	Laissez toutes les copies de vos documents nécessaires avec votre sœur afin que vous soyez pris en compte.	Réponse acceptée	-
13	Personne Affectée (Femme)	Je voudrais avoir des informations détaillées les impacts du projet.	AGEROUTE	Nous allons mener l'enquête et confirmer l'impact. Nous vous informerons chaque personne concernée au cours de l'enquête.	Réponse acceptée	À l'étape de la conception détaillée, la méthode d'information sur le niveau d'impact sur les personnes sera prise en compte.

Source: JICA Study Team

10.2.2 2ème réunion de consultation et d'information publique du PAR

(1) Calendrier et lieu de la réunion

La 2ème réunion de consultation et d'information publique du PAR a eu lieu le 26 janvier 2018 à l'hôtel communal de Cocody. Conformément au changement de la conception des 3 intersections du projet, l'emprise du projet a été révisée et cela a entraîné un changement au nouveau des PAP. Par conséquent, une réunion supplémentaire a eu lieu afin d'informer tous les PAP sur le projet et le processus de réalisation du PAR.

(2) Notification de la réunion

Le lieu et la date de la réunion consultation et d'information publique du PAR ont été notifiés en envoyant des lettres directement aux PAP révisées en collaboration avec la mairie de Cocody.

(3) Principaux participants

Le résumé des participants à la réunion est présenté au Tableau 10.2.3. La liste détaillée des participants figure à l'annexe.

Tableau 10.2.3: Participants de la 2ème réunion de consultation

Date et États	Principaux participants	Nombre total de participant
26 Janvier 2108	<ul style="list-style-type: none">• Mairie de Cocody• JICA CI• Equipe d'étude de la JICA• CECAF	Gouvernement : 2 JICA CI : 1 Equipe d'étude de la JICA : 5 CECAF : 4 Personne affectée : 133 (Homme : 54, Femme 79) Total : 145 (Homme 64, Femme 81)

Source: JICA Study Team

(4) Ordre du jour de la réunion et langage

L'AGEROUTE et CECAF ont présenté le résumé du projet, les lois et directives à suivre, le processus et le calendrier du PAR suivi des échanges avec les PAP en français. La diapositive de présentation utilisée de la 2^{ème} réunion est présentée à l'annexe 2.

(5) Résumé des échanges

Les opinions, les préoccupations et les questions ont été soulevées par les PAP pendant la réunion. Le Tableau 10.2.4 présente le résumé des opinions et les réponses échangées au cours de la rencontre.

Tableau 10.2.4: Opinions et réponses majeures de la 2ème séance de consultation du PAR

No	Opinions et réponses majeures					
	Question/Commentaire		Réponse		Réaction de l'intervenant	Effet sur le projet (Proposition)
	Statut	Question	Statut	Réponse		
1	Personne Affectée (Femme)	Un des bâtiments utilisés comme galerie et bureau est touché. Quand débutera la phase de la construction ?	Mairie de Cocody CECAF	La phase actuelle du projet est la phase d'étude qui devrait être terminée en mai. La conception détaillée viendra après et ensuite le gouvernement ivoirien procédera à la phase de négociation et à la phase de compensation ; l'option de compensation sera discutée au cours de cette période avec chaque personne concernée. Mais pour l'instant nous ne savons pas quand le projet va démarrer et quand les négociations vont commencer.	Réponse acceptée	-
2	Personne Affectée (Femme)	Selon les diapositives présentées, une partie de la station-service est affectée. Pourquoi les enquêteurs ne nous ont-ils pas encore contacté puisque notre station est apparemment touchée ?	CECAF	Les infrastructures et installations de la station-service ne seront pas détruites. Mais les structures secondaires telle que les voiries, jardins et autres peuvent être affectée. Vous serez contacté lors de l'enquête.	Réponse acceptée	-
3	Personne Affectée (Homme)	A quel niveau la clinique sera-t-elle affectée et quelles sont les solutions envisagées pour résoudre le problème d'accès ?	CECAF	Tous les bâtiments concernés seront évalués et les coûts seront connus. Le dernier plan montre que le mur de la clinique est affecté. Nous avons également pris en compte le terrain affecté. Tout cela sera intégré dans le rapport de l'étude.	Réponse acceptée	-
4	Personne Affectée (Femme)	Jusqu'à quel niveau l'espace de détente en face de Cap Nord sera t'il affecté ?	CECAF JICA Study Team	Au cours des prochaines enquêtes, les terrains qui sont dans l'emprise du projet seront déterminés et communiqués individuellement aux personnes affectées. Nous évaluerons toutes les activités et propriétés affectées.	Réponse acceptée	-
5	Personne Affectée (Homme)	Quelles sont les dispositions prises pour les personnes dont les parkings des magasins ou entrées sont affectés.	CECAF JICA Study Team	Au cours des enquêtes sur le terrain, nous allons vous montrer les parties affectées. Nous allons prendre en compte les parkings en face des magasins. Cependant, s'il s'agit des terrains du domaine public, ils ne seront pas indemnisés. Si vous avez fait des investissements dans l'espace public et s'ils sont touchés, nous les considérerons comme éligible à une indemnisation.	Réponse acceptée	-
6	Personne Affectée (Homme)	Sur quelle base l'indemnisation des propriétés affectées sera-t-elle évaluée ?	CECAF Cabinet Kpolo	Concernant l'évaluation des bâtiments et des terrains, l'évaluation sera faite sur la base des critères du coût de remplacement et le prix unitaire du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de	Réponse acceptée	-

				L'Urbanisme de Côte d'Ivoire		
7	Personne Affectée (Femme)	Jusqu'à combien de mètres la cité des cadres est touchée par l'emprise du projet	CECAF	L'espace impacté ne dépasse pas 8 mètres à partir du bord de la route existante.	Réponse acceptée	-
8	Personne Affectée (Femme)	Mon restaurant a été réhabilité et j'aimerais rouvrir le restaurant. Le restaurant est-il touché ? Quand dois-je arrêter l'exploitation du restaurant ?	CECAF	Les zones exactes affectées seront examinées et vous serez informés au cours de l'enquête qui sera menée dans les prochains jours. Le calendrier de construction de ce projet n'est pas encore connu et ne commencera pas avant 2019. Mais s'il vous plaît ne faites pas de nouveaux investissements parce que les investissements qui ne sont pas identifiés pendant l'enquête ne seront pas éligibles à une compensation. Vous serez informés du moment où vous devez arrêter les activités.	Réponse acceptée	-
9	Personne Affectée (Homme)	Après la présentation nous voyons, le bâtiment de CCB semble être impacté. Mais pouvez-vous nous dire dans quelle proportion le bâtiment est affecté ?	CECAF	Tous ceux qui sont à cette réunion sont affectés. Nous allons étudier en détail au cours de l'enquête et vous informer de l'impact. Tout ce qui sera touché à CCB sera évalué et pris en compte.	Réponse acceptée	-
10	Personne Affectée (Femme)	Quels sont ceux qui seront éligible à l'indemnisation ?	CECAF	En fonction des informations recueillies auprès de vous, nous saurons si vous êtes éligible ou non. Fondamentalement, les propriétaires de terrains et de bâtiments/structures sont concernés. Les critères d'éligibilité vous seront communiqués lors de la prochaine réunion qui se tiendra à la fin de cette étude.	Réponse acceptée	-
11	Personne Affectée (Femme)	Quelle sera la hauteur de l'échangeur ?	JICA Study Team	La hauteur maximale des échangeurs sera de 8 mètres.	Réponse acceptée	-
12	Personne Affectée (Homme)	Je voudrais savoir si le grand bâtiment qui abrite HAC, Luxury House et son entrée principale à la palmeraie est affectée	CECAF JICA Study Team	Seule l'entrée principale utilisée comme parking se trouve dans la zone d'impact. Le bâtiment lui-même ne sera pas affecté.	Réponse acceptée	-

Source: JICA Study Team

10.2.3 3^{ème} réunion de consultation et d'information publique du PAR

(1) Calendrier et lieu de la réunion

La 3^{ème} réunion de consultation et d'information publique du PAR a eu lieu le 4 avril 2018 à l'hôtel communal de Cocody. En raison d'un léger changement dans la conception et de l'emprise du projet à l'Intersection de l'École de police après la réalisation de la deuxième réunion du PAR, le nombre de PAP a été modifiés. Ainsi, la deuxième réunion additionnelle a eu lieu afin d'informer ces derniers sur les grandes lignes du projet et le processus de réalisation du PAR. Cependant, seules les PAP dont l'impact a été confirmé ou modifié par cette conception ont été invitées à la réunion.

(2) Notification de la réunion

Le lieu et la date de la 3^{ème} réunion du PAR ont été notifiés aux PAP via des lettres d'invitation envoyées directement en collaboration avec la mairie de Cocody.

(3) Principaux participants

Le résumé des participants à la réunion est présenté au Tableau 10.2.5. La liste détaillée des participants figure à l'annexe.

Tableau 10.2.5: Participants de la 3^{ème} réunion de consultation

Date et États	Principaux participants	Nombre total de participant
4 Avril 2018	<ul style="list-style-type: none">• Mairie de Cocody• AGEROUTE• JICA CI• Equipe d'étude de la JICA• CECAF	Gouvernement : 4 AGEROUTE: 2 JICA CI :1 JICA: 8 CECAF: 4 Personnes affectées : 8 personnes (Homme 5, Femme 3) Total: 27 (Homme 21: Femme: 6)

Source: JICA Study Team

(4) Ordre du jour de la réunion et langage

L'AGEROUTE et CECAF ont présenté le résumé du projet, les lois et directives à suivre, le processus et le calendrier du PAR suivi des échanges avec les PAP en français. La diapositive de présentation utilisée de la 3^{ème} réunion est présentée à l'annexe.

(5) Résumé des échanges

Les opinions, les préoccupations et les questions ont été soulevées par les PAP pendant la réunion. Le Tableau 10.2.6 présente le résumé des opinions et les réponses échangées au cours de la rencontre.

Tableau 10.2.6: Opinions et réponses majeures de la 3ème séance de consultation du PAR

No	Opinions et réponses majeures					
	Question/Commentaire		Réponses		Réaction de l'intervenant	Effet sur le projet (Proposition)
	Statut	Question	Statut	Réponse		
1	Personne Affectée (Femme)	<p>Nous venons de recevoir des informations dont nous avons besoin sur le projet. Les changements que vous avez effectués deux fois dans le passé ne sont pas raisonnables. S'il vous plaît, veuillez nous informer lorsque vous prendrez une décision finale.</p> <p>Nous avons acheté notre propriété et nous détenons un titre de propriété, mais pour les besoins de développement, nous ne nous opposerons pas au projet. Cependant, il sera nécessaire de dire clairement l'impact attendu, afin que nous puissions bien nous préparer moralement à l'avance. Pour nous, ce n'est pas la compensation ou l'argent qui est le plus important ; mais plutôt le dommage moral. Cette propriété représente l'histoire de la famille et fait partie de la vie de chaque membre de la famille. Le préjudice moral et psychologique est plus important.</p>	AGEROUTE	<p>Votre réaction est normale et compréhensible. Mais il s'agit d'un projet de l'Etat visant à réduire les embouteillages sur le boulevard Mitterrand. Le gouvernement de Côte d'Ivoire a reçu le soutien du gouvernement japonais et aimerait profiter de cette occasion pour résoudre le problème. Le but du projet n'est pas de nuire à qui que ce soit. Lors de cette troisième réunion du PAR, nous souhaitons rencontrer tous les derniers PAP afin que l'évaluation des biens affectés soit faite correctement avec chacune des personnes affectées. En ce moment nous sommes encore dans la phase d'étude de faisabilité. Et pendant la phase de conception détaillée, s'il y a un besoin de modifier l'emprise du projet, alors vous serez informé et une enquête supplémentaire sera menée.</p>	Réponse acceptée	-
2	Personne Affectée (Femme) Personne Affectée (Homme)	Pourriez-vous fournir la liste complète des structures et des terrains affectés ainsi que l'étendue des impacts ?	AGEROUTE	Les informations sur les personnes affectées sont des informations confidentielles. Par conséquent, nous ne pouvons pas fournir ce type d'informations en public. En ce qui concerne, l'étendue des impacts de chaque propriété affectée, nous donnerons des informations détaillées individuellement lorsque les enquêteurs visiteront chaque personne affectée pendant l'étude.	Réponse acceptée	À la phase de DD, la méthode d'information sur le niveau d'impact des personnes sera prise en compte.

3	Personne Affectée (Homme)	Pouvez-vous montrer la diapositive de présentation afin que nous puissions voir les propriétés impactées de chaque personne ?	AGEROUTE	La ligne rouge est la limite définie pour être acquise de façon permanente sur la base des études techniques et de la conception des ingénieurs. La zone indiquée en rouge comprend non seulement la nouvelle zone d'emprise des échangeurs, mais aussi les trottoirs, les caniveaux, les voies de chantier, etc.	Réponse acceptée	La conception du projet dans la diapositive a été présentée au public
4	Personne Affectée (Femme)	J'ai l'impression qu'on nous oblige à accepter le projet.	CECAF	Pour ce projet, nous sommes encore à la phase d'étude de faisabilité. C'est le processus de développement du projet et nous aimerions prendre en compte vos suggestions et préoccupations de. C'est pourquoi nous tenons cette réunion ici. Nous voudrions précéder la mise en œuvre du projet dans la corporation avec les gens.	Réponse acceptée	-
5	Personne Affectée (Homme)	Il est douloureux pour nous de constater que nos propriétés et là où nous avons passé notre vie va disparaître. Mais le projet est un projet de développement pour la ville d'Abidjan. Nous devons maintenant coopérer pour que le projet soit mis en œuvre. Pour nous les personnes affectées, nous aurons l'occasion de vous dire tout ce que nous perdons et comment nous voulons être indemnisés lors des enquêtes et des négociations. Nous attendons les enquêtes détaillées afin que nos besoins puissent être pris en compte.	CECAF	Merci beaucoup pour votre compréhension. Votre réaction montre que vous avez une bonne compréhension de la phase actuelle du projet et aussi des prochaines étapes. Après la réunion d'aujourd'hui, l'enquête commencera bientôt. À ce moment-là, vous devez fournir toutes les informations nécessaires ainsi que vos préoccupations aux enquêteurs.	Réponse acceptée	-
6	Personne Affectée (Femme)	Nous sommes beaucoup préoccupés par le problème de sécurité lorsque la clôture sera démolie pour la construction. Est-il possible de reconstruire la clôture avant le début des travaux ?	JICA Study Team	En général, la procédure du PAR est d'abord l'enquête sur le terrain, puis les négociations, ensuite le paiement de la compensation et enfin le démarrage des travaux. Par conséquent, les compensations, y compris pour la clôture, seront payée avant les travaux. Ainsi, la construction de la clôture pourra être considérée avant le début des travaux. Par ailleurs, les types de clôture telle que la palplanche peut être préparée sur demande pendant la construction.	Réponse acceptée	L'option de reconstruire les clôtures a été discutée. Une option plus détaillée sera considérée dans phase DD

7	Personne Affectée (Femme)	<p>S'il vous plaît prendre rendez-vous avec la bonne personne (pas avec les personnes âgées et handicapées qui vivent souvent dans ces appartements, car ils ne peuvent pas répondre aux questions).</p> <p>En outre, la clôture devrait être reconstruit avant que la construction commence. La clôture devrait être construite afin de fournir plus de sécurité aux résidents.</p>	CECAF	<p>Merci pour votre commentaire, nous allons tenir compte l'aspect sur les des personnes âgées et des personnes handicapées au cours de l'enquête.</p> <p>En ce qui concerne la question des clôtures, nous allons également en tenir compte.</p> <p>Actuellement, l'étude d'EIE est en cours ; Les résultats ainsi que les mesures d'atténuation de la pollution de l'air, des vibrations et du bruit vous seront bientôt dévoilés.</p>	Réponse acceptée	<p>Le problème de clôture est pareil à celui évoqué ci-dessus.</p> <p>Le problème de la pollution sera pris en compte dans les études d'EIES et des mesures d'atténuation seront proposées</p>
8	Personne Affectée (Homme)	<p>Selon l'explication, je comprends que seul le point sur les échangeurs sera de 6 voies et que les autres parties de la route resteront à 4 voies comme la même chose que l'état actuel.</p> <p>Cela ne provoque-t-il pas des embouteillages à ces endroits qui ne sont pas traités par ce projet ?</p>	AGERROUTE	<p>Nous comprenons votre point de vue, changer le nombre de voies de la même route a un aspect négatif en termes de flux de trafic. Cependant, ce projet se concentre sur la résolution des zones qui créent beaucoup plus d'embouteillages. Par conséquent, votre point de vu peut être pris en compte dans l'avenir.</p>	Réponse acceptée	-
9	Personne Affectée (Femme)	<p>Je voudrais remercier les personnes qui nous ont appelés, qui nous ont informés de manière informelle.</p> <p>Ces discussions que nous tenant actuellement sont informelles parce que nous n'avons jamais reçu de lettre officielle pour nous informer de ce projet. Nous n'avons pas encore été enquêtés, mais nous remplirons le questionnaire une fois que nous aurons reçu une lettre officielle des autorités.</p>	AGERROUTE	<p>Pour la réunion, nous avons émis les lettres d'invitation officielle par le biais de la mairie de Cocody. Par conséquent, vous devriez avoir reçu la lettre officielle.</p> <p>L'enquête n'a pas encore eu lieu car nous sommes à cette la réunion pour informer officiellement les personnes et demander la coopération pour la réussite de l'opération. La phase de faisabilité est en cours et les informations concernant les personnes affectées doivent être collectées à cette période.</p>	Réponse acceptée	<p>Les lettres d'invitation informant sur le projet ont été adressées par l'AGERROUTE en collaboration avec la mairie de Cocody. A la phase de conception détaillée les lettres additionnelles seront adressées aux PAP.</p>

Source: JICA Study Team

10.2.4 4ème réunion de consultation et d'information publique du PAR

(1) Calendrier et lieu de la réunion

La 4ème réunion de consultation et d'information publique du PAR s'est tenu le 29 mai 2018 à l'hôtel communal de Cocody.

(2) Notification de la réunion

Le lieu et la date de la réunion de consultation du PAR ont été notifiés aux UAP via des lettres d'invitation adressées en collaboration avec la mairie de Cocody.

(3) Principaux participants

Le résumé des participants à la réunion est donné au Tableau 10.2.7. La liste détaillée des participants figure à l'annexe.

Tableau 10.2.7: Participants de la 4ème réunion de consultation

Date et États	Principaux participants	Nombre total de participant
29 Mai 2018	<ul style="list-style-type: none">• Mairie de Cocody• AGEROUTE• JICA CI• Equipe d'Etude de la JICA• CECAF	Gouvernement: Cocody : 3 AGEROUTE: 1 CECAF: 4 JICA CI: 1 • Equipe d'Etude de la JICA : 10 Personnes affectées : 125 (Homme :67, Femme:58) Total: 144 (Homme: 82 , Femme: 62)

Source: JICA Study Team

(4) Ordre du jour de la réunion et langage

L'AGEROUTE et le CECAF ont présenté le résumé du projet, le résultat de l'étude du PAR, la politique de compensation à suivre ainsi que le calendrier et les processus futurs du PAR suivi des échanges avec les PAP en français. La diapositive utilisée pour la réunion est présentée à l'annexe.

(5) Résumé des échanges

Les opinions, les préoccupations et les questions ont été soulevées par les PAP pendant la réunion. Le Tableau 10.2.8 présente le résumé des opinions et les réponses échangées au cours de la rencontre.

Tableau 10.2.8: Opinions et réponses majeures de la 4ème séance de consultation du PAR

No	Opinions et réponses majeures					
	Question/Commentaire		Réponses		Réaction de l'intervenant	Effet sur le projet (Proposition)
	Statut	Question	Statut	Réponse		
1	Personne Affectée (Femme)	<p>Qu'est-ce que l'unité affectée par le projet? Pourriez-vous expliquer un peu plus?</p> <p>Quelle est la zone impactée au niveau des différentes villas? Je réalise actuellement des activités sur mon terrain. Jusqu'à quel niveau, mes activités seront affectées</p>	CECAF AGERROUTE	<p>Une unité affectée représente un ménage ou une entreprise à affecter.</p> <p>L'unité affectée par le projet est un concept avancé pour catégoriser les types d'impact. A l'Ecole de Police, il n'y a pas de bâtiments affectés avec des résidents, bien que les terrains, les bâtiments et les structures secondaires tels que les magasins, la clôture, etc. soient affectés. L'impact au niveau de la propriété sera spécifié lors de la phase de conception détaillée.</p>	Réponse acceptée	À la phase DD, la méthode d'information sur le niveau d'impact sur les personnes sera prise en compte.
2	Personne Affectée (Homme)	<p>J'ai entendu dire que plusieurs réunions avaient eu lieu mais je n'ai pas été invité.</p> <p>J'aimerais savoir si je suis touché ou non. Si je suis touché, à quelle proportion ?</p> <p>L'estimation du coût des bâtiments n'a pas été indiquée dans la présentation.</p> <p>Comment est estimé le coût des biens?</p>	AGERROUTE	<p>Nous considérons que seules les personnes directement concernées sont invitées à cette réunion.</p> <p>L'expertise pour la reconstruction de maisons est faite par un expert qualifié. En cas de désaccord, le propriétaire peut demander une autre expertise afin de confronter les résultats. Cependant, les montants estimés des coûts d'indemnisation sont individuels et privés, donc ne peuvent être divulgués.</p>	Réponse acceptée	Idem
3	Personne Affectée (Homme)	Est-il possible d'avoir le résultat de l'expertise concernant le coût des bâtiments ? Quand est-ce-que je peux obtenir le coût de ma propriété?	AGERROUTE	À ce stade, il est impossible de divulguer les coûts de compensation parce que les aspects financiers sont très sensibles. Les coûts de compensation seront communiqués individuellement aux PAP au moment approprié, après la validation du PAR.	Réponse acceptée	-
4	Personne Affectée (Femme)	<p>J'ai un problème au sujet du décret de 1930. C'est très vieux.</p> <p>J'aimerais aussi connaître le degré d'impact sur ma propriété parce que je veux la rénover et l'utiliser si l'impact n'est pas important.</p> <p>Est-il possible d'indemniser la</p>	AGERROUTE	Le décret de 1930 est la seule loi existante en matière d'expropriation, en Côte d'Ivoire mais des progrès ont été faits dans son application. Seuls les articles conformes aux normes internationales sont pris en compte. Dans le cas où il y a des écarts entre le décret et les directives internationales, les directives internationales sont appliquées.	Réponse acceptée	À la phase DD, la méthode d'information sur le niveau d'impact sur les personnes sera prise en compte.

		totalité de la propriété si la partie affectée de la propriété est grande?		Les PAPS peuvent faire des propositions détaillées d'indemnisation. Nous les prendrons en compte.		
5	Personne Affectée (Femme)	Quelle est l'ampleur de l'impact sur notre activité ? Parce que nous employons beaucoup de gens.	AGERROUTE	L'ampleur des impacts sur votre activité sera déterminée en phase de la conception détaillée	Réponse acceptée	Idem
6	Personne Affectée (Homme)	J'ai assisté à la réunion du 24 mai 2018 et nous avons demandé qu'on modifie le tracé de la voie afin d'épargner nos habitations. Je souhaite que les réunions se tiennent de façon séparée par intersection parce que les préoccupations des gens sont différentes en fonction de la zone habitée. Je voudrais également avoir des informations détaillées sur le projet afin que je puisse saisir le degré de l'impact. Je suggère que le CECAF soit plus efficace dans son approche de collecte d'informations.	AGERROUTE	Nous prenons bonne note des observations. Pendant la phase DD, tout sera vérifié. Vous suggérez des réunions séparées mais nous avons tenu une réunion cette fois parce que toutes les trois intersections se situent dans la même commune. Cependant, nous faisons aussi des réunions séparées ou focus group. En ce qui concerne la taille du projet, les trois intersections sont de type survol à 6 voies. Le nombre de voies a été déterminé sur la base de l'analyse technique la demande de trafic.	Réponse acceptée	Ampleur des impacts : idem La tenue des réunions séparées peut être envisagée en phase de conception détaillée.
7	Personne Affectée (Homme)	Je n'ai reçu aucune information pour les réunions. En outre, il serait souhaitable d'envoyer des invitations à des réunions par SMS.	AGERROUTE	Nous prenons bonne note de votre observation.	Réponse acceptée	-
8	Personne Affectée (Homme)	Je suggère que le nombre de voies de l'échangeur soit de 4 voies car il va entraîner des embouteillages puisse que de toute façon l'autre partie de voie existante est de 4 voies devant de l'Ecole de police.	AGERROUTE	Le nombre de voies a été conclu entre les gouvernements japonais et ivoirien sur la base de l'enquête effectuée sur le trafic. Les études se poursuivent sur cette base.	Réponse acceptée	-

9	Personne Affectée (Femme)	Pourquoi le coût unitaire de compensation des terrains est le même pour toutes les zones ? Pour la perte de bâtiments, comment la compensation sera-t-elle évaluée ?	AGERROUTE	Sur le terrain, des enquêtes ont été menées et les calculs ont été effectués sur cette base. Le coût moyen a été considéré pour éviter les injustices. Pour la compensation des bâtiments, le coût de remplacement actuel a été considéré. L'amortissement n'est pas pris en compte pour ce prix.	Réponse acceptée	-
10	Personne Affectée (Femme)	Je veux savoir si CASH IVOIRE sera impacté.	AGERROUTE	CASH IVOIRE sera affecté indirectement. Une étude sur les activités impactées indirectement sera effectuée en phase DD.	Réponse acceptée	À l'étape DD, la méthode d'information du niveau d'impact sur la personne sera prise en compte.
11	Personne Affectée (Homme)	Pourquoi la zone d'impact direct du projet du côté de l'AFD est-elle de 1 m et 6 m du côté de la « Cité des cadres » ?	AGERROUTE	Votre réaction est normale. Cependant, il convient de noter que les analyses techniques ont été menées et ont abouti à la décision de l'alignement. AGERROUTE et l'équipe technique japonaise conduisent l'analyse et la politique de base est d'éviter autant que possible la réinstallation.	Réponse acceptée	-
12	Personne Affectée (Femme)	La compensation prévue pour la perturbation des activités, la perte d'emploi et le locataire est expliquée comme étant de trois mois. Je pense que ce n'est pas suffisant. Quelle est la durée de la construction ?	AGERROUTE	L'activité économique est rétablie pendant trois mois car il est supposé que dans trois mois le déplacement de l'activité vers un nouveau lieu est possible. Pour le locataire, l'indemnité de trois mois de loyer est basée sur la réglementation ivoirienne. La durée de construction est prévue à 3 ans de 2019 à 2022.	Réponse acceptée	-
13	Personne Affectée (Femme)	La compensation de trois mois est insuffisante vue la durée de construction qui est de 3 ans. La clinique devra fermer pendant les activités de construction parce que elles causeront certains problèmes tels que le bruit qui est incompatible avec notre activité.	AGERROUTE	Coopérer avec les enquêteurs et leur fournir tous les documents nécessaires pour la prise en compte des impacts indirects du projet.	Réponse acceptée	L'impact indirect peut être pris en compte dans la phase de conception détaillée.

14	Personne Affectée (Femme)	<p>Quelle est l'ampleur de l'impact des échangeurs dans les magasins situés près de CHIC SHOP? La valorisation du bâtiment, la taille ou l'usage est-il pris en compte dans la compensation? Enfin, nous aimerions avoir des informations plus détaillées sur notre impact. Nous avons été informés que les informations sur détaillées seront Communiquées à la réunion suivantes et jusque là nous attendons. Nous voulons également avoir des informations plus détaillées sur le projet, par exemple, où exactement l'échangeur sera construit et où sera la route de détour.</p>	AGERROUTE	<p>Vous serez indirectement impacté car le devant de la boutique sera occupé pendant les constructions. Il y aura perturbation des activités le long de la route. L'impact indirect sera étudié à l'étape DD. À cet égard, vous devez fournir tous les documents que vous avez en vue de la compensation. Si non, signalez-le. En ce qui concerne la valorisation du bâtiment, il est individuel. Si vous avez une demande spéciale, s'il vous plaît faite nous savoir. En ce qui concerne les informations détaillées sur le projet et l'impact sur les personnes, je vais discuter avec le directeur de projet et prendre en compte.</p>	Réponse acceptée	Idem
----	---------------------------	---	-----------	--	------------------	------

Source: JICA Study Team

10.2.5 5ème réunion de consultation et d'information publique du PAR

(1) Calendrier et lieu de la réunion

La 5ème réunion de consultation et d'information publique du PAR a eu lieu le 24 octobre 2018 à l'hôtel communal de Cocody. Conformément au changement de la conception des 3 intersections du projet, l'emprise du projet a été révisée et cela a entraîné un changement au nouveau des PAP. Par conséquent, une réunion supplémentaire a eu lieu afin d'informer tous les PAP (Carrefours Riviera 3 et Palmeraie) sur le projet et le processus de réalisation du PAR.

(2) Notification de la réunion

Le lieu et la date de la réunion de consultation du PAR ont été notifiés aux PAP via des lettres d'invitation adressées en collaboration avec la mairie de Cocody.

(3) Principaux participants

Le résumé des participants à la réunion est donné au Tableau 10.2.9. La liste détaillée des participants figure à l'annexe.

Tableau 10.2.9: Participants de la 5ème réunion de consultation

Date et États	Principaux participants	Nombre total de participant
24 octobre 2018	<ul style="list-style-type: none">• Mairie de Cocody• AGEROUTE• JICA CI• Equipe d'Etude de la JICA• CECAF	Gouvernement: Cocody : 3 AGEROUTE: 1 CECAF: 4 JICA CI: 1 • Equipe d'Etude de la JICA : 8 Personnes affectées : 79 (Homme :45 , Femme: 34) Total:95 (Homme: 58, Femme: 37)

Source: JICA Study Team

(4) Ordre du jour de la réunion et langage

L'AGEROUTE et CECAF ont présenté le résumé du projet, la politique de compensation à suivre ainsi que le calendrier et les processus de réalisation du PAR suivi des échanges avec les PAP en français. La diapositive utilisée pour la réunion est présentée à l'**annexe**.

(5) Résumé des échanges

Les opinions, les préoccupations et les questions ont été soulevées par les PAP pendant la réunion. Le Tableau 10.2.10 présente le résumé des opinions et les réponses échangées au cours de la rencontre.

Tableau 10.2.10: Opinions et réponses majeures de la 5ème séance de consultation du PAR

No	<i>Opinion majeure et réponse</i>					Effet sur le projet (Proposition)
	Question/Commentaire		Réponses		Réaction de l'intervenant	
	Statut	Question	Statut	Réponse		
1	Personne Affectée (Femme)	Nous avons besoin de la présentation technique du projet pour voir les limites. Nous avons des clients en voitures, à moto, à vélo et à pieds puis ceux qui habitent dans les cités derrière, Je voudrais savoir ce qui est prévu pour la circulation au niveau de CAP NORD	AGEROUTE	L'objectif de cette rencontre est pour ce genre d'inquiétudes. Fournissez tous les documents que l'on vous demande, c'est pour le bien de votre entreprise. Toutes les expertises sont prises en compte. Les questions techniques ont déjà été présentées pendant les rencontres précédentes. Pendant l'exécution du projet, les équipes feront tout pour que l'on ait accès à vos structures. Il y aura des insertions pour permettre la circulation des véhicules et des personnes. Les accès seront par l'arrière. Les structures et des activités commerciales sont impactées soit de façon direct, soit de façon indirect. Les absents déjà recensés sont concernés ; seuls ceux qui refusent l'enquête ne seront pas pris en compte.	Pas tout à fait satisfaite	
			CECAF	il est prévu un pont piéton au niveau de CAP-NORD pour minimiser les impacts.	Pas tout à fait satisfaite	
2	Personne Affectée (Homme)	c'est la première réunion à laquelle j'assiste, je voudrai savoir si nous serons relogés. Si notre impact est indirect qu'es-ce qui est prévu ?	AGEROUTE	on parle ici de déplacement volontaire et non de déguerpissement, c'est la troisième rencontre aujourd'hui. L'Agence Nationale de l'Environnement fera une autre enquête pour déterminer les impacts. Je veux que tous les impacts soient pris en compte dans les études. Il y'a des formulaires pour évaluer tous les impacts	Satisfaits	
			JICA study team	les impacts indirects sont pris en compte c'est pour cela que vous êtes nouveau.		
			CECAF	Peut être que vous n'étiez pas concerné par les designs précédents c'est pour cela que n'aviez été invité	Satisfait	
3	Personne Affectée (Homme)	avant de nous convoquer, on devrait avoir les plans. Quelles sont les mesures qui ont été prises pour cela ?	AGEROUTE	les enquêteurs viendront chez vous pour donner le niveau d'impact car ces informations sont individuelles. Après l'évaluation, les discussions se feront encore de manière individuelle.	Satisfait	
			CECAF	les impacts diffèrent d'un bien à un autre	Satisfait	

5	Personne Affectée (Homme)	je suis impacté en tant que propriétaire immobilier et en tant qu'opérateur économique installé dans la zone d'étude. Il existe une ruelle vers le boulevard Mitterrand, au niveau de la COOPEC, est-ce qu'elle restera pour nous permettre de circuler ? D'avoir une sortie ?	AGEROUTE	les enquêtés passeront et en fonction des tracés ils vous informeront.	Satisfait	
6	Personne Affectée (Homme)	une cité de 45 logements a été dévastée par des inondations. Je me demande s'il y'a des gens qui ont encore leurs papiers. Les Caterpillar ont rasés certains endroits après les inondations. Est-ce que le reste de la cité sera cassé et sans papiers comment évaluer les gens ? Les biens immobiliers gagnent en valeur au fil du temps. Il faut prendre tout le monde en compte dans le délai. Le délai risque d'entraîner des procès.	CECAF AGEROUTE	Pour l'heure, ce que nous allons considérer comme emprise, ce sont les limites comprises. Je n'aimerais pas qu'on banalise le travail des enquêtés. En rapport avec vos inquiétudes ; ce que vous direz sera pris en compte donc donnez l'information de ce que vous avez perdu vos papiers puis les déclarations de pertes. Parlant de la valeur des biens immobiliers, c'est le coût de reconstruction actuelle des bâtiments qui sera pris en compte. C'est la valeur à neuf qui sera pris en compte. Pour le délai, ceux qui sont déjà identifiés et ceux qui le feront avant ce délai seront tous pris en compte. Ceux qui donnent des documents et veulent continuer il n'ya aucun problème.	Satisfait	
7	Personne Affectée (Homme)	Nous voudrions savoir si nous sommes impacté directement ou indirectement ?	AGEROUTE CECAF	Votre direction est-elle informée ? La direction de Shell est impactée soit directement soit indirectement. Le rapport sera restitué. Les fiches sont déposées pour que vous les remplissez, ce que vous ne comprenez pas, attendez les enquêtés pour les remplir.	Satisfait	
8	Personne Affectée (Homme)	Est-ce que les enquêtés seront en mesure d'évaluer notre impact ?	AGEROUTE	Préparez tous vos documents car ils peuvent passer à tout moment	Satisfait	
9	Personne Affectée (Homme)	je suis dans la zone impactée vers le carrefour commissariat, j'attends de commencer mon activité. Après les inondations, je suis allé pour accoucher donc je suis en congé de maternité.	AGEROUTE	: la question du genre est très préoccupante dans ce projet car, c'est une exigence du bailleur. Vous ne devez pas rester à l'écart, on veut que toutes les couches soient prises en compte dans ce projet.	Satisfait	

10	Personne Affectée (Femme)	Comme cette dame, nous avons aidé une autre femme qui se trouve dans le même cas. Comment cela va se faire ?	CECAF	Que chacun donne les informations le concernant, donnez aussi les justificatifs.	Satisfait
11	Personne Affectée (Femme) Responsable de la gare de taxi woro-woro palmeraie	Je vends vers Abidjan mall, à gauche. Où allez-vous nous mettre par rapport au projet ? Nous sommes inquiets. Nous avons installés des femmes en fonction d'un cycle. Qu'allez-vous faire pour ces femmes et nous ? La majorité de ces femmes sont nos épouses, lorsque nous nous déplaçons, elles vont avec nous.	AGEROUTE	Nous sommes en pour parler avec vos responsables. Là où on va vous installer après les travaux vous reviendrez sur votre site actuel. Les femmes de la gare sont-elles vos épouses ? Faites-nous des propositions de site pour qu'on négocie avec les propriétaires.	Satisfait
12	Personne Affectée (Homme)	Vos experts se baseront sur quoi pour évaluer ?	AGEROUTE	Il y a des experts dans chaque domaine, l'immobilier, les finances et autres. Il y a un compte d'exploitation et sur cette base l'on fait l'évaluation. Il y a deux catégories : ceux qui sont légalement constitués et ceux qui sont illégalement constitués. C'est en fonction de tout ceci que l'on évalue. Les discussions se feront en fonction du statut de légalité et d'illégalité. On sait que la zone de rivera 3 et palmeraie est une zone d'inondation.	Satisfait
13	Personne Affectée (Homme) Personne Affectée (Homme)	Nous sommes une quincaillerie générale sur l'alignement de la COOPEC. A voir le délai d'exécution, qu'est-ce qu'est prévu pour nous et c'est sur combien de temps ? c'est parce qu'il n'ya pas de marché que nous vendons au bord de la route	AGEROUTE Mairie de Cocody	Techniquement c'est prévu pour trois ans je ne peux pas vous dire s'il y aura un marché en construction ou pas. voici comment se fait la répartition des marchés dans la commune. Rivera 2 et 3, vers la pharmacie du bonheur il y a le marché de la palmeraie. Pour la rivera golf, Anono, rivera 3 et 4, c'est le marché d'Anono. Allez vers la zone la plus proche de votre lieu d'habitation pour vendre	

14	Personne Affectée (Femme)	A quel moment les experts viendront mettre les bornes ? On en a besoin pour mieux comprendre. Nous ne comprenons pas la carte ; essayez de nous faire comprendre les différents endroits et où sont les limites. Faites nous des dessins pour nous aider à comprendre.	AGEROUTE	dans le marché. On va vous donner les éléments pour mieux comprendre. Je verrai avec les responsables techniques pour qu'ils mettent les bornes afin que chacun soit situé. A la fin de l'étude, l'Etat de Côte d'Ivoire va valider pour qu'on commence à négocier. Vous signerez les PV et les documents de compensation. La date de compensation ne sera pas loin de celle de la démolition. Vous pourrez donner l'information à tout le monde. Vous ferez des propositions sur comment être dédommagé.		
15	Personne Affectée (Homme)	Les enquêteurs ne nous ont pas dit à quel niveau nous sommes impactés.	CECAF AGEROUTE Mairie de Cocody	Il existe différents types d'impacts et donc faire ressortir tout ceci jusqu'aux propriétaires. Les enquêteurs viendront vous voir. Une autre rencontre aura lieu avec les données de terrain (les dimensions et les limites) tout ceci sera donné aux résultats. nos bureaux sont ouverts, venez pour avoir toutes les informations à la cellule de coordination. Mot de fin du secrétaire général de la mairie et invitation à participer aux séances de rencontre pour toujours être bien informé. Souhait de plein succès au projet.		

Source: JICA Study Team

10.2.6 6^{ème} réunion de consultation et d'information publique du PAR

(1) Calendrier et lieu de la réunion

La 6^{ème} réunion de consultation et d'information publique du PAR a eu lieu le 22 novembre 2018 à l'hôtel communal de Cocody. Conformément au changement de la conception des 3 intersections du projet, l'emprise du projet a été révisée et cela a entraîné un changement au nouveau des PAP, particulièrement au niveau de l'Ecole de Police. Par conséquent, une réunion supplémentaire a eu lieu afin d'informer tous les PAP de l'Ecole de Police sur le projet et le processus de réalisation du PAR.

(2) Notification de la réunion

Le lieu et la date de la réunion consultation et d'information publique du PAR ont été notifiés en envoyant des lettres individuelles aux PAP de la Cité des Cadres (Ecole de Police) en collaboration avec la Mairie de Cocody.

(3) Principaux participants

Le résumé des participants à la réunion est présenté au Tableau 10.2.11.

La liste détaillée des participants figure à l'annexe.

Tableau 10.2.11: Participants de la 6^{ème} réunion de consultation

Date et États	Principaux participants	Nombre total de participant
22 novembre 2108	Mairie de Cocody JICA CI Equipe d'étude JICA CECAF AGEROUTE	SG : 1 JICA CI : 0 Equipe d'étude de la JICA : 3 CECAF : 4 AGEROUTE : 1 Personne affectée : 7 (Homme : 3, Femme 4) Total : 16. (Homme 10, Femme 6)

Source: JICA Study Team

(4) Ordre du jour de la réunion et échanges

AGEROUTE et CECAF ont présenté le résumé du projet, les lois et directives à suivre, le processus et le calendrier du PAR, suivi des échanges avec les PAP en français. La diapositive de présentation utilisée de la 6^{ème} réunion est présentée à l'annexe.

(5) Résumé des échanges

Les opinions, les préoccupations et les questions ont été soulevées par les PAP pendant la réunion. Le Tableau 10.2.12 présente le résumé des questions et réponses au cours de la rencontre.

Tableau 10.2.12: Opinions et réponses majeures de la 6ème séance de consultation du PAR

No	Opinion majeure et réponse					Effet sur le projet (Proposition)
	Question/Commentaire		Réponses		Réaction du questionneur	
	Statut	Question	Statut	Réponse		
1	Personne Affectée (Homme)	<ul style="list-style-type: none"> -Est-ce l'emprise du projet qui sera dédommagé ou la superficie impactée ? - Quelles sont les mesures qui seront prises pour assurer la sécurité des habitants ? nous souhaiterions qu'une clôture soit construite à cet effet. - Quand est-ce que le BNETD implantera les bornes de l'emprise du projet ? 	AGEROUTE	<ul style="list-style-type: none"> - L'emprise du projet représente la superficie nécessaire à la mise en œuvre des travaux. - L'emprise actuelle, est celle qu'il faut pour les travaux. Si au cours des travaux, l'entrepreneur dépasse la limite actuelle, elle devra en assumer les frais. - L'évaluation des pertes biens portera sur les superficies de terrains, les biens et les activités. - Avant le démarrage des travaux, une clôture pour assurer la sécurité et la quiétude des habitants sera construite. - Pour l'implantation des bornes, nous sommes présentement en entretien avec la BMP pour la signature d'un accord. D'ici janvier 2019, les bornes pourraient être posées. Néanmoins, le BNETD vous informera avant la pose des bornes. 	Satisfait	
2	Personne Affectée (Homme)	<ul style="list-style-type: none"> - Savez-vous à ce jour, la superficie à exproprier ? - A quelle date la superficie impactée nous sera-t-elle communiquée ? - la clôture à construire sera-t-elle provisoire ou définitive ? et de quel genre de clôture est-il question ? 	AGEROUTE	<ul style="list-style-type: none"> - A l'heure actuelle, la superficie impactée est connue, mais pour les informations à propos de votre statut, je vous suggère de rencontrer l'équipe d'étude car les informations sont individuelles et confidentielles. - Pour des raisons sécuritaires, une clôture provisoire sera mise en place avant les travaux et à la fin, une clôture définitive sera construite. <p>Au moment opportun, les riverains prendront part au type de clôture provisoire à mettre place.</p>	Satisfait	
3	Personne Affectée (Femme)	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les documents officiels à fournir dans le cadre des enquêtes ? - quand est-ce que les informations sur les préjudices subis seront-elles disponibles ? 	AGEROUTE	<ul style="list-style-type: none"> - Tout acte administratif relatif à votre propriété (titre foncier, lettre d'attribution, permis de construire...etc). <p>L'expert va fournir le formulaire de questionnaires à partir d'aujourd'hui et le récupérer avant le 30 novembre qui est la date butoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après la séance de restitution des résultats du 		

				<p>PAR, chacun pourra consulter les informations détaillées sur le préjudice subi auprès de l'équipe d'étude.</p> <p>En effet, le résultat du PAR ne sera pas publié du fait du caractère confidentiel qu'il revêt.</p>	Satisfait	
4	Personne Affectée (Femme)	<ul style="list-style-type: none"> - j'exerce une activité sur le terrain des ETTE et j'aperçois que la date butoir de l'étude est courte. - Quand est-ce la galerie sera détruite ? - Comment la réinstallation se fera-t-elle vu que nous ne disposons pas de moyens financiers ? 	AGEROUTE	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux vont démarrer en septembre 2019 et l'emprise du projet doit être libérée avant septembre 2019. - Votre préjudice sera évalué en fonction des documents que vous fournirez. - Vous serez indemnisé relativement au préjudice subi. 	Satisfait	
5	Personne Affectée (Femme)	<ul style="list-style-type: none"> - Est-il possible d'avoir une liste minimale de documents nécessaire pour ne pas se retrouver au contentieux lors des négociations? 	AGEROUTE	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents demandés sont relatifs aux activités commerciales - Pour les terrains, il faut fournir les différents titres de propriété y afférents. 	Satisfait	

Source: JICA Study Team

10.2.7 7ème réunion de consultation et d'information publique du PAR

(1) Calendrier et lieu de la réunion

La 7ème réunion de consultation et d'information publique du PAR s'est tenu le 16 janvier 2019 à l'hôtel communal de Cocody.

(2) Notification de la réunion

Le lieu et la date de la réunion de consultation du PAR ont été notifiés aux UAP via des lettres d'invitation adressées en collaboration avec la mairie de Cocody.

(3) Principaux participants

Le résumé des participants à la réunion est donné au Tableau 10.2.13. La liste détaillée des participants figure à l'**annexe**.

Tableau 10.2.13: Participants de la 4ème réunion de consultation

Date et États	Principaux participants	Nombre total de participant
29 Mai 2018	<ul style="list-style-type: none">• Mairie de Cocody• AGEROUTE• JICA CI• Equipe d'Etude de la JICA• CECAF	Gouvernement: Cocody : 3 AGEROUTE: 3 CECAF: 4 JICA CI: 1 • Equipe d'Etude de la JICA : 4 Personnes affectées : 85 (Homme :52, Femme:33) Total: 100 (Homme: 61 , Femme: 39)

Source: JICA Study Team

(4) Ordre du jour de la réunion et langage

L'AGEROUTE et le CECAF ont présenté le résumé du projet, le résultat de l'étude du PAR, la politique de compensation à suivre ainsi que le calendrier et les processus futurs du PAR suivi des échanges avec les PAP en français. La diapositive utilisée pour la réunion est présentée à l'**annexe**.

(5) Résumé des échanges

Les opinions, les préoccupations et les questions ont été soulevées par les PAP pendant la réunion. Le Tableau 10.2.14 présente le résumé des opinions et les réponses échangées au cours de la rencontre.

Tableau 10.2.14: Opinions et réponses majeures de la 7ème séance de consultation du PAR

No	Opinion majeure et réponse					Effet sur le projet (Proposition)
	Question/Commentaire		Réponses		Réaction du questionneur	
	Statut	Question	Statut	Réponse		
1	Personne Affectée (Homme)	- Je trouve que la période (3 mois) considérée pour l'indemnisation des loyers est disproportionnée à la durée de réalisation du projet. - Pourquoi est-ce que les négociations se font après la déclaration d'utilité publique (DUP). - Si l'Etat ne m'indemnise pas pour mes 6 ha de terrain exproprié il y'a des années pour la réalisation de la Cité SIDECI, je ne céderai pas un centimètre de terrain pour le présent projet.	AGERROUTE	-Concernant l'indemnisation des loyers, ce sont les textes de loi en vigueur qui sont appliqués -Conformément aux dispositions réglementaires, la déclaration d'utilité publique précède les négociations, mais elle se fait toujours après les études. - Nous prenons bonne note de votre exigence concernant la cession de votre terrain.	Satisfait	
2	Personne Affectée (Femme)	- Nous avons besoin des détails des préjudices et non de la généralité. - Ce qui nous intéresse, c'est la préservation de notre héritage et non la compensation car nous n'en avons pas besoin.	AGERROUTE CECAF	- Les informations sont confidentielles. Pour les détails, je vous demande de vous adresser au au Cabinet CECAF. - Il n'est pas autorisé de publier au public les résultats des préjudices individuels. Rapprochez-vous de nous pour avoir toutes les informations sur vos biens impactés.	Satisfait	
3	Personne Affectée (Homme)	-la circulation sera-telle perturbée par les activités ? - Y aura-t-il des voies annexes ?	AGERROUTE	- En ce qui concerne la circulation, un plan de circulation sera élaboré par l'Entreprise en charge de la construction et validé par l'AGERROUTE avant le démarrage des travaux	Satisfait	
4	Personne Affectée (Homme)	- Je voudrais savoir la durée des travaux -L'indemnisation des loyers de trois mois correspond t-elle à la durée des travaux ?	AGERROUTE JST	- La durée des travaux est de trois ans. - Lors de la négociation, les problèmes des uns et des autres seront réglés de façon distincte - Votre cas sera traité dans le cadre des études des impacts indirects.	Satisfait	
5	SOTRA	-Le dépôt SOTRA est-il dans l'emprise	CECAF	- Le dépôt SOTRA n'est pas directement affecté	Satisfait	

		du projet ? - les activités de la SOTRA seront certainement perturbées lors des activités	AGEROUTE	par le projet. Avant le démarrage des travaux, un plan de circulation sera élaboré par l'entrepreneur et validé par l'AGEROUTE		
6	SOTRA	- Au début des études, il est prévu une visite de terrain pour faire l'inventaire des différents arrêts de la SOTRA situés dans l'emprise du projet en vue de leur relocalisation mais jusqu'à présent, nous n'avons pas encore eu de suite.	AGEROUTE	- La question de la relocalisation des arrêts sera prise en compte par l'équipe technique du projet Une visite de terrain sera conjointement effectuée (AGEROUTE et SOTRA) à l'effet de trouver des solutions aux autos bus de la SOTRA	Satisfait	
7	SOTRA	- Je souhaiterais que vous preniez assez au sérieux le problème du déplacement des arrêts de bus car le nombre des personnes qui y sont impliquées est important.	AGEROUTE	- Le déplacement des arrêts de bus concerne l'équipe technique du projet.	Satisfait	
8	Personne Affectée (Homme)	- La station SHELL sera-t-elle impactée par le projet ? Si oui, quelles sont les dispositions qui ont été prises a cet effet ?	CECAF	- La station SHELL n'est pas directement, mais indirectement impactée par le projet. Une étude est en cours à cet effet.	Satisfait	
9	Personne Affectée (Femme)	- Je suis inquiète pour le montant des indemnisations que je trouve très insuffisant.	CECAF AGEROUTE	- Le calcul des indemnisations se fait sur la base de la réglementation en vigueur et des pratiques dans d'autres projets en cas de vide juridique. - Pour la mise en œuvre du projet, un comité de suivi du PAR sera mis en place en vue de garantir la réinstallation effective des personnes impactées.	Satisfait	
10	Personne Affectée (Femme)	- Qu'est ce qui est prévu pour les commerçantes de la Riviera 3 concernant les indemnisations ?	AGEROUTE	- Toutes les commerçantes recensées qui figurent dans le PAR seront prises en compte sans distinction de rang social. - L'indemnisation se fera sur la base des informations fiables que vous aurez fournies.	Satisfait	

Source: JICA Study Team

CHAPITRE 11 Calendrier d'exécution

11.1 Calendrier provisoire

Le calendrier provisoire des activités de préparation et de mise en œuvre du PAR est présenté au Tableau 11.1.1.

Tableau 11.1.1: Calendrier de mise en œuvre des activités du PAR

	Taches à entreprendre	2018			2019												
		10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1	Organisation de réunion d'orientation avec les résidents																
2	Date butoir																
3	Etude socioéconomique/sur la perte des biens																
4	Organisation de réunion d'orientation avec les résidents																
5	Approbation de l'AGEROUTE du PAR révisé																
6	Approbation de la JICA du PAR révisé																
7	Préparation de la proposition du décret-loi sur l'expropriation																
8	Signature du décret-loi sur l'expropriation par le président																
9	Approbation de la création d'un comité interministériel/PAR																
10	Affichage de la liste des personnes ciblées par les expropriations																
11	Finalisation du budget																
12	Mise en place du système de traitement des réclamations																
13	Recherche de consensus / paiement de la compensation																
14	Réinstallation des populations																
15	Suivi interne																
16	Suivi externe																
17	Travaux publics																

Source: JICA Study Team

ANNEXES

1. Localisation des terrains et des bâtiments affectés
2. Documents de présentation lors de la consultation publique
3. Copie des lettres déchargées auprès des personnes non répondus
4. Copie des documents du propriétaire déclaré de la gare de taxi
5. Plan de Monitoring